
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quatrième séance – Mercredi 6 juin 2018, à 20 h 30

Présidence de M. Eric Bertinat, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Guillaume Barazzone*, conseiller administratif, *M^{mes} Olga Baranova* et *Maria Casares*, *M. Claude Jeanneret*, *M^{me} Hanumsha Qerkini* et *M. Lionel Ricou*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M^{me} Esther Alder* et *M. Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 24 mai 2018, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 5 juin et mercredi 6 juin 2018, à 17 h et 20 h 30.

Exhortation – Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal – Proposition: dispositif «personne de confiance»

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Proposition du Conseil administratif du 2 mai 2018 en vue de la mise en place d'un dispositif «personne de confiance» en Ville de Genève (PR-1302)¹.

Suite de la préconsultation

Le président. Avant de commencer les urgences, je dois vous informer qu'il y a eu un malentendu au sujet de cette proposition; renseignement pris auprès de la Surveillance des communes, il s'agit d'une délibération et non d'une résolution. Or, le mode de vote est différent. (*Remarque.*) Je vous propose de reprendre après le vote d'entrée en matière, qui était clair, et de vous faire voter dans un premier temps le renvoi à la commission des finances. (*Remarques.*) Pardon? (*Remarques.*) Écoutez, il manque du personnel pour pouvoir voter... Je tiens à le déplorer. Comme je vous l'ai dit à 17 h, on a un ordre du jour et on respecte l'horaire. En l'occurrence, je suis obligé... (*Remarque.*) Voilà, merci... nous allons pouvoir continuer. Je vous rappelle que nous votons le renvoi en commission des finances.

¹ Proposition, 212.

Mis aux voix, le renvoi à la commission des finances est refusé par 31 non contre 5 oui.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 34 oui contre 7 non.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de la délibération est mis aux voix à l'appel nominal; il est accepté par 39 oui contre 12 non.

Ont voté oui (39):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M. Simon Brandt (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Anne Carron (DC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Sami Gashi (DC), M. Pierre Gauthier (HP), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (LR), M. Antoine Maulini (Ve), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. François Mireval (S), M. Léonard Montavon (DC), M. Michel Nargi (LR), M^{me} Sara Petraglio (S), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté non (12):

M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Didier Lyon (UDC), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Pierre Scherb (UDC), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Jean Zahno (UDC).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (28):

M. Taimoor Aliassi (S), M. Omar Azzabi (Ve), M^{me} Olga Baranova (S), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. Régis de Battista (S), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M. Pierre de Bocard (LR), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M^{me} Renate Cornu (LR), M. Emmanuel Deonna (S), M. Stéphane Guex (HP), M. Olivier Gurtner (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M. Daniel-Dany

Pastore (MCG), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M. Nicolas Ramseier (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M. Souheil Sayegh (DC), M. Vincent Schaller (LR), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Pascal Spuhler (HP), M. Olivier Wasmer (LR), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Présidence:

M. Eric Bertinat (UDC), président, n'a pas voté.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 6, et 5.1 alinéa 1, de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (LTr);

vu l'article 79, alinéa 1, de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT1);
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal soutient la demande d'adhésion de la Ville de Genève au dispositif du Groupe de confiance de l'Etat de Genève et décide:

- de modifier les articles 34, alinéa 2, et 77 du statut du personnel de la Ville de Genève et l'article 91 du règlement d'application du statut du personnel de la Ville de Genève (REGAP) de la manière suivante:

Statut du personnel de la Ville de Genève

Art. 34 Licenciement pour motif objectivement fondé

¹ Après la période d'essai, un employé ou une employée peut être licenciée, par décision motivée du Conseil administratif, pour motif objectivement fondé pour la fin d'un mois, moyennant un délai de préavis de:

- a) trois mois durant les cinq premières années de service,
- b) quatre mois de la sixième à la dixième année de service,
- c) six mois dès la onzième année de service.

² Le licenciement est contraire au droit s'il est abusif au sens de l'article 336 CO ou s'il ne repose pas sur un motif objectivement fondé. Est considéré comme objectivement fondé tout motif dûment constaté démontrant que les rapports de service ne peuvent pas se poursuivre en raison soit de:

- a) l'insuffisance des prestations,
- b) un manquement grave ou répété aux devoirs de service,
- c) l'inaptitude à remplir les exigences du poste,
- d) la suppression du poste sans qu'il soit possible d'affecter la personne concernée à un autre emploi correspondant à ses capacités et aptitudes professionnelles,
- e) l'échec définitif aux examens d'aptitude à l'exercice de sa profession,
- f) **(nouveau) l'atteinte à la personnalité d'un ou d'une membre du personnel.**

Art. 77 Protection de la personnalité

¹ **(nouveau) Le Conseil administratif veille à la protection de la personnalité des membres du personnel dans le cadre de leur activité professionnelle.**

² **(nouveau) Il prend toutes les mesures nécessaires à la prévention, à la constatation, à la cessation et à la sanction de toute atteinte à la personnalité d'une ou d'un membre du personnel, en particulier en cas de harcèlement sexuel ou psychologique.**

³ **(nouveau) Le Conseil administratif détermine dans un règlement les modalités de mise en œuvre de la protection de la personnalité des membres du personnel.**

Règlement d'application du statut du personnel de la Ville de Genève (REGAP)

Art. 91 Protection de la personnalité (art. 77 Statut)

¹ Chaque membre du personnel a droit à un traitement correct et respectueux de la part de ses supérieures et supérieurs hiérarchiques, ses collègues, des usagères et des usagers, dans le cadre de son activité professionnelle, permettant de garantir le respect et l'intégrité de sa personnalité.

² **(nouveau) La Direction des ressources humaines prévoit des mesures de prévention, d'information et de formation. Elle en informe une fois par année la commission de formation continue, au sens de l'article 36 du présent règlement d'application, et la commission de protection de la santé et sécurité au travail, instituée par un règlement spécifique.**

³ **(nouveau) Le Groupe de confiance de l'Etat de Genève est désigné comme interlocuteur privilégié pour les membres du personnel de la Ville de Genève.**

Motion: pour une rue de la Croix-Rouge sans danger

Le règlement relatif à la protection de la personnalité détermine la procédure applicable.

et

- d’abroger les articles 100 du statut du personnel de la Ville de Genève et 92 et 109 du règlement d’application du statut du personnel de la Ville de Genève (REGAP).

Un troisième débat n’étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

5. Motion du 5 juin 2018 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Olivier Gurtner, Marie-Pierre Theubet, Anne Carron, Léonard Montavon, Brigitte Studer, Maria Pérez et Corinne Goehner-da Cruz: «Pour une rue de la Croix-Rouge sans danger» (M-1355)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le danger évident de la rue de la Croix-Rouge pour les cyclistes, particulièrement entre la place de Neuve et le Palais Eynard;
- que le sentiment de mise en danger dans le trafic est un frein reconnu au développement pratique du vélo;
- l’importance d’avoir des vélos en site propre, sûr et protégé;
- l’article 2 de la loi sur la mobilité douce (H 1 80) qui indique que l’offre de base pour les cyclistes doit comporter des pistes cyclables structurées, continues, directes et sécurisées sur les routes primaires et secondaires;
- l’absence de passage piéton devant le Palais Eynard, pourtant un lieu public qui devrait être facilement accessible à tous et toutes;
- que l’article 2 de la loi sur la mobilité douce (H 1 80) indique que l’offre de base pour les piétons doit comporter des traversées piétonnes attractives et sécurisées,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’étudier la création de deux pistes cyclables sur la rue de la Croix-Rouge;
- l’installation d’un passage piéton face au Palais Eynard.

¹ Annoncée et motion d’ordonnement, 41.

Motion: pour une rue de la Croix-Rouge sans danger

Préconsultation

M. Olivier Gurtner (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, la rue de la Croix-Rouge, telle que vous la connaissez, entre le Palais Eynard et la place de Neuve, est une rue très dangereuse, en montée pour les vélos entre les voitures et les bus, en descente et devant le Palais Eynard, qui est l'hôtel de l'administration municipale, où il n'y a pas de passage piéton; en plus c'est une rue en virage, avec une visibilité extrêmement réduite, ce qui augmente le danger de façon évidente.

Le contexte pour cette motion est favorable. Celle-ci demande de créer deux pistes cyclables en montée et en descente et de mettre un passage piéton devant le Palais Eynard. Ça tombe bien: des travaux sont prévus cet été sur ce tronçon, et le magistrat en charge des travaux, M. Pagani, a déjà exprimé son intention d'accueillir très favorablement cette proposition.

Le vélo est un moyen de transport important pour la société. Il est non polluant, bon pour la santé, non bruyant, rapide et, surtout, il prend peu de place sur la voie publique; il économise de l'énergie et ne pollue pas.

Les piétons doivent aussi être favorisés. Il est triste de constater aujourd'hui que le Palais Eynard, qui abrite des éléments importants de l'administration municipale, n'a même pas un accès sécurisé pour les piétons, une fois encore.

De manière plus générale, certains aspects de la mobilité douce aujourd'hui sont assez tristes. La petite reine reste, dans beaucoup de cas, le parent pauvre des transports à Genève. La Cour des comptes a dénoncé de nombreux dysfonctionnements dans la mobilité douce à Genève. Il n'existe aujourd'hui pas de statistiques publiques régulières à jour sur la fréquentation des vélos. Comme vous le savez, tout récemment, pour des prétextes chicaniers, procéduriers, grotesques et ridicules, le projet de passerelle sur le pont du Mont-Blanc destinée aux piétons a été renvoyé en commission, pour une audition qui avait été refusée, par les mêmes personnes qui avaient refusé cette audition – cherchez l'erreur...

Il y a pourtant des points positifs. Deux mille places de parking de vélos ont été votées, l'utilisation d'une balise de détection est désormais soutenue par la politique de la Ville de Genève et d'autres projets sont en avancement. C'est sur ce regard positif qu'on propose de se concentrer. Il s'agit donc, du point de vue de la loi, de la nécessité de la responsabilité écologique, mais aussi, en vertu de l'urgence, de voter cette proposition, qui a été déposée et signée par un certain nombre de partis, Ensemble à gauche, les Verts et le Parti démocrate-chrétien, en faveur de cette double piste cyclable; nous demandons donc le vote sur le siège, pour un renvoi direct au Conseil administratif.

Motion: pour une rue de la Croix-Rouge sans danger

M. Léonard Montavon (DC). Le Parti démocrate-chrétien soutient depuis plusieurs années les projets en faveur de la mobilité douce en ville de Genève. Pour mémoire, le Parti démocrate-chrétien a soutenu sur le plan cantonal l'initiative IN 144 en faveur de la mobilité douce. En Ville, le Parti démocrate-chrétien a déposé le projet de délibération PRD-124, renvoyé en commission, qui octroie un crédit de 8 millions de francs pour la construction de pistes cyclables.

Aujourd'hui, la question n'est plus de savoir si on soutient ou non la mobilité douce; en effet, elle s'impose. Elle est hautement profitable aux cyclistes qui se sentent en insécurité sur la route et aux piétons qui se plaignent que les cyclistes les dérangent ou les menacent sur les trottoirs. (*Remarque. Rires.*) Malheureusement, les cyclistes, faute de voies protégées, se trouvent vraiment en grande insécurité, en particulier sur une route comme celle de la Croix-Rouge.

Nous renverrons cette motion au Conseil administratif pour savoir si la bonne solution à la rue de la Croix-Rouge passe par la construction d'une piste cyclable. Le Parti démocrate-chrétien, de toute manière, est favorable à tout ce qui va dans le sens du renforcement de la mobilité douce sur le territoire de la commune.

Le président. Monsieur le conseiller municipal, si vous désirez un renvoi en commission, de quelle commission s'agit-il?

M. Léonard Montavon. Je n'ai pas demandé un renvoi en commission, mais au Conseil administratif.

Le président. Bien, je vous remercie. La parole est à M. le conseiller administratif Rémy Pagani. (*Remarque.*) Ni M. Haas ni M. Pagan ne sont motionnaires; ils ne peuvent pas prendre la parole. Nous sommes en préconsultation. Je passe la parole à M. Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, puisqu'on est en préconsultation et que vous me donnez la parole, je veux bien la prendre; d'habitude, je la prends à la fin... En l'occurrence, le Conseil administratif et moi-même accueillerons cette motion à bras ouverts, si j'ose dire, en vertu des informations et des éléments qui ont été donnés, mais – il y a quand même un mais dans l'affaire – on a étudié la possibilité de mettre un passage piéton devant le Palais Eynard, or la police et les règles de la circulation nous empêchent de le faire, sauf à enlever le passage piéton qui se trouve à la sortie des Bastions, en haut de la rampe, pour aller à l'arrêt TPG – donc, voilà, il faudra choisir... La

Motion: pour une rue de la Croix-Rouge sans danger

Direction générale des transports (DGT) a choisi cela il y a cinq ans. Moi, je veux bien reposer la question, mais ça me paraît assez difficile, Monsieur le conseiller municipal.

Cela étant, sur le fond, je vous rappelle que, comme vous, le Conseil administratif, ou en tout cas la majorité, se bat pour mettre en place des pistes cyclables. Là, on a fait en deux temps, et je me réserve la possibilité de rediscuter avec la DGT pour élargir un peu la voie à la montée ou, en tout cas, inscrire la piste cyclable dans la voie de bus par un pictogramme, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, et puis à la descente essayer de trouver un moyen de raboter un peu, si j'ose dire, le trottoir du côté du mur des fortifications. Il n'y a pas beaucoup de gens qui l'empruntent, d'autant plus qu'ils ont un mur à côté d'eux, ce qui n'est pas très sympathique, alors que de l'autre côté le trottoir est large et on voit les Bastions. Je vous remercie de votre attention.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 41 oui contre 23 non (1 abstention).

M. Jean-Philippe Haas (MCG). M. Pagani s'étant exprimé, il m'a coupé l'herbe sous les pieds... Effectivement, il y a déjà eu plusieurs fois des demandes pour la deuxième invite, c'est-à-dire l'installation d'un passage piéton face au Palais Eynard. Je vous rappelle que c'était le Parti démocrate-chrétien, soit M. Luc Barthassat, qui avait refusé. En matière de sécurité, on est dans un S, donc mettre un passage piéton à cet endroit me semble très dangereux; c'est mon avis personnel, mais c'est aussi ce qui ressort des rapports de la loi sur la circulation routière, de la LCR, de l'OCR, et des décisions du Conseil d'Etat. Malheureusement, je ne crois pas que la Ville pourra passer sur les demandes du Conseil d'Etat...

Concernant la deuxième chose, je reviens aussi vers mon préopinant; vous transmettez, Monsieur le président. Je peux comprendre que le Parti démocrate-chrétien soit pour la mobilité douce, dans certains cas le Mouvement citoyens genevois l'est aussi, mais pas à n'importe quel prix et n'importe comment. Je vous signale qu'il y a eu des exceptions qui ont été faites pour la mobilité douce, spécialement pour les vélos, pour qu'ils puissent traverser le parc des Bastions. Il s'agit pour les cyclistes de faire un détour de 50 m en toute sécurité, parce que là il n'y a pas de voitures, il n'y a rien du tout; le seul accident qu'ils peuvent avoir, c'est s'ils vont trop vite et qu'ils renversent des piétons.

Je pense qu'à cet endroit spécialement, à la rue de la Croix-Rouge, ce n'est absolument pas l'endroit où il faut mettre des zones sécurisées pour les cyclistes. Comme je l'ai dit avant, ils peuvent faire 50 m pour passer à l'intérieur du parc. Le Mouvement citoyens genevois sera totalement défavorable à cette proposition. Je vous remercie, Monsieur le président.

Motion: pour une rue de la Croix-Rouge sans danger

Le président. Merci à vous, Monsieur le conseiller municipal. Je passe la parole à M. Jacques Pagan.

M. Jacques Pagan (UDC). Merci, Monsieur le président. Je voulais intervenir avant que M. Pagani prenne la parole, parce que je crois que ce sujet a été abordé sur les ondes de Léman Bleu, grâce à une longue interview de notre collègue M. Gomez, à qui M. le conseiller administratif a répondu en disant que grâce à l'appui notamment de l'Automobile Club de Suisse (ACS) ou du Touring Club Suisse (TCS), qui étaient d'avis qu'il y avait largement la place pour une piste cyclable, ce problème allait être en voie de résolution et qu'il avait établi les contacts utiles à ce sujet avec l'autorité cantonale compétente.

En même temps une chose m'avait frappé, c'est de savoir que prochainement la rue de la Croix-Rouge allait être interdite à la circulation à cause de travaux qui allaient durer plusieurs mois. Je ne sais pas si tel sera le cas; cela étant, il me semble que le débat que nous avons est quelque peu *old-fashioned*, un peu vieux jeu, vu l'intérêt que le Conseil d'Etat semble porter au déplacement des collectivités par drones, auquel cas, n'est-ce pas, la question serait complètement obsolète... Je voulais simplement livrer cette observation à votre entendement pour que vous puissiez réfléchir et prendre une décision tout à l'heure en pleine connaissance de cause.

M. Pierre de Boccard (LR). J'ai bien entendu M. Pagani, et je pense que c'est la voix de la sagesse. (*Rires. Remarques. Applaudissements.*) Est-ce qu'on a le droit de le dire, ou pas? (*Remarques.*) J'ai l'impression que cette motion est un peu tournée dans l'intérêt du Conseil municipal, qu'elle a été faite entre nous pour avoir notre passage piéton devant le Palais Eynard. Je tiens quand même à vous dire que la sortie du parc des Bastions donne directement sur le passage piéton actuel et vers la Vieille-Ville. Alors c'est vrai que, pour nous, avoir un passage piéton quand on veut aller directement au Palais Eynard, ça nous sert, mais pour la population je n'en suis pas sûr.

Par rapport à la voie cyclable, ce qu'on veut au fond, ce que vous voulez, les Verts, et moi, un cycliste, c'est qu'on ait des sites protégés pour les vélos – mais il n'y a pas la place là-bas! Si on réduit l'espace pour les piétons et qu'on leur dit qu'ils auront un «tout petit espace», c'est difficile; vous voulez couper les arbres, peut-être, mais ça m'étonnerait que de votre côté, les Verts, vous vouliez couper les arbres... Je pense que les pictogrammes ça peut aller dans le bon sens, mais par rapport à la piste cyclable c'est un peu difficile.

Le passage piéton actuel va très bien, en tout cas pour la population. Un pictogramme pour sécuriser les vélos et que les voitures comprennent qu'il y a une

Motion: pour une rue de la Croix-Rouge sans danger

certaine priorité sur les côtés pour les vélos, c'est très bien, mais cette motion n'est pas réalisable – ou en tout cas c'est juste pour nous, conseillers municipaux, qui voulons aller au Palais Eynard peinards!

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, Ensemble à gauche a signé ce projet de motion avec bien du plaisir et beaucoup de conviction. En effet, c'est un lieu qui comporte un danger, autant pour les piétons que pour les vélos, et nous trouvons important qu'on réfléchisse ensemble et en même temps sur les risques pour les piétons et pour les cyclistes; ça fait partie de toute une démarche. Nous pensons que nous manquons toujours d'un réseau de déplacement cohérent, autant pour les piétons que pour les vélos.

On peut aussi tout à fait partir d'un point noir pour réfléchir davantage sur l'ensemble. Il est probable que de trouver une solution pour cet endroit-là impliquera de tenir compte de l'ensemble. Nous l'avions vu, quand nous avions étudié la place de Neuve en cherchant à améliorer la circulation sur ce lieu-là, qu'il faudrait bien, pour faciliter tant la circulation à pied qu'à vélo, qu'on tienne compte de l'ensemble. Le renvoi de ce projet de motion au Conseil administratif ne peut que l'inviter à considérer la situation dans ce secteur à partir de cet objet. C'est donc volontiers que nous voterons en faveur du renvoi au Conseil administratif.

M. Pierre Scherb (UDC). Le groupe de l'Union démocratique du centre est opposé à cette motion, qui induit en erreur. Pourquoi? Elle mentionne que l'article 2 de la loi sur la mobilité douce «indique que l'offre de base pour les cyclistes doit comporter des pistes cyclables structurées, continues, directes et sécurisées sur les routes primaires et secondaires». Elle ne mentionne cependant pas la deuxième phrase de cet article qui dit ceci: «Pour les sections de routes où une piste ne pourrait être installée, celle-ci est remplacée par une bande cyclable accompagnée d'aménagements sécurisant la mobilité douce.» Or, M. de Boccard l'a déjà dit, il est patent qu'on ne peut pas installer deux pistes cyclables structurées à cet endroit-là.

Ensuite, s'il est vrai qu'il n'y a pas de passage piéton directement devant le Palais Eynard, il y en a quand même un juste à côté; M. Pagani vient de le mentionner aussi, ce passage est tout à fait suffisant. Surtout, on doit absolument lui donner la priorité par rapport à un passage directement devant le Palais Eynard, parce qu'il y a beaucoup de touristes qui sortent du parc des Bastions et qui veulent se rendre à l'arrêt de bus ou encore en Vieille-Ville. Nous nous opposons donc aux deux propositions de cette motion.

M. Alfonso Gomez (Ve). Les dangers de la rue de la Croix-Rouge ont déjà été mentionnés tout à l'heure par M. Olivier Gurtner. Il suffit de se pointer, et vous le faites, les uns et les autres, régulièrement, pour constater la densité du trafic et le nombre de véhicules différents qui empruntent cette voie. Les automobiles, les motos, les scooters, les camions, mais également des bus, des piétons, des vélos... Tout cela fait que les conditions de cette rue sont extrêmement dangereuses pour les utilisateurs les plus faibles, principalement ceux qui utilisent la mobilité douce.

Or, il existe des solutions, et le magistrat en a parlé tout à l'heure. Vous avez cité la loi mentionnée dans cette motion. Vous avez oublié une chose qui est extrêmement importante, c'est la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée qui a été votée par le peuple à 66% et au Grand Conseil par quasiment tous les groupes politiques. Selon cette loi, Monsieur Scherb, vous qui connaissez les lois, la rue de la Croix-Rouge se situe en zone 1 ou en zone 2 – ce n'est pas très clair dans les dessins du département des transports; c'est soit l'une ou soit l'autre, on ne sait pas encore, j'espère que ce genre de clarifications viendra avec le nouveau conseiller d'Etat. Quoi qu'il en soit, il est clairement indiqué dans la loi sur la mobilité cohérente et équilibrée que la priorité en matière de gestion du trafic et d'aménagement des réseaux est donnée à la mobilité douce et aux transports publics. Il s'agit simplement de se mettre en conformité avec la loi.

Plusieurs mesures sont possibles. Mesdames et Messieurs, Genève, on le sait, on l'a dit, c'est de notoriété publique, est à la traîne en ce qui concerne la mobilité douce. Il y a un manque d'aménagements, les places de stationnement sont insuffisantes, la sécurité est défaillante, tant pour les cyclistes que pour les piétons. En plus, il n'y a pas, en tout cas à ce jour, de volonté politique claire et affirmée pour considérer le vélo comme un mode de transport à part entière et, évidemment, nous espérons que cela va changer. Je suis d'autant plus étonné de la position de certains groupes, et je pense particulièrement au Parti libéral-radical. Une pétition qui a circulé parmi les médecins des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), portée par des députés libéraux-radicaux, entre autres le docteur Saudan, et qui a été acceptée par quantité de communes et par le Grand Conseil, dit bien que se déplacer quotidiennement à vélo diminue la mortalité de 40% sur quinze ans.

M. Pierre de Boccard (LR). Quel est le rapport?

M. Alfonso Gomez. Quel est le rapport?... Eh bien, le rapport, Monsieur, c'est la santé de nos concitoyens. C'est ça le rapport. C'est la sécurité de nos concitoyens! Je sais que vous vous en moquez; eh bien, permettez-moi de vous dire que, nous, nous ne nous en moquons pas!

Motion: pour une rue de la Croix-Rouge sans danger

Le président. Monsieur Gomez, adressez-vous au président.

M. Alfonso Gomez. Il m'a interpellé, Monsieur le président.

Le président. Je n'en doute pas, mais adressez-vous quand même à moi.

M. Alfonso Gomez. On sait que la sédentarisation augmente dans nos sociétés et que la mobilité douce est un des moyens efficaces pour lutter activement contre cela. La pratique du vélo augmente avec des infrastructures urbaines qui le favorisent; elle n'augmente pas d'une autre manière. J'aimerais aussi vous rappeler le rapport de la Cour des comptes, puisqu'il faut quand même se baser sur des documents concrets. Le rapport 114 de la Cour des comptes de mars 2017, qui fait l'évaluation de la politique publique sur la mobilité douce, conclut en dressant un bilan mitigé des réalisations cyclables. La Cour des comptes indique que la qualité des infrastructures, surtout au centre-ville, fait défaut et que de nombreuses zones dangereuses ne sont pas sécurisées. C'est de ça qu'il s'agit. Une des rues les plus utilisées en Vieille-Ville est une des plus dangereuses de notre ville; il faut la sécuriser. C'est cela, Mesdames et Messieurs, que nous vous demandons.

Les villes ont été conçues pour la voiture et non pas pour la mobilité douce. Soit. Il faut changer aujourd'hui ce paradigme, on le sait, et toutes les grandes villes d'Europe le font. Nous aurons demain la mobilité douce que l'on commence aujourd'hui à semer. Si on veut une mobilité respectueuse de l'environnement, de notre santé et de notre sécurité, c'est aujourd'hui qu'il faut commencer à mettre en place des infrastructures qui vont favoriser cette mobilité douce. Je vous remercie, Monsieur le président. *(Applaudissements.)*

M. Olivier Gurtner (S). Très brièvement, je ne veux pas rallonger; je pense que tout a été dit, à peu près, dans ce débat. Juste une précision très importante, en l'occurrence à l'endroit de M. Pagani, qui a dit «on fera un petit marquage au sol avec un peu de peinture»... Je précise quand même, sans faire de procès d'intention, que la motion demande bien des pistes cyclables. Les pistes cyclables, c'est vraiment à un niveau supérieur, cela protège vraiment du reste de la circulation. Il ne s'agit pas d'un petit coup de peinture avec un chablon, parce que ça je peux le faire moi-même, la nuit, sans être vu par personne.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Ce qui vraiment me sidère, c'est les propos de certains partis, Verts et autres – je dis «Verts» mais est-ce que c'est encore un parti Vert, Monsieur le président? J'ai l'impression que ce parti devrait s'appeler le

Motion: pour une rue de la Croix-Rouge sans danger

«Parti vélos». On est au pied de la Vieille-Ville, on ne va pas faire une autoroute... S'il y a des touristes qui veulent traverser, alors ils viennent voir quoi? des pistes cyclables? des autoroutes en Vieille-Ville? Moi, ça me sidère. Alors, je comprends très bien M. Alfonso Gomez, excusez-moi de le citer, mais c'est lui qui a fait un laïus dictatorial au profit du vélo, contre toute forme de moteur, que ce soit les vélomoteurs, les motos, etc.

Alors c'est vrai, il a raison, on pourrait très bien mettre un passage piéton près du Palais Eynard, car il y a beaucoup de personnes qui traversent, surtout les conseillers municipaux, quand ils vont en séance de commission. Mais bon, on va passer sur ce petit détail – disons les touristes, bien que, comme il a été remarqué, un peu plus bas il y a un passage piéton sécurisé avec des feux, mais évidemment il faut faire un petit détour... La même chose pour les vélos! Les vélos, Monsieur le président, ne passent plus au Palais Eynard, ils font comme beaucoup, ils passent dans les Bastions! Ça a été prévu, d'ailleurs, puisqu'ils arrivent à la place de Neuve, sur le trottoir, et que généralement ils ne prennent pas en considération les petites aspérités du bord du trottoir, qui sont prévues pour les aveugles. Ça veut dire que si par malheur il y a des piétons ou un aveugle dessus, c'est clair que ce sont eux qui devront se tenir en bas du trottoir, même si le tram arrive.

Il arrive un moment donné, excusez-moi, Monsieur le président, de m'exprimer ainsi, mais ça suffit! ça suffit! on dépense des millions pour les vélos! des millions! plus la passerelle, etc. Et ils en arrivent à dire on est des Verts, on est la sécurité. Alors maintenant il faudrait savoir! On parlait d'un passage de sécurité en face du Palais Eynard. Pourquoi, Monsieur Gonzalez? (*Rires. Remarques.*) Ah voilà! ça me faisait drôle que je ne l'entendais pas. Maintenant au moins il manifeste. Mais alors restons avec les piétons! Pourquoi ils nous parlent de ces vélos, pistes cyclables et ainsi de suite? Ecoutez, proposez à ce parti vélos, euh, parti Vert, excusez-moi, je me trompe tout le temps, de faire une collecte et de commencer à mettre des fonds pour faire des pistes cyclables. Bon, sur ce, Monsieur le président, je pense que je me suis bien fait comprendre; je vous remercie. (*Remarques.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Bravo!

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je passe la parole à M. Jean-Philippe Haas. (*Remarques.*)

M^{me} Ariane Arlotti (EàG). Relève le niveau, ce sera pas dur!

Motion: pour une rue de la Croix-Rouge sans danger

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Je voulais reprendre les propos de M. Gomez. Monsieur Gomez, vous voulez en tout cas diminuer et, si c'est possible, éliminer tous les accidents de vélo. Moi, je vous propose déjà la première chose, c'est d'éduquer les cyclistes sur leur façon de rouler. Vous pouvez me regarder... Vous transmettez, Monsieur le président! Je vais vous donner un exemple. On a créé une piste cyclable sur le pont du Mont-Blanc, enfin, un aménagement pour l'instant, avec surtout au début du pont du Mont-Blanc une obligation, un panneau bleu avec un vélo; si vous avez passé votre permis de conduire vous savez ce qu'est une obligation. Eh bien, tous les jours on a des centaines de vélos qui, malgré tout, prennent le pont du Mont-Blanc, pas dans la bande, au milieu du pont du Mont-Blanc, entre les voitures, alors qu'ils ont une interdiction. Si vous ne les voyez pas, en tout cas moi je les vois tous les jours.

Je m'étais déjà exprimé là-dessus. Une fois de plus: le pont des Bergues, c'est très loin, c'est un détour de 50 m... C'est un pont qui est uniquement réservé aux vélos. Du moment qu'on fait des aménagements spécialement pour les vélos, je ne vois pas pourquoi on devrait en faire d'autres. Je reviens sur cet objet-là, comme je l'ai déjà dit précédemment ainsi que mon préopinant, qui avait repris mes propos: si vous voulez supprimer les accidents, faites des communications avec votre association pour que tous les cyclistes passent au milieu du parc, et là il n'y aura pas d'accidents! (*Remarque.*) Pardon? Non, justement, je ne parle pas de voitures, je parle des vélos! Là, vous défendez les vélos. On demande des pistes cyclables; eh bien, demandez aux vélos qu'ils passent dans le parc des Bastions!

Le président. Monsieur Haas, pas en bilatérales, sauf avec le président...

M. Jean-Philippe Haas. Excusez-moi, Monsieur le président; vous transmettez... Et puis, la dernière chose, comme je l'ai déjà dit avant, la seule possibilité qu'il y ait des accidents, c'est à cause de ces cycloterroristes qui sont sur les trottoirs et qui risquent de renverser des piétons ou des enfants dans le parc des Bastions.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le bureau a décidé de clore la liste. Outre M. le conseiller administratif Pagani, la dernière personne qui s'exprimera sera M^{me} Maria Pérez. Je passe la parole à M. Guy Dossan.

M. Guy Dossan (LR). Merci, Monsieur le président. Moi, il y a des choses, quand même, qui me surprennent, ce soir, parce que le magistrat nous dit qu'il accepte avec plaisir cette motion, qu'il fera ce qu'il peut. Il propose de faire des

pictogrammes dans les voies de bus – d'accord, mon Dieu, pourquoi pas? Par contre ce n'est pas ce que veulent les initiants de la motion, Monsieur le magistrat! Ils vous demandent de créer des pistes cyclables bien séparées. Alors, moi, j'aimerais que vous me disiez comment vous allez faire, puisque les travaux sont agendés au mois d'août, que la Ville n'est pas la seule intéressée dans ces travaux, d'autres services extra-municipaux ont dû les agender, faire des horaires pour leurs chauffeurs par exemple – je prends un service au hasard.

Tout est agendé, donc si on stoppe les travaux, tout ça va coûter à la collectivité publique, peut-être pas à la Ville, mais à d'autres. Faire des pistes cyclables ça veut dire que vous devez déposer une demande d'autorisation de construire; vous ne pouvez pas déplacer une bordure de trottoir sans déposer une demande d'autorisation de construire. Je vous entends dire qu'on va rétrécir le trottoir du côté du mur de la Treille, mais vous ne pouvez pas le faire sans autorisation de construire. Comment allez-vous faire pour que les travaux puissent être effectués au mois d'août? (*Remarques.*)

Moi, j'ai simplement l'impression qu'on arrive comme la grêle après les vendanges! Et surtout, Monsieur le magistrat, depuis combien de temps ce projet existe-t-il? Mon collègue Vincent Subilia parlait de la rue de la Croix-Rouge depuis des années, posant des questions quasiment à toutes les séances du Conseil municipal! Comment se fait-il que vos services n'aient pas tenu compte de ce qui se dit dans ce Conseil municipal? Pourquoi rien n'a-t-il été fait quand on a fait le sens montant? On a refait le trottoir avec l'alignement de micocouliers quand il a fallu les arracher, quand il y en avait plein les journaux parce qu'on enlevait les arbres de la rue de la Croix-Rouge. (*Remarques.*) On a refait le trottoir, on fait un trottoir de X mètres de large; ça ne me dérange pas, mais pourquoi, à ce moment-là, n'avait-on pas prévu une piste ou une bande cyclable? Maintenant, vous voulez redémolir ce qui a déjà été fait dans la montée? Je trouverais ça assez marrant, étant donné que ce n'est même pas sec! Donc j'aimerais que vous nous expliquiez comment vous allez faire ce que vous êtes en train de promettre à ceux qui déposent la motion sans autorisation de construire. (*Applaudissements.*)

Une voix. Bravo!

M^{me} Danièle Magnin (MCG). M. Dossan a dit partiellement ce que j'allais dire moi-même. Quand j'étais plus jeune, le trottoir de la rue de la Croix-Rouge était beaucoup plus étroit. Ça veut dire qu'on pouvait la descendre ou la monter de chaque côté, il y avait deux pistes bien larges, et il y aurait eu toute la place possible pour y mettre une piste cyclable en montant ou en descendant. Aujourd'hui c'est devenu quasi impossible. On arrive déjà à peine à passer, sachant qu'il y a une voie de bus et deux voies de circulation; il suffit qu'il y ait le moindre pépin

Motion: pour une rue de la Croix-Rouge sans danger

et tout le quartier est bloqué. Quand je dis «le moindre pépin», c'est tout simplement une voiture qui est en panne, une camionnette qui ne fait pas tout à fait bien arrivant au bas du carrefour... C'est un endroit difficile dans la ville.

Moi, je suis tout à fait d'avis qu'il faut protéger les cyclistes. Dire qu'ils ne prennent pas de place, alors ça, mes chers collègues, c'est à voir, parce que quand ils font la manif du vendredi et qu'ils bloquent toute la ville, ils prennent de la place! J'ai une fois dû amener de l'aéroport vers la ville une amie qui arrivait d'Australie. C'était malheureusement un de ces vendredis de manif des cyclistes; eh bien, je peux vous dire que Genève ne lui a pas plu! On a vraiment eu l'impression qu'on se moquait de la population, des touristes, des voyageurs.

Alors, mettre une piste cyclable, ça veut dire réduire les trottoirs. Maintenant qu'on a planté des beaux arbres, justement sur la partie la plus proche de la route, je ne vois pas vraiment comment vous pensez faire, sauf à mettre de nouveau une bande cyclable sur les trottoirs. Là, ma foi, j'aimerais qu'on fasse passer aux cyclistes les mêmes permis qu'aux scooters, pour qu'ils soient obligés d'apprendre les règles de la circulation (*remarques*), que les vélos soient munis d'une plaque bien visible et bien grande, ou alors que le cycliste porte lui-même un dossard (*remarques*), afin qu'il puisse être flashé comme les autres usagers du domaine public, qui sont, eux, motorisés. J'ai dit.

M. Alfonso Gomez (Ve). Oui, ça a été dit, un dossard pour les cyclistes, pour les enfants cyclistes, et demain aussi une plaque sur le front des piétons... C'est un peu absurde, ce que j'entends ici! Je vois que dès que l'on parle de mobilité douce, tout de suite d'autres arguments apparaissent; je n'y répondrai pas, évidemment, si ce n'est sur les mesures que prend Pro Vélo. Contrairement à ce qui a été dit précédemment, pour ceux qui ne le savent pas, mais je les invite à aller consulter les sites tant de Mobilité piétonne que de Pro Vélo, il y a régulièrement, en collaboration avec la police et avec les seniors, des indications, les actions lumière, des cours pour le respect des voies de circulation, pour les usagers des vélos et pour les piétons.

Mesdames et Messieurs, Pro Vélo et Mobilité piétonne se battent depuis des années pour éviter justement que l'on mette les piétons et les cyclistes sur les mêmes voies. Ce qui se passe, c'est que les autorités, depuis un certain nombre d'années, n'ont pas voulu fixer des priorités, principalement pour la mobilité douce, et n'ont pas voulu toucher à d'autres éléments de la voirie; elles n'ont trouvé d'autre solution, face aux revendications de la population pour la mobilité, que de mettre sur les mêmes voies et les piétons et les cyclistes. Nous sommes les premiers à nous opposer à ce genre de choses; c'est pour cela que nous avons salué un certain nombre d'avancements. Voilà pour le mélange des genres, Monsieur le conseiller municipal.

Je ne répondrai pas, évidemment, aux invectives de M. Pastore, si ce n'est que pour lui dire qu'il faut qu'il se renseigne, parce que les millions que nous dépensons pour la route, et j'en ai quelques exemples, ça va depuis la traversée de Vézenaz jusqu'au projet pharaonique de nouvelle route qui était prévu dans le sud du canton, représentent une somme bien plus importante que les 8 millions à peine qu'a dépensés le Canton pour la mobilité douce en quatre ans. Ce n'est nullement comparable. Je ne parle même pas de ce projet chimérique et pharaonique qu'était supposée être la traversée du lac et qui heureusement s'est noyé.

Je vous recommande, Mesdames et Messieurs, avant d'avancer des arguments, de vous renseigner, d'aller voir sur la route, d'aller voir devant le Palais Eynard. Allez voir, à toute heure du jour et de la semaine, et vous verrez que ce ne sont pas que des touristes qui traversent. Quantité de piétons traversent à cet endroit, et effectivement c'est un endroit dangereux. Si vous avez le réflexe de la sécurité de nos concitoyens, il est possible, il est indispensable de mettre là-bas un passage piéton, à partir du moment où nous sommes dans une zone dangereuse, comme il est possible de mettre, contrairement à ce qu'on nous a dit, des passages piétons dans des zones 30 km/h.

Alors, Mesdames et Messieurs, je vous invite à sortir de vos anciens schémas, à regarder l'évolution de notre population, de ses habitudes modales, et vous verrez que dans la plupart des grandes villes et des villes de notre pays il y a un transfert de la mobilité motorisée vers la mobilité douce. Il s'agit simplement de la favoriser et de l'accompagner, et c'est le sens de cette motion. Je vous invite à la voter.

M^{me} Maria Pérez (EàG). C'est une piétonne qui va s'adresser à vous, messieurs-dames. J'ai envie de dire ce qui me vient: on parle de sécuriser une rue, on parle de son accessibilité pour les citoyens et les citoyennes, tous les citoyens, et cela déclenche chaque fois la guerre des transports. Moi, j'ai envie de vous dire qu'il en va du débat sur la mobilité comme de celui qui a lieu sur l'égalité: tout le monde est pour l'égalité, mais du moment que les hommes ne doivent pas abandonner un iota du pouvoir qu'ils ont. Là on assiste à exactement la même chose, mais pour ce qui a trait au pouvoir de la voiture, à l'espace qui est donné à la voiture en ville de Genève.

Moi, je suis une piétonne; on ne pourra m'accuser ni d'être cycloterroriste ni de faire du lobbying pour le vélo. La rue de la Croix-Rouge est l'une des plus dangereuses de la ville de Genève. Puisque certains ici parlent toujours du tourisme, de l'attrait de notre ville, c'est même une honte pour les touristes qui arrivent dans cette ville. C'est au pied de la Vieille-Ville, où on a quand même des bâtiments emblématiques, et cette rue est l'une des plus laides de notre ville. (*Remarque.*) D'accord, on a déjà fait un côté du trottoir, mais moi je vais vous

Motion: pour une rue de la Croix-Rouge sans danger

parler de l'autre côté. M. Dossan travaille pour une célèbre régie qui fait du transport collectif (*remarque*); vous avez vu où est situé l'arrêt du bus? Moi, je vais vous dire, je n'attends jamais à cet arrêt-là en direction de la gare, parce que je me suis toujours dit que, le jour où il y a une voiture, un bus ou une moto qui dérapent, ils font un carton sur les piétons.

Ce qu'on vous demande, ce n'est pas très compliqué! On vous demande de la sécurité. On n'est pas en train de déclarer une guerre ni de vouloir piétonniser cette rue, on vous demande que les gens puissent déjà y déambuler et s'y sentir en sécurité; aujourd'hui ce n'est pas le cas. Je ne vois pas du tout pourquoi ça donne lieu à une guerre gauche-droite, la voiture contre les vélos, quand ce qui devrait déterminer le vote ce soir c'est simplement le bon sens. Personne dans cette salle ne peut dire que cette rue est sûre, qu'elle offre un cadre agréable, et même si on ne demande même pas un cadre agréable, on vous demande de la sécurité.

Ce n'est pas un passage piéton pour les conseillers municipaux, on n'y est pas tous les jours, mais il y a des fonctionnaires qui y sont tous les jours, et tous les jours des gens déambulent, des touristes se retrouvent dans cette rue ultra-moche, parce qu'excusez-moi elle est ultra-moche en l'état! C'est une rue probanoles, et ce qui fait l'attrait d'une ville, ce n'est pas ça... Nom de bleu, on revient tous de Hambourg, on a vu ce que c'était que la mobilité là-bas! On a vu les choix que font certains dans cette ville! Et, oui, c'est une ville où on respire! Vous dites-vous, quand vous passez en tant que piétons ou même à vélo à la rue de la Croix-Rouge, que c'est une ville où vous pouvez respirer? Excusez-moi, mais non! Vous y passez le plus vite possible et en vous disant «mon Dieu, pourvu que je ne me fasse pas heurter». Et ça, que vous soyez à vélo ou que vous soyez un piéton.

Ce soir, ce qui doit donner lieu au vote, c'est simplement le bon sens. En parlant du passage piéton, les gens vont continuer à passer là, ils vont regarder à droite et à gauche, très vite, et ils vont se dépêcher, et un jour il y aura un accident. Alors c'est quoi, en fin de compte, le discours que vous voulez avoir? C'est «oui mais finalement c'est la faute du piéton parce qu'il est passé à cet endroit-là»? Je suis désolée, quand vous êtes piéton vous n'avez pas forcément envie de faire 200 m pour revenir sur vos pas pour pouvoir aller en Vieille-Ville. Il m'arrive donc effectivement à moi aussi, comme il arrive à des centaines, des milliers de gens dans cette ville, de traverser au plus vite, simplement parce que l'endroit où ils veulent se rendre est pile en face d'eux, et qu'on ne comprend pas pourquoi cette ville est uniquement dévolue à un flux continu, ininterrompu et pollueur de voitures. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Je cède la parole à M. le conseiller administratif Rémy Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'abord j'aimerais redire que nous accueillerons avec bienveillance cette motion. Je vous cite un petit exemple: à la rue de l'Athénée, entre le boulevard des Tranchées et le boulevard Helvétique, il y a deux petites pistes cyclables; nous nous sommes trouvés un matin à 7 h avec M. Barthassat, pour essayer de demander à la DGT que ces deux pistes cyclables soient peintes sur la route alors que nous avons les autorisations pour le faire. C'est dire à quel point nous avons des difficultés et encore plus à la rue de la Croix-Rouge. Monsieur Dossan, quand vous m'interpellez en disant que je n'avais pas imaginé comment faire, oui je l'avais imaginé, sauf que la DGT ne voulait pas. Donc voilà!

Aujourd'hui, j'ai bien écouté le discours de Saint-Pierre – j'espère que vous y étiez, Monsieur Dossan –, et j'ai entendu le gouvernement cantonal se rendre enfin compte que s'il continuait comme ça, les transports en commun n'atteindraient pas la vitesse commerciale de 22 km/h, vous en savez quelque chose, ou de 20 km/h. Dans toutes les villes du monde les transports en commun vont à 20 km/h; nous, on en est à 16 km/h et, depuis cinq ans, on ne fait que de descendre. Il a été dit que si on ne donnait pas la priorité aux transports en commun et à la mobilité douce, on n'arriverait pas à vivre tous ensemble dans cette région. On est déjà plus d'un million, mais on va être plus d'un million et demi dans vingt ans, et il faut qu'on priorise les transports en commun et la mobilité douce.

J'aimerais dire à M. Pastorez (*rires*), qui m'interpelle en disant que les vélos ça coûte cher, mais est-ce qu'il a soupesé le poids d'une voiture et le poids d'un vélo? Normalement, les tuyaux qui sont sous les routes doivent être changés tous les septante ans, or à Genève on doit les changer tous les quarante-cinq, cinquante ans, parce que les routes sont extrêmement sollicitées, et je n'ai pas besoin de vous dire le prix au mètre carré. Regardez, pour la proposition qu'on a mise en œuvre à la rue de Lyon, le prix au mètre carré de la réfection de cette rue importante, très sollicitée, avec les tuyaux à refaire, c'est monstrueux. Alors je préfère soutenir ce type de projets, et je dois dire à M. Pastore – trêve de plaisanterie, enfin si c'est une plaisanterie... – que c'est un peu facile de dire que les cyclistes coûtent cher. Non, du point de vue de l'efficacité, de l'économie des moyens, de l'économie des deniers publics, ça ne coûte pas cher, et ça peut rapporter gros.

Cela étant, j'ai dit que j'envisagerais la question avec le nouveau conseiller d'Etat – j'espère que M. Dal Busco appliquera ce qui a été décidé par le Conseil d'Etat –, pour essayer d'aménager cette rue, non pas avec une piste cyclable, parce que, vous l'avez bien dit, Monsieur Dossan, ça va être difficile; une piste cyclable c'est autre chose, c'est une piste dédiée avec de la peinture rouge dessus, et ça ça ne va pas être tellement possible. A la montée, on va pouvoir mettre des

Motion: pour une rue de la Croix-Rouge sans danger

pictogrammes dans la voie de bus, la voie de bus est réservée, et à la descente on va essayer de faire en sorte de trouver une solution.

Pour finir, Monsieur Dossan, il suffit de déposer une demande complémentaire, et vous le savez, c'est très possible, c'est facile, à moins d'avoir des oppositions, et si on a des oppositions eh bien ma foi ce sera «essayé, pas pu», voilà, je n'ai pas de baguette magique! Alors, Mesdames et Messieurs, oui, le Conseil administratif, je le répète, fera droit à cette demande, on va la réexaminer, on a l'opportunité de le faire; peut-être qu'on y arrivera et peut-être qu'on n'y arrivera pas. Merci de votre attention.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 39 oui contre 25 non.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier la création de deux pistes cyclables sur la rue de la Croix-Rouge;
- l'installation d'un passage piéton face au Palais Eynard.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Projet de délibération: une rente-pont LPP pour les fonctionnaires municipaux mis à la retraite forcée

6. Projet de délibération du 5 juin 2018 de M^{mes} et MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Patricia Richard, Anne Carron, Léonard Montavon, Pascal Spuhler, Michèle Rouillet et Pierre Gauthier: «Financement d'une rente-pont LPP pour les fonctionnaires municipaux mis à la retraite forcée» (PRD-181)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- le vote du projet de délibération PRD-117 par le Conseil municipal en mars 2017, permettant aux fonctionnaires qui le désirent de prolonger leurs rapports de travail au-delà de 62 ans;
- que la non-rétroactivité de la mesure ne permet pas de corriger la situation pour les fonctionnaires mis à la retraite forcée avant l'entrée en vigueur du projet de délibération PRD-117, ce qui constitue une inégalité de traitement injuste et manifeste;
- l'indignité que constitue la mise à la retraite forcée pour les fonctionnaires qui ne demandaient qu'à poursuivre leur activité professionnelle, un grand nombre d'entre eux n'ont ainsi pas eu d'autre choix que d'aller pointer au chômage puis à l'aide sociale;
- l'urgence de prendre une telle mesure avant que l'ensemble des fonctionnaires concernés aient atteint l'âge légal de la retraite et doivent vivre avec un revenu plus faible que celui escompté en cas de prolongation des rapports de travail;
- la responsabilité du Conseil administratif qui doit montrer dans les actes et pas seulement dans les paroles qu'il est un employeur exemplaire et responsable du bien-être de la fonction publique,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Le Conseil administratif procède au recensement de l'ensemble des fonctionnaires municipaux n'ayant pu poursuivre leur activité professionnelle au-delà de 62 ans, en collaboration avec les partenaires sociaux, parmi lesquels le Collectif des retraités involontaires au chômage (CRIC).

¹ Annoncé et motion d'ordonnancement, 41.

Projet de délibération: une rente-pont LPP pour les
fonctionnaires municipaux mis à la retraite forcée

Art. 2. – Un crédit de 1,5 million de francs est ouvert au Conseil administratif afin de financer le complément de rente LPP qui leur aurait été versé en cas de prolongation des rapports de travail jusqu'à l'âge légal de la retraite. Un crédit supplémentaire sera demandé au Conseil municipal si cette somme devait se révéler insuffisante.

Art. 3. – La charge supplémentaire prévue à l'article deux sera couverte par des économies équivalentes de charges dans le budget de fonctionnement 2018.

Art. 4. – La charge prévue à l'article deux sera imputée aux comptes budgétaires 2018 sur le compte 1300000, cellule 303, sous la rubrique «Assurances sociales».

Préconsultation

M. Simon Brandt (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous connaissez tous cette problématique; nous l'avons abondamment traitée en 2017. Elle concernait ce qu'on peut estimer être une grave lacune du statut du personnel qui faisait que, jusqu'en mars 2017, des gens étaient mis de force à la retraite à 62 ans. Bien évidemment, ces derniers avaient le droit de demander une prolongation et, vu que ces demandes étaient traitées individuellement, le Conseil administratif les donnait au cas par cas, de temps en temps à la tête du client.

De temps en temps il les refusait, pour des raisons qu'on a de la peine à comprendre, des raisons qu'on a d'autant plus de peine à comprendre que ces personnes mises à la retraite de force demandaient pour la plupart du temps de continuer à travailler jusqu'à 64 ou 65 ans, pour une raison très simple, c'est qu'elles avaient insuffisamment cotisé pour toucher une retraite leur permettant de vivre dignement après l'âge de la retraite; surtout, ces personnes n'avaient pas cotisé suffisamment pour vivre jusqu'à ce qu'elles reçoivent l'AVS.

Et qu'est-ce que ça a occasionné? C'est qu'une bonne partie de ces anciens fonctionnaires municipaux, qui n'ont pour la plupart pas démérité, qui n'ont pas manqué de loyauté ou de fidélité envers l'employeur municipal, ont dû aller pointer au chômage, parce qu'ils ne trouvaient pas de travail, étant donné qu'ils avaient 62 ans, et comme vous le savez le marché de l'emploi est très cruel pour les quinquas et les sexagénaires. Ces mêmes personnes, qui sont allées pointer au chômage, pour certaines commencent maintenant à aller pointer à l'Hospice général, et pourquoi est-ce qu'elles se retrouvent au chômage et à l'Hospice général? Parce que l'employeur exemplaire qu'est censé être la Ville de Genève a mis des gens à la porte sans même se préoccuper de leur avenir personnel et professionnel.

Est-ce là un comportement digne d'un employeur exemplaire? Est-ce là un comportement digne d'une municipalité qui se veut de gauche, au niveau du Conseil administratif, et qui, à longueur de temps, nous dit «nous voulons faire

Projet de délibération: une rente-pont LPP pour les
fonctionnaires municipaux mis à la retraite forcée

du social, nous voulons défendre la fonction publique, nous voulons défendre les contrats des fonctionnaires»? Eh bien, la réponse, c'est non. C'est précisément pour cette raison que nous devons trouver une solution.

Si nous avons trouvé une solution en mars 2017 pour les gens qui n'avaient pas encore atteint l'âge de 62 ans, il y a toute une série de personnes qui n'ont pas eu l'occasion de profiter de la modification des statuts que nous avons faite, qui se sont retrouvées mises à la retraite de force et qui n'ont pas suffisamment cotisé, avec pour conséquence, comme je le disais précédemment, qu'elles sont soit au chômage, soit à l'Hospice général. Or il est fondamentalement injuste d'avoir trouvé une solution pour des gens à partir de mars 2017 et de laisser dans les problèmes et, pour certains, dans la misère des gens pour quelques semaines, parfois même quinze jours, qui se sont vu refuser, par exemple en février 2017, une prolongation des rapports de travail.

Que demande donc cette proposition? Elle demande qu'on crée un fonds LPP pour les gens qui se sont vu refuser la prolongation d'un rapport de travail après 62 ans, afin qu'on leur verse une sorte de pont retraite qui leur permettra d'avoir une cotisation pleine de leur deuxième pilier. Cela étant, nous réparons l'injustice qui a été commise à leur rencontre et nous mettons fin à l'inégalité de traitement qui fait que les gens, à partir de mars 2017, date où nous avons modifié les statuts, ont pu être sauvés, et qu'on se lave les mains de ceux qui ont fait une demande de prolongation avant. Cette proposition, nous l'avons faite au budget il y a dix jours. Il y a dix jours, une majorité de cette salle nous a dit «ce n'est pas le moment, vous mélangez tout, vous ne pouvez pas...». Eh bien, on vous a pris au mot, et d'ailleurs je l'avais lancé lors du débat, nous revenons à la charge aujourd'hui pour montrer que ce n'est pas une affaire gauche-droite. Ce n'est pas une affaire politique et c'est encore moins une affaire qui visait à faire capoter le budget. Il s'agit simplement ici de rendre justice à des gens qui n'ont pas démérité et qui n'avaient pas à être traités de cette manière par le Conseil administratif.

Je vois déjà M^{me} Salerno nous dire dans un petit moment «ce n'est pas légal, ce n'est pas possible, vous ne pouvez pas...». Peut-être que ce n'est pas légal, peut-être que ce n'est pas possible, mais nous, Madame, et je m'adresse là au Conseil administratif et à tous ceux du Conseil municipal qui tout à l'heure voteront non, nous devons prendre une responsabilité, parce que ceux qui devaient le faire à l'époque, à savoir le Conseil administratif, ne l'ont pas fait et s'en sont lavés les mains. Je ne savais pas qu'on pouvait être de gauche et maltraiter le locataire. Je ne savais pas qu'on pouvait être de gauche et maltraiter la fonction publique; je savais encore moins qu'on pouvait même être de gauche et assumer de mettre des gens au chômage et à l'Hospice général. Eh bien, je constate ce soir que c'est possible, la preuve nous en est faite dans ce dossier.

Pour toutes ces raisons, nous demanderons tout à l'heure le vote nominal sur cet objet, afin que tout le monde sache qui, au-delà des postures gauche-droite,

Projet de délibération: une rente-pont LPP pour les
fonctionnaires municipaux mis à la retraite forcée

qui, au-delà des postures et discours politiques, se préoccupe de résoudre une situation qui est injuste et qui se préoccupe réellement des conditions de travail de la fonction publique. Et tous ceux qui tout à l'heure voteront non à cet objet, qu'ils ne viennent plus jamais nous dire qu'ils défendent la fonction publique, qu'ils défendent le social, et surtout qu'ils sont de gauche. (*Exclamations et applaudissements.*)

Une voix. Bravo!

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération est acceptée par 45 oui contre 22 non.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il faut que je vous raconte quand même une petite histoire. En juin 2017, deux conseillers municipaux, M. Gauthier et M. Guex, qui sont sur les bancs d'en face, ont déposé le projet de délibération PRD-153, dont le titre est «Pour un règlement négocié de la question des retraites forcées»; on est en plein dans le sujet. Il a néanmoins fallu attendre le 13 septembre 2017 pour que cet objet soit renvoyé à la commission des finances et qu'il puisse y être étudié. J'avoue que je ne me rappelle pas le vote dans cette salle, mais à mon avis le Mouvement citoyens genevois a dû faire la balance pour que cet objet soit renvoyé à la commission des finances. On a commencé l'étude de ce projet de délibération; on a auditionné le Collectif des retraité-e-s involontaires au chômage (CRIC), et la question s'est posée à la commission des finances de savoir comment régler cette problématique, parce qu'elle est relativement complexe.

Je rappelle également que, lors du vote de la modification statutaire, on a mis fin à ce régime de retraite «forcée», entre guillemets; cela a été voté en mars, mais la mise en application était au 1^{er} juillet 2017, si je ne m'abuse. Il y a eu d'abord le délai référendaire, ensuite des discussions avec les associations du personnel pour la mise en place du dispositif. Une disposition permet donc maintenant à tous ceux qui le demandent de prolonger leurs rapports de travail, par une dérogation accordée automatiquement. Evidemment, jusqu'au 1^{er} juillet, ou au 30 juin 2017 à minuit, tous ceux qui atteignaient 62 ans et qui ne remplissaient pas les conditions alors dans le règlement n'ont pas bénéficié de cette nouvelle disposition.

Plusieurs questions se posent, et c'est pour ça qu'en ce qui nous concerne on ne votera pas cet objet sur le siège, mais on est d'accord de le renvoyer en commission afin de discuter de la problématique pour essayer d'aider ces gens qui, d'une manière injuste, ont dû aller pointer au chômage ou, pire, à l'Hospice, donc sur le dos d'une autre entité... Ensuite, on remonte à quand? On remonte à trois mois avant l'entrée en vigueur? On remonte à mars, au moment où cette

Projet de délibération: une rente-pont LPP pour les fonctionnaires municipaux mis à la retraite forcée

proposition a été votée dans ce Conseil? On remonte à un an environ? Je ne me souviens plus si c'était en septembre 2016 qu'elle a été déposée – je vous rappelle que c'est le Mouvement citoyens genevois, par ma signature, qui a eu cette idée et qui l'a déposée. Il a fallu batailler pour la faire accepter à la commission des finances et dans cette salle, et je ne suis pas certain que ceux qui déposent maintenant cette proposition étaient très enthousiastes à l'époque.

Cela dit, il faut à un moment donné définir un périmètre: on revient au moment de l'adoption de la nouvelle disposition, on revient un an avant, deux ans avant, dix ans avant, vingt ans avant? Vous voulez vous arrêter où? (*Remarque.*) Evidemment, dans toute disposition, dans tout changement, comme quand on change des seuils aux impôts pour des allocations sociales, il y a celui qui dépasse de 1 franc un barème social, et il ne touche rien, et puis celui qui est 1 franc en dessous touche l'allocation sociale, donc en réalité il gagne plus que celui qui a 1 franc de plus. A chaque problématique se pose la question de ces seuils; là on est devant un seuil. Je demande donc que ça soit en tout cas étudié à la commission des finances, parce qu'il faut savoir jusqu'où on veut aller par rapport à cette problématique.

On a abordé cela lorsqu'on a discuté de ce projet de délibération PRD-153, cet excellent projet, parce qu'il l'a posée, la problématique de ceux qui se sont retrouvés dans ces difficultés parce qu'ils avaient une retraite insuffisante. Je vous rappelle quand même que Genève est une des villes les plus chères du monde et en tout cas c'est la plus chère de Suisse, je crois qu'elle dépasse même Zurich. Par conséquent, avec des revenus aussi bas qu'avaient certaines personnes, elles ne pouvaient pas vivre à Genève, et puis elles ont dû aller s'inscrire au chômage... je ne vous explique pas le parcours!

Lorsqu'on a discuté de cette proposition à la commission des finances, il a fallu se battre pour qu'on puisse en discuter, il a fallu se battre pour qu'on auditionne ceux qui voulaient être auditionnés, ce petit collectif, et je ne suis pas si sûr que ça que le Parti libéral-radical ait soutenu toute cette démarche, à mon avis pas du tout, ils voulaient classer ce projet de délibération. (*Remarque.*) Je ne vous ai pas interrompu... Par conséquent, c'est un petit peu facile de dire après coup, pour faire les bons samaritains, «c'est nous les meilleurs, c'est nous les plus beaux», parce qu'en matière de défense des conditions salariales, des travailleurs de la fonction publique, aussi bien à l'Etat – il n'y a qu'à voir comment se comporte le Parti libéral-radical avec la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) – qu'à la Ville, avec les annuités à la Ville de Genève que le Parti libéral-radical voulait supprimer, eh bien je sais pas qui défend les employés ici! (*Applaudissements.*)

Par conséquent, oui à l'idée, parce que moi je la soutiens, je suis d'ailleurs rapporteur sur ce projet de délibération PRD-153, mais simplement il faut étudier comment la réaliser, comment on peut aider ces gens, et je le redis encore une fois, quel périmètre on choisit, jusqu'où on remonte, parce qu'on ne peut pas remonter

Projet de délibération: une rente-pont LPP pour les
fonctionnaires municipaux mis à la retraite forcée

jusqu'à la nuit des temps; il y a quand même une problématique par rapport à ça. Et puis, est-ce qu'on ne va pas créer une inégalité, et d'autres vont attaquer cette disposition, pourquoi vous vous êtes arrêtés, je dis n'importe quelle date, au mois d'octobre 2016, et puis moi qui suis du mois de novembre 2016, pourquoi vous ne me donnez rien? Ça mérite d'être examiné; nous sommes entrés en matière mais nous voulons qu'on examine ce projet de délibération à la commission des finances. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le bureau a décidé de clore la liste. Je passe la parole à M^{me} la conseillère administrative Sandrine Salerno.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Merci, Monsieur le président. J'interviendrai au nom du Conseil administratif, quand bien même, en fait, tous mes collègues pourraient intervenir sur ce point; puisque c'est moi qui ai les Ressources humaines, c'est moi qui vais le faire au nom du Conseil administratif.

Peut-être un petit rappel, parce que M. Brandt, vous transmettez, Monsieur le président, disait «on n'est pas dans un combat gauche-droite, on ne veut pas faire de politique ici». C'est vrai qu'ici on ne fait pas de politique, au Conseil municipal, on pose une problématique, on voudrait en discuter; je trouvais quand même le propos stigmatisant, mais peut-être que je suis un peu trop émotive, lorsque M. Brandt s'adresse à l'auditoire, envers le gouvernement de gauche qui était auteur de ces mises à la retraite forcée.

Alors un petit rappel historique s'impose. D'abord, ça ne fait pas deux ans, ça ne fait pas trois ans, ça ne fait pas dix ans, ça ne fait pas vingt ans, ça ne fait pas trente ans, ça ne fait pas quarante ans, ça ne fait pas cinquante ans, ça ne fait pas soixante ans qu'en Ville de Genève on a ce qu'à l'époque on appelait un acquis social, aujourd'hui vous le déplorez, la retraite à 62 ans.

Figurez-vous, Mesdames et Messieurs, qu'à un moment donné, dans cette collectivité publique, vos prédécesseurs qui n'étaient pas de gauche, parce que la gauche est arrivée majoritaire en 1991 en Ville de Genève – auparavant c'était une droite, qui s'assumait d'ailleurs, au Conseil municipal et au Conseil administratif –, on avait négocié un acquis social qui s'appelait la retraite à 62 ans, et c'est toujours en force aujourd'hui. Concrètement, qu'est-ce que ça veut dire? C'est qu'une personne qui travaille en Ville de Genève à 62 ans touche son deuxième pilier, à 64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes, son premier pilier soit l'AVS. A 62 ans, ce qu'elle peut espérer, dans le contrat qu'elle a signé avec l'employeur, c'est 70% du dernier salaire assuré.

Projet de délibération: une rente-pont LPP pour les fonctionnaires municipaux mis à la retraite forcée

Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, je l'ai déjà dit plusieurs fois, je le répète, je sais que pour certains d'entre vous c'est inaudible ou que ça fait bondir, mais je ne sais pas si vous arrivez à me citer une caisse, en Suisse – je ne parle pas de Genève, je parle de la Suisse –, qui offre à ses collaborateurs et collaboratrices, à l'âge de 62 ans, 70% du dernier salaire assuré. Dans le monde des caisses de pension, la caisse de pension de la Ville, des communes et des SIG, CAP Prévoyance, notre caisse, que j'ai la chance de présider, est nommée «la Rolls des caisses de pension». Aucune autre caisse n'offre, ça existait avant dans le secteur bancaire, ça fait longtemps que ça n'existe plus, 70% du dernier salaire assuré – avec un acquis social, il était historique, c'était la retraite à 62 ans.

Lorsqu'on a refait le statut du personnel, que vous votez d'ailleurs – vous avez voté une délibération il y a une heure de cela qui modifie le statut –, c'était un tandem qui l'a renégocié. Ce n'était pas, contrairement à ce que dit M. Brandt, un tandem de gauche, c'était un tandem gauche-droite. Je représentais la gauche, M. Pierre Maudet, qui ne représente pas vraiment la gauche, représentait le Conseil administratif. Le statut que vous avez voté comprend la retraite à 62 ans. Il contenait la disposition permettant aux personnes qui, à 62 ans, étaient dans des situations particulières, M. Sormanni vient de vous le rappeler, d'avoir une dérogation pour travailler plus longtemps. Pourquoi une dérogation? C'est parce qu'à 62 ans le deuxième pilier, pour toutes les personnes, s'activait et s'active toujours aujourd'hui.

Le statut de la Ville de Genève n'est ni de gauche ni de droite, c'est de nouveau le statut de la fonction publique, de toutes les fonctions publiques de Suisse, qui est le plus à l'avantage des collaborateurs et collaboratrices. Les droits sociaux que vous avez dans le statut du personnel de la Ville de Genève, vous ne les avez nulle part ailleurs. Il n'a pas été voulu par un gouvernement de gauche, il a été voulu par deux personnes qui étaient au Conseil administratif, M. Maudet et M^{me} Salerno. On ne peut pas aujourd'hui dire «on ne va pas faire de politique, mais cette pratique c'était la pratique de la gauche»..., ce n'est pas vrai. Historiquement, la retraite à 62 ans a certainement été soutenue par la gauche, mais elle a été voulue par la droite. Le statut que vous avez voté a été voté par deux magistrats, une socialiste, un libéral-radical, et ça c'est factuel, c'est concrètement l'héritage qu'on avait, les uns et les autres.

Alors, cette retraite à 62 ans, que vous avez validée, est un fait très ancien; je rejoins M. Sormanni. Si vous la renvoyez en commission des finances – où d'autres propositions, d'ailleurs, sont en attente, notamment une du Parti libéral-radical qui demandait le relèvement de l'âge de la retraite à 64 ans indépendamment de la période transitoire –, la proposition telle que vous la proposez aujourd'hui, je le dis vraiment dans un souci qui n'est pas un souci de querelle,

Projet de délibération: une rente-pont LPP pour les fonctionnaires municipaux mis à la retraite forcée

parce que la querelle pour la querelle je pense qu'elle n'intéresse personne dans cette salle, en tout cas plus moi, elle n'est pas praticable. Verser une rente LPP, ce n'est pas possible quand on est une collectivité publique. Il n'y a que les caisses de pension qui versent des rentes LPP. Verser des rentes LPP, quand bien même on ne peut pas en verser à des personnes qui ne sont plus nos employés, ce n'est pas praticable non plus, je l'ai déjà dit à l'occasion du débat budgétaire, c'est factuel, ce n'est pas pour m'opposer par principe à une proposition qui serait chevillée au corps et au cœur de M. Brandt et de M^{me} Richard.

Ce que vous proposez, en définitive, c'est une allocation sociale, parce que je ne vois pas quelle autre forme le versement de ladite indemnité financière pourrait revêtir, si ce n'est celle d'une allocation sociale. Vous allez quand même buter devant une difficulté. Les communes n'ont pas le droit, à teneur de la loi cantonale sur la répartition des tâches entre le Canton et les communes (LRT), de verser des allocations sociales. Si elles les versent, exception faite pour la Ville de Genève des prestations AVS-AI, elles doivent être modiques et ponctuelles. J'entends bien votre souci, mais quand vous appelez ça une rente-pont LPP, je vous dis d'emblée qu'on n'est pas une caisse de pension, on ne peut pas verser la rente-pont LPP, on peut encore moins la verser pour des personnes qui ne sont plus nos collaborateurs et collaboratrices.

Reste la question d'une aide sociale. Si vous entendez verser des aides sociales à une partie des personnes qui touchent 70% du dernier salaire assuré, dans des fonctions qui n'étaient pas forcément ce que vous appelez des petits salaires, je pense que vous devez à tout le moins passer en commission des finances. Si vous recueillez une majorité, vous pouvez voter cette délibération sur le siège mais pour ma part, je vous le dis ce soir, je ne pense pas qu'elle sera validée par l'autorité supérieure, parce que sur le fond et sur la forme, à mon avis, elle est totalement incorrecte. Il n'en demeure pas moins la problématique que vous avez soulevée, qui vous émeut, et là je pense que puisque vous avez d'autres textes pour lesquels des rapports doivent être rendus, vous feriez bien d'analyser le tout en commission des finances, et pas comme ça, en plénière.

Si vous le faites ce soir en plénière, j'en déduirai, mais j'ai peut-être mal interprété vos votes, que vous êtes dans la posture politique, et qu'en définitive ce n'est pas tant la fonction publique que vous voulez protéger, parce qu'on est très clair sur le fait qu'il y a plutôt eu des propositions de démantèlement des acquis de la fonction publique. Je n'imagine donc pas que vous avez changé votre optique, mais que vous êtes plus dans une optique de déséquilibre budgétaire à partir de 2019 et suivantes, pour autant que la délibération soit validée, ce qui est à mon avis fort imprudent ou très aléatoire, parce que je ne pense pas que votre délibération puisse être validée telle quelle par le Service de surveillance des communes. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

Projet de délibération: une rente-pont LPP pour les
fonctionnaires municipaux mis à la retraite forcée

M. Didier Lyon (UDC). Le vote de la délibération PRD-117 par le Conseil municipal a mis fin à une injustice, c'est-à-dire l'indignité de mettre à la retraite forcée des fonctionnaires qui ne demandaient qu'à poursuivre leur activité professionnelle; un grand nombre d'entre eux ont été contraints de pointer au chômage et de s'inscrire ensuite à l'aide sociale. Il est urgent de voter ce projet de délibération avant que l'ensemble des fonctionnaires concernés ait atteint l'âge légal de la retraite et soit contraint de vivre avec un revenu plus faible que celui escompté en cas de prolongation des rapports de travail. Néanmoins, il s'agit maintenant de s'occuper d'un certain nombre de fonctionnaires mis de force à la retraite par les règlements de la Ville de Genève. Ces personnes voulaient continuer à travailler et le règlement alors en vigueur a permis à la Ville de les mettre à la retraite forcée.

La gauche n'arrête pas de nous parler de l'exemple que la Ville doit donner à l'extérieur, alors que la magistrate Salerno a toujours trouvé normal que les fonctionnaires ne puissent pas continuer à travailler après 62 ans. Il y a urgence à voter en faveur de ce projet de délibération pour mettre fin à une injustice flagrante. Il ne faudra également pas hésiter à voter un crédit supplémentaire si le montant initial de 1,5 million n'était pas suffisant. L'Union démocratique du centre soutiendra ce projet de délibération, car il faut venir en aide à ces gens, et refusera l'amendement de M. Holenweg. (Voir page 299.)

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). Je ne vais pas tout répéter, parce que M. Sormanni a été très exhaustif, la magistrate aussi, par contre j'aimerais quand même dire deux-trois choses. J'ai un peu de peine aujourd'hui à entendre le Parti libéral-radical, par la voix de M. Brandt, s'ériger en défenseur des veuves et des orphelins, juste à cause du décalage entre la caisse de pension, qui commence à payer la rente à 64 ans, et le statut du personnel de la Ville de Genève qui prévoit la retraite à 62 ans; ça ne date pas d'hier, ça date à peu près de huit ou dix ans, il me semble. Est-ce que vous êtes venus ici, dans cette enceinte, pour les défendre, ces gens, toutes ces années? Non. C'est en fait le Mouvement citoyens genevois qui a déposé un projet dans ce sens-là en 2016. Il faut quand même le dire, ce n'est pas nous, ce n'est pas vous...

M. Simon Brandt (LR). On l'a voté.

M^{me} Maria Vittoria Romano. Oui, vous l'avez voté! (*Brouhaha.*) On l'a voté en 2017. (*Remarques.*)

Une voix. Ne l'écoute pas!

Projet de délibération: une rente-pont LPP pour les fonctionnaires municipaux mis à la retraite forcée

M^{me} Maria Vittoria Romano. Non, je ne l'écoute pas...

Le président. S'il vous plaît, un tout petit peu de discipline, y compris de la part de M. Simon Brandt. On vous laisse parler.

M^{me} Maria Vittoria Romano. Merci, Monsieur le président. En 2017 on a pratiquement tous voté une modification, même si le Parti socialiste n'était pas tellement d'accord, non pas sur le fond, mais sur la manière de faire. Les syndicats et l'association du personnel nous ont dit qu'ils n'aimeraient pas que ça soit voté ici dans cette enceinte, qu'ils aimeraient en fait négocier avec le Conseil administratif, avec la magistrature. Soit, on l'a voté... Maintenant, on a travaillé tous ensemble sur le projet de délibération PRD-153; M. Sormanni doit faire le rapport. On l'a voté en janvier, c'est vrai que vous êtes un peu en retard (*rires*), mais je ne comprends pas pourquoi vous devez déposer cet objet aujourd'hui, après qu'on a discuté il y a dix jours. C'est quand même un peu fort de café, Monsieur Brandt! Qu'est-ce que vous voulez atteindre, en fait? C'est quoi, votre but? Parce que, franchement, nous, on ne l'a pas compris.

Dans les discussions du budget, vous avez exigé les cinq, les six, les sept et les huit positions, parce que ce n'était jamais très clair ce que les magistrats disaient, qu'on pouvait quand même encore avoir des détails sur les 500 francs que coûtait une publication, parce que c'est important qu'on le sache ici... Par contre, là, on a auditionné des personnes – on a eu notre collègue M. Gauthier et on a eu le CRIC aussi –, ils ont donné des informations, mais il faut quand même dire, Monsieur Brandt, et vous transmettez, Monsieur le président, que c'était un peu vague comme informations. Je m'étonne que ça suffise au Parti libéral-radical pour demander 1,5 million. C'est un peu étrange. Vous demandez des audits, du chiffrage à n'en plus finir et, là, tout d'un coup, quand quelqu'un dit qu'il faut donner de l'argent, eh bien ça vous suffit! Comment est-ce possible? Moi, je ne comprends pas cette posture, mais peut-être que vous pouvez l'expliquer.

Je ne vais pas prolonger, au nom du Parti socialiste on va suivre ce qu'ont proposé M. Sormanni et nos collègues de l'Union démocratique du centre; je pense qu'il faut vraiment renvoyer cet objet en commission des finances pour l'étudier et le lier au projet de délibération PRD-153, ça me semble assez normal. A mon avis ce n'est pas faisable, mais discutons-en; on n'est pas butés non plus, mais n'essayons pas de faire de la politique politicienne, parce que c'est un peu bas, Monsieur Brandt – vous transmettez, Monsieur le président. On s'attend à un peu plus de hauteur de votre part quand même. (*Applaudissements.*)

Projet de délibération: une rente-pont LPP pour les
fonctionnaires municipaux mis à la retraite forcée

M^{me} Hélène Ecuyer (EàG). Cette affaire, il faut quand même que ça se termine une fois... Il y a là des gens qui n'ont pas leur LPP à 100% parce qu'ils ne travaillent plus, parce qu'on les a obligés à quitter leur travail. Donc il faut compenser! Il faut compenser d'une manière ou d'une autre, et cette proposition est correcte. Nous soutiendrons cette proposition, par contre nous soutiendrons aussi l'amendement de M. Holenweg proposant de supprimer l'article 3, qui dit que «la charge supplémentaire prévue à l'article 2 sera couverte par des économies équivalentes de charges dans le budget de fonctionnement 2018». Il ne faut quand même pas exagérer! Quand on fait 33 millions de bénéfices dans les comptes, on peut se permettre de laisser un petit peu à ceux qui ont été laissés de côté, qu'on a fait partir par la petite porte et qu'on a empêchés de continuer à travailler. On ne leur a pas demandé leur avis, on leur a dit au revoir messieurs-dames! Alors maintenant il faut vraiment agir, il faut vraiment faire quelque chose, et cette proposition on la soutiendra, on la votera même sur le siège.

M. Jean-Luc von Arx (DC). On a entendu beaucoup de choses, intéressantes ou un peu moins, et le débat, évidemment, se politise immédiatement... Moi, je dirais que l'idée est d'essayer de construire quelque chose et je crois que le Parti démocrate-chrétien a de plus en plus envie d'être parmi ceux qui construisent quelque chose et qui cherchent des solutions. Alors, Mesdames, Messieurs, nous allons soutenir ce projet de délibération, n'en déplaise à M^{me} Sandrine Salerno, non pas pour stigmatiser la gestion de ce problème, ni pour absolument soutenir quelque chose qui l'embêterait, mais je pense que c'est purement une question de bon sens.

On a été alertés il y a déjà deux ans maintenant. Là on parle des solutions à trouver. Vous avez dit que la caisse de pension des fonctionnaires de la Ville de Genève était qualifiée de «Rolls» du fait de la possibilité d'avoir 70% de son salaire en prenant sa retraite à 62 ans. Alors c'est vrai, mais tous ne bénéficiaient pas de bonnes conditions pour cela, et ça on n'en parle pas. La raison pour laquelle on se retrouve autour de ce problème, c'est qu'il y a des gens qui n'ont pas été pris en compte dans cette problématique, notamment des dames de buffet qui travaillaient pour la Ville de Genève, des gens qui n'avaient pas les moyens de gagner leur vie suffisamment, même s'ils l'avaient fait un certain temps. On avait été alertés déjà à ce moment-là, je crois que M. Sormanni, vous transmettez Monsieur le président, était aussi au courant; des représentants du CRIC nous ont rencontrés à la commission des finances.

Se posent des problèmes de LPP. D'accord, on ne peut peut-être pas verser ça en rente LPP, mais on peut trouver d'autres solutions. Je pense que le Conseil administratif a des possibilités. Alors ça s'appellera peut-être «allocation sociale»,

Projet de délibération: une rente-pont LPP pour les
fonctionnaires municipaux mis à la retraite forcée

n'en déplaise à certains, mais le but est de trouver une solution pour ces gens qui ont échappé à ce filet de sécurité de la retraite des fonctionnaires municipaux. Un vote a été fait par notre Conseil municipal pour leur donner la possibilité de continuer à travailler, et il y a une limite qui a été donnée qui fait que cela ne concerne plus certaines personnes, qui ont été gommées.

Un grand nombre d'entre eux n'ont pas eu ce choix et ils sont allés pointer au chômage. C'est le comble du comble! Avoir un travail, avoir envie de travailler et aller pointer au chômage! Là, on est dans l'absurde, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on est vraiment dans l'absurde parce qu'il n'y a aucune raison que des gens qui ont eu un salaire doivent aller au chômage. Il y a peut-être un élément qu'on n'a pas; il y a peut-être des gens qui ne fournissent pas le travail qu'on pourrait attendre d'eux. Là, on attend peut-être des explications de la part du Conseil administratif au sujet d'éventuelles problématiques qui feraient qu'on ne pourrait pas garder quelqu'un.

Au Parti démocrate-chrétien, nous pensons que, dans la mesure du possible, on doit avoir une réflexion aussi sur l'âge de la retraite. Il y a des gens qui veulent travailler plus tard que prévu. Pourquoi en Ville de Genève certaines personnes ne pourraient pas déposer une demande pour travailler après 65 ans? D'accord, je suis provocateur, ce n'est pas possible, mais on pourrait imaginer que des gens veuillent continuer à travailler, des seniors qui pourraient avoir envie de travailler, qui ont un potentiel... Pourquoi pas ça en Ville de Genève? On pourra peut-être un jour faire une motion pour demander que le statut de fonctionnaire soit modifié pour que les rapports de travail puissent être prolongés.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. C'est une loi fédérale.

M. Jean-Luc von Arx. Oui, il y a les lois fédérales, mais on peut avoir des statuts différents, on peut imaginer. On est là aussi pour essayer d'imaginer des projets et puis, malheureusement, le Conseil administratif doit parfois trouver des solutions lui-même.

Je relèverai que certains disent que ce texte n'est pas bien ficelé. On demande à l'article premier que le Conseil administratif procède à un recensement – un recensement, ce n'est pas bien difficile – de l'ensemble des fonctionnaires municipaux n'ayant pas pu poursuivre leur activité professionnelle. Ensuite, concernant le crédit d'environ 1,5 million, on n'est pas obligé forcément de dépenser 1,5 million; on donne des moyens pour pouvoir sortir cet argent. Ensuite, où va-t-on prendre cet argent? Alors là il y a une difficulté pour le Conseil administratif, on propose de prendre cet argent sur le budget 2018. (*Remarque.*) Eh oui, il faut parfois donner des priorités; on vous donne une priorité.

Projet de délibération: une rente-pont LPP pour les
fonctionnaires municipaux mis à la retraite forcée

Pour terminer, je pense que l'amendement sur le financement, proposé par M. Holenweg, ne sera pas soutenu par notre parti. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs.

Le président. Merci à vous, Monsieur le conseiller municipal. Je cède la parole à M. Pascal Holenweg.

M. Pascal Holenweg (S). Merci, Monsieur le président. Je vais commencer par l'aspect optimiste, positif de la proposition du Parti libéral-radical, parce qu'il est tout de même relativement rare, en tout cas depuis un certain temps, d'entendre le Parti libéral-radical proposer à ce Conseil municipal un développement de la politique sociale de la Ville de Genève. On l'avait entendu plus tôt proposer la suppression des prestations complémentaires aux allocations pour les personnes âgées, puis la suppression de l'allocation de rentrée scolaire, puis la transformation de l'allocation de rentrée scolaire en bons dans les commerces locaux. Je me félicite également de ce que vous ne proposiez pas maintenant de distribuer des bons dans les commerces locaux aux fonctionnaires qui sont contraints de prendre une retraite LPP avant l'âge légal de la retraite.

On peut commencer par se féliciter de ce que le Parti libéral-radical retrouve ou redécouvre l'utilité d'une politique sociale de la Ville. Il faudra de toute façon, pour qu'une telle politique sociale soit mise en œuvre dans le cas présent, demander l'autorisation du Canton, puisque nous n'avons pas, a priori, le droit de faire ce que nous voulons dans ce domaine. Les beautés de la répartition des tâches entre le Canton et les communes font que la commune n'a aujourd'hui le droit de verser d'allocations sociales que celles qu'elle verse aux personnes qui touchent déjà les prestations complémentaires cantonales et aux personnes qui touchent l'allocation de rentrée scolaire, ou ce qu'il en reste.

Ça, c'était l'aspect positif. Pour l'aspect un peu moins positif, il faut se rappeler que lorsque cette proposition était arrivée en plein débat budgétaire, on avait un peu plus que l'impression que le but essentiel de la proposition n'était pas d'aider les personnes auxquelles elle se référait, mais beaucoup plus de plomber le débat budgétaire et de plomber l'équilibre budgétaire, puisqu'il n'y avait déjà pas de recettes budgétaires précises à l'époque où vous l'aviez proposé la première fois. On ne savait pas où il fallait couper, on avait seulement l'exigence de couper dans les dépenses selon une méthode qui avait déjà été utilisée l'année dernière par la droite et qui avait abouti en votation populaire par un désaveu populaire de ladite méthode et de ces propositions qui consistent à couper n'importe quoi n'importe où pour financer non pas n'importe quoi, mais pour financer des idées qui viennent sur le tard, en plein débat budgétaire.

Projet de délibération: une rente-pont LPP pour les
fonctionnaires municipaux mis à la retraite forcée

On n'est plus dans le débat budgétaire, il n'y a plus aucune raison de maintenir, dans le projet de délibération qui nous est présenté, l'article 3, «la charge supplémentaire prévue à l'article 2 sera couverte par des économies équivalentes de charges dans le budget de fonctionnement 2018», budget de fonctionnement que nous avons adopté il y a quelques jours et sur lequel j'espère qu'on ne va pas revenir à chaque séance du Conseil municipal. On l'a déjà adopté avec six mois de retard, il serait bon qu'on finisse par laisser ce budget 2018 en place jusqu'à ce qu'on commence à aborder le budget 2019. Il faudrait quand même arriver à prendre des rythmes de travail avec un minimum de logique et qu'on termine enfin l'année 2018 avec un budget, le budget 2018 que nous avons adopté presque à l'été 2018.

Dernière remarque, M^{me} Ecuyer l'a rappelé tout à l'heure, les comptes de la Ville sont bénéficiaires d'année en année, à une seule année près, qui était celle de la recapitalisation de la CAP. Il n'y a donc aucune raison d'inclure dans un projet de délibération comme celui que vous nous proposez la couverture d'une charge supplémentaire dont on ne sait pas si elle sera réalisée en faisant des coupes dans le budget, puisque de toute façon aux comptes il restera suffisamment. Vous auriez pu aussi proposer, d'ailleurs, de faire des coupes dans la ligne budgétaire qui finance les jetons de présence des conseillers municipaux; ç'aurait été une marque de solidarité intéressante entre les élus du peuple et les employés de la fonction publique. Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, je vous propose de soutenir mon amendement.

Projet d'amendement

Suppression de l'article 3, l'article 4 devenant l'article 3.

En outre, il est vraisemblable que de toute façon on n'arrivera pas à clore par un vote le débat sur ce projet de délibération, puisqu'il y aura probablement, possiblement en tout cas, un troisième débat. Mais on ne peut pas laisser ce projet dans l'état où il est et laisser cet article 3 qui avait le sens qu'il avait initialement dans le débat budgétaire, c'est-à-dire de plomber le budget et de produire une budget déficitaire, ce sens politique qui était celui que lui donnait le Parti libéral-radical. Ce sens politique est tombé puisque le budget a été adopté, donc je vous propose en tout cas de supprimer l'article 3 et, comme ça a été dit tout à l'heure, de renvoyer la proposition à l'étude en commission des finances, ne serait-ce que pour savoir combien de personnes sont concernées par la proposition, puisque les chiffres qui ont été donnés varient entre 10 et 60 personnes. (*Remarque.*) Moi j'ai entendu entre 10 et 60, alors je ne sais pas combien il y en a, personne ne sait combien il y en a précisément.

Projet de délibération: une rente-pont LPP pour les fonctionnaires municipaux mis à la retraite forcée

Il y a quand même un certain nombre d'études, y compris d'études de faisabilité, à faire en commission des finances ou en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, puisque en réalité c'est une allocation sociale que vous nous proposez. Je redis mon plaisir de revoir le Parti libéral-radical proposer enfin une allocation sociale; depuis le départ de Guy-Olivier Segond, je crois que c'est la première fois que ça nous arrive. (*Rires. Applaudissements.*)

M^{me} Michèle Roulet (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je trouve qu'on assiste à un débat vraiment surréaliste ce soir. On a généralement la gauche qui prétend avoir l'exclusivité du cœur et, dans cette situation-là, où il s'agit de rendre justice à du personnel de la Ville qui a été injustement traité, on a M^{me} Romano, vous transmettez Monsieur le président, qui ne comprend pas pourquoi on revient avec ce sujet alors que cela avait fait l'objet d'un amendement pendant le budget qui avait été refusé.

Eh bien, nous revenons avec ce sujet parce qu'il y a des employés de la Ville qui ont été injustement traités. Quand nous sommes allés visiter l'école de Chandieu, nous avons croisé un employé de la Ville qui était dans un état de désespoir absolument incroyable, parce que, en dehors de l'aspect financier, il y a l'aspect stigmatisant. Ces gens se sont sentis licenciés, mis à part l'effet extrêmement problématique au niveau financier pour certains employés, qui ont effectivement dû aller pointer au chômage ou sont maintenant à l'Hospice. Il faut aussi prendre en compte que bien évidemment leur AVS diminue aussi en proportion du fait qu'ils n'auront pas cotisé suffisamment d'années.

Or, là, on est dans le déni pur et simple, on a de nouveau une gauche qui dit «passez, il n'y a rien à voir, il n'y a rien du tout», d'ailleurs quand on entend M^{me} Salerno, on a l'impression que c'est pour leur bien qu'on a fait ça. Mais oui! C'était un acquis social, et puis d'ailleurs la Ville c'est la meilleure, c'est celle qui a le salaire médian le plus élevé, c'est celle qui a la meilleure caisse par rapport au Canton ou à d'autres villes. Elle est venue nous dire – en tout cas on le retrouve dans le rapport, elle ne l'a pas dit ce soir – que personne n'est dans la précarité et puis que d'ailleurs c'est quand même bien, c'est une faveur qu'on leur fait, parce qu'il y a des collaborateurs fatigués, qui ont le corps usé; on a même parlé de «cabossés de la vie»... donc tout ça c'est une chance, finalement. On ne veut pas entendre la désespérance de personnes qui se trouvent à devoir aller pointer au chômage alors qu'elles n'ont jamais démerité, qu'elles ont fait convenablement leur travail, et on dit sur les bancs de la gauche «mais non, mais non, on ne va pas donner, on va s'occuper de ces gens-là» ou mieux encore, de façon plus insidieuse, on a M. Sormanni, on a M^{me} Romano, qui viennent nous dire qu'il faut renvoyer ce projet de délibération en commission...

Projet de délibération: une rente-pont LPP pour les fonctionnaires municipaux mis à la retraite forcée

Qu'est-ce que ça signifie si on renvoie ce projet de délibération en commission? C'est retour à la case départ, puisque ce projet a déjà été travaillé en commission; c'est donc différer à nouveau en espérant que, comme ça va traîner des années et qu'il n'y a pas d'effet rétroactif possible, ces quelques personnes qui sont concernées par cette situation catastrophique, eh bien il n'y en aura plus, puisque en 2017 a été votée la délibération PRD-117, d'ailleurs par une grande majorité de ce délibératif, qui permet à ceux qui veulent prolonger jusqu'à l'âge réel de l'AVS de le faire. Ça concerne un certain pourcentage de personnes, alors peut-être qu'il y en a qui ont un salaire médian tellement élevé que ça ne les met pas dans la précarité, mais apparemment ça met des gens dans la précarité.

Vous pouvez ne pas les écouter, vous pouvez leur opposer le déni, comme vous avez l'habitude de le faire à gauche, par exemple quand le Parti libéral-radical a fait un amendement pour demander une baisse des centimes additionnels, «oh non, mais enfin c'est une toute petite économie, deux cafés par jour, mais qu'est-ce que c'est?». (*Remarques.*) Il y a encore d'autres problèmes où on voit le déni. On a un journaliste assez connu, qui a fait des films sur les migrants et puis tout d'un coup il est confronté à des dealers, alors tout d'un coup, oui, c'est un problème. (*Remarques.*) Si vous étiez confrontés à ces situations que vivent certains employés de la Ville, qui se prétend être exemplaire envers ses employés, je pense que vous réagiriez autrement, et je pense que dorénavant il faudrait que vous cessiez de prétendre sans arrêt que vous avez l'exclusivité du corps... du cœur, pardon. (*Rires. Remarques.*)

M^{me} Patricia Richard (LR). Ce débat déclenche les passions, ce qui est bien normal. Comment ça fonctionne, la LPP? La LPP, c'est un fonds de cotisation qui est en règle générale paritaire employeur/employé. Toute sa vie en tant qu'employé ou employeur, on cotise depuis l'âge de 25 ans, on fait une réserve et lorsqu'on atteint l'âge de la retraite on a un calcul qui est fait en fonction de l'AVS, en fonction éventuellement de ce qui a été cotisé au deuxième pilier ou d'une assurance-vie et ensuite on sait combien on touchera pendant les années de notre retraite.

Or, l'employeur soi-disant exemplaire qu'est la Ville de Genève a – peut-être, je pense, de bonne foi en son temps – décidé, selon ses statuts, que le personnel qui le voulait prendrait sa retraite à 62 ans. Il avait été aussi mis, sauf erreur de ma part, que ceux qui le voulaient parce qu'ils n'avaient pas cotisé suffisamment pouvaient demander une dérogation et travailler un petit peu plus. Actuellement, ce qui se passe, ce qui s'est passé depuis le vote l'année dernière du projet de délibération PRD-117, c'est que certains ont été mis à la retraite parce qu'on leur a refusé cette dérogation, certains qui atteignaient juste éventuellement un seuil, selon les estimations faites par le Conseil administratif. Nous avons un directeur de l'administration qui, lui, a eu droit à une dérogation; il est toujours là.

Projet de délibération: une rente-pont LPP pour les
fonctionnaires municipaux mis à la retraite forcée

D'autre part nous avons des personnes, des jardiniers par exemple, qui ont été mises à la retraite; moi, j'en connais un qui, en décembre de l'année dernière, est parti vivre à l'étranger, parce que lorsqu'il a fait son calcul, il s'est rendu compte qu'entre l'AVS et le peu de deuxième pilier qu'il touchait, puisqu'on l'a obligé à prendre la retraite à 62 ans, il n'y arrivait pas. Il est donc allé s'installer en Amérique du Sud, dans le pays d'origine de sa femme, parce que là il se rendait compte qu'il arrivait à vivre décemment, sans avoir à aller demander d'aide sociale. Ceux qui lèvent les yeux au ciel, on voit que vous ne savez pas ce que ça veut dire que de devoir faire un calcul et de ne pas savoir comment vous allez payer une petite facture à la fin du mois, et le mois d'après ce sera une plus grosse parce que là il y a la responsabilité civile qui tombe, puis là il y a l'assurance ménage qui tombe, parce que c'est ce qui se passe. (*Remarques. Rires.*)

Le président. S'il vous plaît! Continuez.

M^{me} Patricia Richard. Or, on oublie que pour les personnes qui ont été mises à la retraite de force, le libre passage est activé; pour ceux qui ont éventuellement retrouvé un travail pendant deux-trois mois, leur deuxième pilier a été transféré dans un fonds de libre passage. Ce fonds de libre passage, nous avons tout à fait le droit de l'alimenter en fonction de ce que la personne aurait réellement touché, et le calcul n'est pas compliqué à faire. Toutes les caisses de deuxième pilier savent le faire.

Maintenant il est question ici de bonne volonté. C'est clair qu'il est extrêmement difficile pour certains de dire qu'il est vrai qu'on aurait pu s'attaquer à ce problème avant, qu'on aurait pu donner des dérogations, qu'on a peut-être fait le calcul de notre point de vue à nous, mais pas du point de vue de la personne qui gagnait à peine 100 000 francs par année et qui cotisait très péniblement avec peut-être quatre ou cinq enfants et qui arrivait à peine à tourner, une personne qui a peut-être été fatiguée et qui, éventuellement, à 62 ans s'est dit «bon, ma foi, je dois aller à la retraite, je n'ai pas le choix et puis on verra bien ce qui se passe après», sauf que, quand cette personne arrive à l'âge de 65 ans et qu'elle a le calcul réel à la fin, elle a une sacrément mauvaise surprise.

Aujourd'hui, il s'agit de pouvoir rétablir en urgence quelque chose qui a été une énorme injustice, quelque chose qui va s'éteindre d'ici deux ans au plus tard, puisque le vote en mars de l'année dernière a pu stopper ces retraites forcées, Dieu merci. Dans deux ans il n'y aura plus de retraités forcés et ceux qui ne peuvent pas s'en sortir seront tous à l'Hospice ou à l'aide sociale. Et vous croyez que c'est facile pour une personne qui a travaillé toute sa vie, à qui on a dit à 62 ans «la porte, elle est là», d'aller pleurer à l'Hospice parce que son employeur soi-disant exemplaire refuse de verser la petite différence qui fera que sur le calcul final elle

Projet de délibération: une rente-pont LPP pour les
fonctionnaires municipaux mis à la retraite forcée

aura peut-être 100 ou 200 francs de plus par mois qui lui permettront de manger autre chose que des boîtes de conserve?

Réfléchissez-y bien avant de faire votre vote, réfléchissez-y bien, parce que même si à Genève on a le Caré, on a Partage, on a le Jardin de Montbrillant, eh bien il y a des personnes qui n'ont franchement pas envie d'y aller et qui ont honte (*remarques*); même si elles ne le devraient pas, je suis désolée, mais il y a des personnes qui ont honte. Et ça, ce soir, pour ceux qui refuseront de voter ce projet de délibération sur le siège, pensez-y, parce que ce sera de votre faute.

M. Simon Brandt (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cet après-midi, comme je le fais de temps en temps, je suis allé lire le blog de Pascal Holenweg; s'il ne sort pas, ce que je vais dire va l'intéresser. Je lis toujours avec délectation la devise de son blog, cette citation de Jean Sénac: «Si le socialisme est une pommade lénifiante sous laquelle demeurent les plaies, qu'éclate le socialisme.» Eh bien, le débat qu'on a là, c'est exactement ça. Il y a ceux qui essaient de passer la pommade parce qu'ils disent qu'il n'y a pas de problème, mais vous aurez beau passer toute la pommade, les plaies vont rester et, à un moment, elles vont exploser.

Vous nous dites «ce n'est pas légal, on ne comprend pas très bien», etc. C'est intéressant... Le 11 avril 2018, c'est-à-dire il y a à peine deux mois, nous avons voté dans ce Conseil la motion M-851, qui émanait du Parti socialiste. Et vous savez ce que demandait cette motion? Qu'on finance une rente LPP pour les artistes qui ne cotisent pas suffisamment au deuxième pilier. (*Remarque.*) Est-ce que vous pensez que quiconque dans cette salle, que ce soit M. Kanaan, M^{me} Salerno ou les mêmes qui nous disent en ce moment «ce n'est pas légal», a dit à ce moment-là qu'il fallait faire preuve d'équité? Non, évidemment, et c'est bien là qu'il y a deux poids deux mesures. A ma connaissance, le Conseil administratif distribue une allocation de rentrée scolaire. Le Conseil administratif, a dit M^{me} Salerno, s'est battu à raison pour donner des rentes AVS aux personnes âgées. C'est une forme d'aide individuelle. Est-ce que vous avez tellement de peine à comprendre et que vous ne supportez tellement pas qu'on soulève un problème à votre place que vous le niez, que vous êtes dans le déni total, «on va dire non comme ça le problème va s'éteindre tout seul»? Non! Non, c'est inacceptable.

Le Mouvement citoyens genevois nous dit que le Parti libéral-radical à l'époque ne s'en est pas préoccupé. Ce n'est pas tout à fait juste. C'est vrai, c'est le Mouvement citoyens genevois qui a le premier soulevé cette question à l'époque, sauf que le Parti libéral-radical a toujours soutenu ce texte, que ce soit en commission ou en plénière, et je mets au défi quiconque de me montrer le moindre procès-verbal, le moindre *Mémorial* où il verra le Parti libéral-radical

Projet de délibération: une rente-pont LPP pour les fonctionnaires municipaux mis à la retraite forcée

municipal s'opposer à ce texte. En commission, on a mis beaucoup de temps à traiter ce texte. Et vous savez pourquoi? Parce que malheureusement M^{me} Salerno n'était pas disponible pour venir nous en parler aux dates qu'on voulait, et ça a retardé, retardé, retardé...

Aujourd'hui, il n'y a pas deux poids deux mesures, parce que si vous renvoyez ce texte en commission, autant le retirer tout de suite. Pourquoi? Parce que dès que vous commencez à toucher votre rente LPP à partir de 64 ou de 65 ans, vous ne pouvez plus la renflouer, c'est terminé. Si vous renvoyez cela en commission et que vous le faites ressortir dans six ou sept mois, combien de personnes supplémentaires se seront retrouvées dans une situation précarisée parce qu'une partie de ce Conseil municipal aura refusé de se saisir de ce problème? Vous nous dites «vous faites de la récupération politique». Peut-être! Mais si vous-mêmes, si les mêmes qui nous disent maintenant «vous faites de la récupération politique» s'étaient préoccupés de cet enjeu, on n'aurait pas à faire leur travail à leur place!

Je croyais jusqu'alors que c'était à gauche qu'on défendait le social, la fonction publique, etc. Eh bien je constate que ce n'est pas le cas, parce que vous aurez beau, Madame Salerno – vous transmettez, Monsieur le président –, nous rappeler combien le statut est généreux, combien les salaires sont excellents, ça n'efface pas le problème qui est là, et vous aurez beau nous dire tout ce que vous avez fait de bien, ça vous grandirait si vous reconnaissiez qu'un problème existe et que vous nous disiez «on va tenter de trouver une solution». Moi, ce que j'attendrais du Conseil administratif en l'état, c'est qu'il nous dise «le texte n'est peut-être pas applicable en tant que tel, laissez-nous quinze jours, on fait une séance du Conseil administratif et on vient avec une proposition de solution», parce que actuellement j'entends seulement des gens qui disent «il y a des problèmes», mais je n'entends personne proposer une solution, à part le texte qui est déposé ici.

On a reçu hier un courrier du CRIC. Par qui ce collectif est-il coprésidé? Un ancien conseiller municipal écologiste. Est-ce à dire qu'il fait aussi de la récupération politique? Non, ce collectif se bat parce qu'il estime qu'on l'a traité injustement. Il demande à être reconnu comme un partenaire social, ce que le Conseil administratif lui refuse, parce qu'il nous dit «il n'y a pas de problème, donc on ne va pas le résoudre». Est-ce là une manière de faire de la politique? Non, et c'est bien là le grand problème de cette législature du Conseil administratif: vous n'êtes pas en train de gouverner, vous êtes en train de gérer l'administration. Parce qu'un Conseil administratif qui serait responsable aurait proposé une solution, il se serait battu comme il l'a fait à l'époque pour les prestations complémentaires, dont il est vrai que le Parti libéral-radical voulait les supprimer à l'époque; aujourd'hui, je vous le dis, Madame Salerno, on s'est trompé, vous avez bien fait de vous battre. Et aujourd'hui vous pourrez peut-être à votre tour dire «j'ai peut-être fait une erreur et je vais essayer de la réparer», mais manifestement pour une majorité de cette salle c'est au-dessus de leurs forces...

Projet de délibération: une rente-pont LPP pour les fonctionnaires municipaux mis à la retraite forcée

Alors continuons de nous accuser de tout ce que vous voulez, qu'on fait de la récupération politique, qu'on fait de la politique politicienne, au final ce n'est pas moi, ce n'est pas le Parti libéral-radical, ce n'est pas ceux qui soutiennent ça qui vont en pâtir si vous refusez, c'est la cinquantaine de personnes concernées qui continuera à aller au chômage, à l'Hospice général, et ce sont eux que vous punirez au final. Alors à tous ceux qui tout à l'heure voteront non, dites-vous bien que ce n'est pas le Parti libéral-radical ni moi-même que vous punissez en votant non, mais des gens que nous devrions défendre, parce qu'ils ont été loyaux jusqu'au bout dans leur rôle de fonctionnaires municipaux et qu'ils n'ont pas demandé la situation qu'ils vivent aujourd'hui. Ils l'ont d'autant moins demandée qu'ils ne demandaient qu'à continuer à travailler jusqu'à 64 ans, chose qui leur a malheureusement été refusée par le Conseil administratif.

Pour toutes ces raisons, vous l'aurez compris, nous demanderons le vote nominal, et j'invite fortement le Mouvement citoyens genevois à réfléchir à ce qu'il va faire tout à l'heure, parce que s'il veut continuer à croire sur parole tout ce que dit le Conseil administratif, qu'il annonce clairement la couleur, qu'il dise qu'il fait maintenant partie de la gauche élargie et qu'il vienne avec un programme en 2020 en disant «on a voté tous les budgets de la gauche; résoudre les problèmes ne nous intéresse plus», parce qu'on ne peut pas avoir dénoncé à l'époque avec justesse un problème et refuser une solution pour le résoudre définitivement.

M. Alfonso Gomez (Ve). Je ne savais pas qu'il y avait une gauche élargie, en tout cas en écoutant le débat précédent je n'ai pas eu l'impression que le Mouvement citoyens genevois nous avait défendus, en tout cas personnellement, puisque j'étais assez victime du Mouvement citoyens genevois. J'aimerais aussi dire à mon préopinant que c'est là qu'on voit que le dossier est complexe puisqu'il confond un peu les choses, puisqu'il demande au Conseil administratif de renflouer la caisse LPP de ces gens, or malheureusement ce n'est pas possible puisqu'ils touchent déjà une rente. A partir du moment où vous touchez une rente, que vous ne travaillez plus pour la Ville, la Ville ne peut plus renflouer votre rente LPP.

Maintenant, qu'il faille trouver une autre solution, et ça c'était l'objet du projet de délibération PRD-153 qu'a présenté le Mouvement citoyens genevois, en dehors de toute arrogance ou invective, Monsieur le conseiller municipal – vous transmettez, Monsieur le président –, ça nous sommes quasiment unanimes, dans cette assemblée, à le reconnaître. Le problème, c'est que ces chiffres, à un moment donné, méritent clarification, et ce serait quand même la moindre des choses de chiffrer le coût, de voir d'autre part quand ces 62 ex-employés de la Ville ont quitté leur emploi, quand cette rétroactivité a vraiment lieu, quand on la prend en compte, parce que cela peut avoir une amplitude conséquente. Et ce que je vous dis là, ce n'est pas moi qui le dis, c'est un conseiller municipal libéral-radical en commission. C'est ça qu'il dit quand on étudie le projet de délibération

Projet de délibération: une rente-pont LPP pour les
fonctionnaires municipaux mis à la retraite forcée

PRD-153, qu'il faut qu'on étudie cela sérieusement, qu'on détermine combien cela va nous coûter et quelle est l'amplitude économique.

Ce projet de délibération n'a pas encore été voté, il est toujours en commission – nous le regrettons – et nous devons effectivement le voter le plus rapidement possible. Il y a même des propositions d'amendement sur ce projet de délibération. Ce genre de travail, Mesdames et Messieurs, doit se faire de manière sérieuse, il faut savoir de quoi on parle et examiner les conséquences, et ce travail a commencé en commission sur le projet de délibération PRD-153. Il faut effectivement trouver une solution pour ces gens, nous sommes tous d'accord, au-delà de l'arrogance et de l'invective; nous sommes tous d'accord là-dessus, mais il faut l'étudier en commission rapidement et déterminer qui ça concerne, combien de personnes ça concerne et quel sera le coût pour la collectivité. Et s'il faut payer, je suis d'accord avec vous, la collectivité devra payer.

Par contre, on voit bien la petite manœuvre: ici vous prenez position en faveur des retraités et par ailleurs vous coupez dans le budget sur le 31. On ne peut évidemment pas accepter ce genre de choses, on ne peut pas déshabiller Pierre pour habiller Paul, parce que le 31 c'est aussi des prestations. Il faut donc renvoyer ce projet de délibération en commission; à la limite on n'aurait même pas besoin de le voter. Nous allons voter en tout cas l'amendement de M. Holenweg et nous voterons pour le renvoi en commission.

Et puis ces leçons, ça a été dit tout à l'heure, la main sur le cœur, de dire – et c'est vrai! – «nos retraités qui n'ont pas suffisamment pour vivre chez nous, qui doivent aller à l'étranger»..., je vous rappelle quand même que c'est le Parti libéral-radical qui n'a pas voulu entendre parler des bonus de 70 francs d'augmentation pour l'AVS, et que nos retraités, effectivement, ne reçoivent pas suffisamment, et que chaque fois que la gauche que vous semblez mépriser propose des augmentations pour ces gens-là, c'est vous qui les refusez. Alors vous serez gentils de ne pas nous donner de leçons en la matière. Je répète donc que nous voterons pour le renvoi en commission des finances de ce projet de délibération et que nous voterons l'amendement de M. Holenweg. Je vous remercie.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je vous rappelle que le bureau a clos la liste. M. Pierre Gauthier prendra en dernier la parole, avant que je ne la cède à M^{me} Salerno.

M. Pierre Gauthier (HP). Je vous remercie, Monsieur le président. Personne n'est dupe de quoi que ce soit dans cette assemblée. Chacun sait combien le terme de «récupération politique» est une des caractéristiques de notre monde. Personne

Projet de délibération: une rente-pont LPP pour les fonctionnaires municipaux mis à la retraite forcée

ne s'étonnera que le Parti démocrate-chrétien, le Parti libéral-radical et Solidarités s'allient contre M^{me} Salerno; personne ne s'étonnera que le Mouvement citoyens genevois nous tresse des couronnes de laurier en disant que notre projet de délibération est excellent. Ça fait partie du jeu politique et personne ne doit s'en étonner; passons aux choses sérieuses.

Ce qui est important aujourd'hui, c'est la situation des quelque 60 ou 80 personnes – on n'a pas le chiffre exact – qui se trouvent dans des difficultés sociales et financières suite à cette mise à la retraite forcée; cette situation n'est effectivement pas acceptable. Alors, indépendamment des arrière-pensées politiques des uns ou des autres, je crois que c'est cette situation qu'il faut régler en priorité. C'est une situation d'inégalité de traitement et elle est inacceptable. J'aimerais donc qu'on se pose les bonnes questions.

Moi j'ai été un peu surpris, avec mon collègue Stéphane Guex. Nous avons déposé, en juin 2017, une proposition afin que le Conseil administratif ouvre sans délai des négociations avec les partenaires sociaux pour que ce conflit soit traité et réglé. Nous sommes en juin 2018, une année après, et rien, aucune négociation n'est ouverte, rien ne se passe et le projet de délibération est toujours en commission des finances; après une année, donc, rien ne s'est passé. Je trouve que c'est quand même un petit peu inquiétant, puisqu'il s'agit de situations sociales difficiles.

Les personnes qui se sont groupées en collectif, le CRIC, nous ont envoyé un courrier, qui a été lu en tout début de session, hier; il fait état d'un sentiment de ces personnes d'être dédaignées par le Conseil administratif. Alors, au-delà des querelles de chiffres, de possibilité, de non-possibilité, moi je pense qu'il faut quand même qu'on s'intéresse à la question humaine. C'est la question humaine qui compte. Ce sont des êtres humains et nous n'avons pas le droit de les laisser comme ça, dans leur situation difficile. On dit que la Ville de Genève est un employeur exemplaire; j'aimerais qu'on aille maintenant un petit peu au-delà de la communication et qu'on agisse.

Soixante personnes – ou quatre-vingts – qui se trouvent maintenant dans une situation difficile, je crois qu'on n'a pas le droit de les laisser tomber. Aujourd'hui c'est une question de respect de ce personnel, notamment le personnel dont les ressources financières sont faibles. C'est une question de respect pour des employés qui ont travaillé pour le bien public et pour la Ville de Genève. Je trouverais quand même surprenant qu'on ne soutienne pas, d'une façon ou d'une autre, ce projet de délibération, même s'il vient des rangs du Parti libéral-radical; c'est un peu le monde à l'envers, c'est vrai, le Parti libéral-radical qui tout d'un coup s'occupe des questions sociales, mais, vous savez, le monde évolue, et peut-être que la conscience politique est arrivée dans les cerveaux de nos camarades libéraux. (*Remarque.*)

Projet de délibération: une rente-pont LPP pour les fonctionnaires municipaux mis à la retraite forcée

A mon avis, ce qui importe, c'est de ne plus tarder, et je souhaiterais que cet objet soit voté rapidement, et c'est pour ça, d'ailleurs, que je l'ai signé, mais – et il y a souvent un mais en politique, et c'est pour ça qu'à plusieurs on est peut-être plus intelligents, en tout cas peut-être un peu moins bêtes – je me rends compte que les arguments qui ont été déposés et développés par M. Sormanni et par M^{me} Salerno devraient nous faire réfléchir.

Quel est le but, en fait? Est-ce que le but est d'assurer le succès de la proposition ou est-ce que le but est de faire un coup politique? Pour ma part, je pense que le but est d'assurer le succès de la proposition, mais il y a un risque, et le risque c'est le pari que je prends, personnellement, parce que si ce projet de délibération est envoyé en commission des finances et qu'il y reste enterré comme le nôtre pendant une année, ça n'est pas moi, ça n'est pas nous qui aurons perdu notre pari, mais ce sont les retraités qui sont aujourd'hui forcés d'être au chômage. Alors je vous demande solennellement, les futurs membres de la commission des finances qui ont été désignés hier, de traiter ce projet de délibération le plus rapidement possible, afin que la solution puisse être trouvée et que les personnes qui sont aujourd'hui dans cette situation de chômage inacceptable puissent enfin retrouver la sérénité qui leur est due.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. J'interviens peut-être en clôture de débat... Vous parliez, Monsieur Gauthier, de risque, en disant que si on renvoie la proposition en commission des finances, il y a un risque de procrastination, que rien ne se fasse et que dans un an on soit au stade de ce soir; il y a aussi un risque si vous la votez sur le siège, parce que si elle est invalidée par le Service de surveillance des communes, vous n'aurez rien.

Je pense donc que ce qui se joue dans cette salle, hormis les grandes déclarations d'intention et les plaidoyers qui nous sont faits, c'est quand même un coup politique. J'entends M. Brandt qui dit «ah, Madame Salerno, vous aviez tellement raison, et je le conçois aujourd'hui, de défendre les rentiers AVS-AI de la Ville de Genève». C'est clair qu'aujourd'hui ça ne coûte pas grand-chose, mais à l'époque, quand on a fait le combat, il n'y avait personne dans cette salle, hormis le Parti socialiste, pour être d'accord sur la procédure judiciaire. Non seulement vous n'étiez pas d'accord, mais en plus vous aviez déposé une motion qui interdisait au Conseil administratif de poursuivre la procédure en justice et qui l'obligeait à la retirer. Et peut-être que si vous aviez eu une autre magistrate en charge de la procédure, la procédure aurait été retirée et les gens n'auraient pas eu les prestations complémentaires, qui restent, je le rappelle, une exception de la Ville de Genève.

Aujourd'hui, si on venait avec cette proposition-là, on ne pourrait pas la mettre en œuvre, toute bonne soit-elle, parce que la loi nous l'interdit. C'est donc facile,

Projet de délibération: une rente-pont LPP pour les fonctionnaires municipaux mis à la retraite forcée

après coup, de dire «oui, vous aviez raison, je reconnais ce soir que vous aviez raison», parce qu'au moment où moi j'avais besoin de soutien, je n'en avais pas. Je n'en avais pas sur les SIG quand j'ai fait la procédure jusqu'au Tribunal fédéral pour récupérer les 36 millions, et on l'a gagnée. Je n'en avais pas lorsque j'ai déposé une procédure contre la Banque Cantonale de Genève pour 10 millions, et on l'a gagnée, et aujourd'hui je ne l'ai pas pour les horodateurs. Je suis désolée de prendre un peu en otage le débat de ce soir, mais il est aussi le prétexte à cela.

Vous avez un arbitrage qui pèse 8,5 millions, qui potentiellement équilibre ou déséquilibre le budget; les fronts sont très clairs entre ceux qui soutiennent la politique du Conseil administratif et ceux qui ne la soutiennent pas. On verra bien comment ce sera arbitré par les tribunaux, mais je trouve que c'est très facile, des années plus tard, quand on a tout fait, mais tout fait pour empêcher le Conseil administratif de gagner la procédure, de dire «ah oui, a posteriori on trouve que vous aviez raison, c'est bien que vous l'avez fait». On est très solidaire après coup, mais sur le moment on ne l'est pas, et aujourd'hui vous avez toujours des occasions de l'être. Alors j'entends qu'on ne gouverne pas, qu'on gère. Ma façon de gouverner la Ville, ça n'a jamais été de la gérer, mais en tout cas les intérêts de la Ville ont été défendus.

Quant aux propositions qui sont faites par le Parti démocrate-chrétien, je ne veux pas vous chicaner, mais je m'en étonne. Au Conseil administratif, on n'est pas quatre membres de gauche. On a un membre de votre parti, Guillaume Barazzone, démocrate-chrétien, qui a toujours été solidaire de toutes les décisions du Conseil administratif, alors lorsque j'entends vos représentants qui disent que c'est au Conseil administratif d'être un peu inventif, de trouver des solutions, pourquoi pas des contrats spéciaux où les gens pourraient travailler au-delà de l'âge de la retraite? Mais moi je veux bien des propositions comme ça, Mesdames et Messieurs, parce que raser gratis, ça ne coûte pas cher, ça ne fait pas de mal. Enfoncer une porte ouverte non plus ça ne fait pas de mal.

Moi, je ne peux pas changer la législation fédérale pour permettre aux gens de travailler au-delà de l'âge légal de la retraite AVS de 64 ou 65 ans en Ville de Genève. Je vous vois bien en train de me faire le procès «oh, le Conseil administratif n'a pas voulu, il n'est pas inventif, il ne trouve pas de solutions, il pourrait tout à fait donner des rentes LPP aux personnes qu'il a contraintes à partir à la retraite, ces personnes qui sont toutes à l'Hospice général», qui dixit M^{me} Richard mangent à longueur de journée des boîtes de conserve ou qui vont au Caré... mais de qui vous moquez-vous? Quand j'entends M^{me} Richard, et je parle vraiment au nom du Conseil administratif *in corpore*, qui dit qu'on a dit à ces gens-là «voyez, la porte, elle est là, vous la prenez»... mais de qui parle-t-elle? Que sait-elle des discussions du Conseil administratif, de la gestion du personnel, du soin qu'on a de nos collaborateurs et collaboratrices? Elle n'a aucune légitimité pour lancer ça. En définitive, elle décrédibilise le Conseil administratif, parce que c'est son

Projet de délibération: une rente-pont LPP pour les fonctionnaires municipaux mis à la retraite forcée

objectif de cheffe de groupe libéral-radical, sans aucun respect pour les gens – désolée, Mesdames et Messieurs, c'est comme ça que je le lis.

Je vous le dis, peut-être que votre délibération est valide; moi, je ne sais pas comment on ferait pour, de manière juste, commencer à distribuer 1,5 million à des personnes qui ont travaillé pour la fonction publique municipale et qui, comme elles ont toutes quand même 62 ans, ont toutes aujourd'hui leur rente LPP. Parce que c'est ça que vous demandez. Alors comment le mettre en œuvre, je ne sais pas, mais il faudra forcément être très inventif, parce que nous on sait comment on va pouvoir se débrouiller avec les partenaires sociaux.

Pourquoi ne sont-ils pas à la table, les partenaires sociaux? Parce que la commission du personnel de la Ville ne peut pas défendre les personnes qui sont retraitées, qui ne sont plus des collaborateurs de la Ville. Le Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT) ne peut pas représenter des personnes qui sont des retraités de la fonction publique. Idem pour le Syndicat des services publics (SSP/VPOD). Ce n'est pas qu'ils ne veulent pas, ce n'est pas qu'on est malfaisants, ce n'est pas qu'on est malintentionnés, ce n'est pas qu'on est méchants, mais quand les gens ne travaillent plus en Ville, les syndicats de la Ville ou la commission du personnel de la Ville ne peuvent plus les représenter. Ce ne sont plus leurs membres. Et ce n'est pas qu'on ne veut pas.

D'ailleurs le dernier courrier que vous avez reçu, je vérifie avec mes collègues, nous, Conseil administratif, on ne l'a pas reçu – ou alors ça m'a échappé, et je m'en excuse par avance. Ce n'est pas qu'on ne veut pas discuter avec eux, ce n'est pas qu'on a reçu un courrier et qu'on n'y a pas répondu, c'est qu'à ce stade des informations des personnes qui siégeaient dans ces rangs, Monsieur Gauthier, on n'a pas reçu le courrier; alors peut-être qu'on va le recevoir. Ce sera compliqué, d'ailleurs, de mettre en œuvre votre article premier; vous dites qu'il faut que ça se fasse vite, or l'article premier du texte que vous avez signé n'incite pas à une très grande rapidité, parce qu'il va falloir négocier avec les partenaires sociaux, soit les syndicats et la commission du personnel, dont le CRIC. La commission du personnel cite le SSP/VPOD; je ne sais pas s'ils vont vouloir négocier avec moi ou M. Barazzone – parce que ça peut aussi être quelqu'un d'autre, ce n'est pas une fatalité que ce soit uniquement moi – et avec le CRIC, pour regarder comment on répartirait le million et demi entre les 70 ou 80 personnes concernées.

Ensuite, lorsque M^{me} Richard me dit «vous pouvez tout à fait mettre ça dans un fonds de libre passage LPP»... mais comment on peut, nous, la Ville de Genève, alimenter un fonds de libre passage LPP? Il y a des juristes dans la salle... Il y a quelqu'un qui ose se lever ce soir en salle et me dire «oui, Madame Salerno, moi j'ai fait mon brevet; oui, vous pouvez le faire» – je ne vous vise pas, Monsieur Wasmer; je vous ai quand même juste en face de moi... (*Remarque.*) On ne va pas pouvoir verser de l'argent d'un compte de libre passage qu'on n'est

pas censé faire fleurir dans un compte bloqué – pour des personnes qui touchent le deuxième pilier. Ce que vous avez dit, Monsieur Brandt, est inexact; vous dites que ces gens vont recevoir leur retraite à 64 ans. Non, ils la reçoivent. Ils ont 62 ans et ils reçoivent le deuxième pilier. C'est donc compliqué de continuer à contribuer à un deuxième pilier pour des personnes qui en sont déjà bénéficiaires. Ce qu'ils recevront, pour les femmes à 64 ans et pour les hommes à 65 ans, c'est le premier pilier; de nouveau ce n'est pas une méchanceté, une volonté de nuire du Conseil administratif, c'est la législation fédérale.

En écho aux propos acrimonieux, et je pèse mes mots, de M^{me} Roulet, qui disait «c'est une injustice, c'est une très grande injustice de cette gauche qui n'a pas le monopole du cœur» – cette injustice, Mesdames et Messieurs, vous en êtes tout autant responsables, que le Conseil administratif, si ce n'est plus, si je voulais être vraiment de mauvaise foi, parce que vous l'avez voté, le statut du personnel. Il contenait ces dispositions-là, vous les connaissiez (*remarques*), vous les connaissiez toutes, donc assumez votre part de responsabilité. Vous pouvez revenir sur une pratique que vous avez voulue, que vous avez votée, qui vous a été proposée par le Conseil administratif mais que vous avez validée, qui a existé pendant des dizaines d'années en Ville de Genève.

Dernier point, j'espère que le débat ce soir n'a pas créé des attentes et des attentes chez des personnes qui imaginent qu'on va leur verser 1,5 million grâce à cette délibération et qui potentiellement ne verront jamais la couleur de l'argent, soit parce qu'on continuera à procrastiner en commission des finances où jamais on ne m'a invitée 3000 fois sans que je vienne (*remarques*), comme ça vous entretenez à faveur le mythe, mais c'est faux, ou parce que potentiellement la délibération sera invalidée, et c'est quand même le risque que vous courez ce soir avec ce débat. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération à la commission des finances est accepté par 50 oui contre 22 non.

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordonnancement de M. Jean-Philippe Haas, qui désire traiter ce soir, pour des raisons de délai, les urgences concernant les rapports PR-1260 A et PR-1245 A. M. Haas a la parole.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Merci, Monsieur le président. Quand bien même j'ai déposé une urgence, on voit bien qu'il reste quinze minutes... Il s'agit de deux urgences pour les travaux qu'on peut commencer cet été. Je crois que M. le magistrat peut s'exprimer dessus; c'est un problème de délai. Comme il nous reste quinze minutes, je pense qu'il n'y aura pas vraiment des débats sur ces

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

objets, étant donné que ces objets ont été acceptés à l'unanimité de la commission des finances. Je vous remercie de voter cette motion d'ordonnancement.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur les rapports PR-1260 A et PR-1245 A est acceptée par 47 oui contre 23 non.

Le président. Je vous propose de passer immédiatement à ces points. Je vous propose également de les lier pour la discussion et, évidemment, de voter séparément chacun de ces points.

7.a) Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 octobre 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 451 000 francs destiné à un nouvel aménagement du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve, rue François-Dussaud 12, parcelle N° 3297, feuilles 89, 90 et 91 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais (PR-1260 A)¹.

Rapport de M. Grégoire Carasso.

La proposition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des sports le 14 novembre 2017. La commission s'est réunie le 11 janvier 2018 sous la présidence de M. Pierre de Boccard, sur le site de la Queue-d'Arve. Les notes de séance, approuvées le 19 avril 2018, ont été prises par M. Nicolas Rey, que nous remercions pour son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

¹ «Mémorial 175^e année»: Proposition, 3293. «Mémorial 176^e année»: Motions d'ordonnancement, 46, 311.

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 451 000 francs, destiné à un nouvel aménagement du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve, rue François-Dussaud 12, parcelle N° 3297, feuilles 89, 90 et 91 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 451 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2028.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Séance du 11 janvier 2018

Audition de M. Rémy Pagani, maire, en charge du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M. Philippe Meylan, directeur, et M^{me} Cristina Beck, architecte, à la Direction du patrimoine bâti, et M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport, accompagné de M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe, M^{me} Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports, et M. Erwann Jegousse, coordinateur projets aménagement construction au Service des sports

Présentation du projet et réponses aux questions

M. Pagani débute l'audition en rappelant que ce bâtiment de la Queue-d'Arve a été construit en 1990. Habituellement, les constructions de ce type doivent être rénovées tous les vingt ans. Or, en ce qui concerne ce centre sportif ça n'a pas été le cas. Une transformation du site est néanmoins prévue dans le cadre du projet d'urbanisation Praille-Acacias-Vernets (PAV), mais cela ne sera pas d'actualité avant une vingtaine d'années. Il s'agit donc de remettre le centre sportif à niveau, de l'entretenir et de revisiter l'ensemble de l'ouvrage.

M. Kanaan rappelle que le projet présenté aujourd'hui s'insère dans une série de rocades qui s'étend jusqu'à 2030. Le but central cette séquence d'investissement est de ne pas interrompre – ou au minimum – l'activité sportive du centre. Il signale également que la Queue-d'Arve a été à l'origine construite pour quinze ans; il s'agit donc de provisoire qui dure... Il conclut en déclarant que d'ici à quinze ans il est prévu que la Voirie quitte le site et que ce dernier soit transformé dans le cadre

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

du plan directeur du PAV. Toutefois, il était hors de question d'attendre jusque-là pour optimiser les installations.

M. Meylan procède à la présentation concrète du projet (voir annexe). La buvette sera remise aux normes avec le concours du Service cantonal des affaires vétérinaires (SCAV). En outre, les pistes dédiées aux boules en bois et aux boules ferrées seront supprimées pour laisser place à des terrains de squash. Un nouveau mur de grimpe sera également installé, avec au centre de l'espace un filet de séparation délimitant les deux zones. Les installations de chauffage devront être remplacées pour répondre aux dernières normes cantonales. La mise en exploitation de cet espace modifié est prévue pour 2019 au terme de sept mois de travaux réalisés en étape, afin d'éviter, autant que faire se peut, des interruptions des activités sportives du centre.

Une commissaire demande comment la cohabitation boulistes et grimpeurs a été pensée en termes d'acoustique, afin que les deux espaces puissent être utilisés en même temps et au maximum. M^{me} Bonvin souligne que globalement cet espace souffre d'un bruit moindre que dans la salle triple actuelle par exemple. En outre, la pétanque n'étant pas un sport d'équipe ou un sport nécessitant un coaching particulier, cela réduit également les nuisances. Il en va de même pour ce qui est du squash – il s'agira de caissons préfabriqués qui, pour le coup, absorberont quelque peu les bruits. Elle souligne en outre que lors des «hivernales» de pétanque (une des seules compétitions en la matière), le mur de grimpe et le squash seront fermés. Finalement, la salle est occupée par un quatrième «sport» (M^{me} Bonvin explique ne pas être sûre de pouvoir le qualifier comme tel) qui est le jass, sans parler du baby-foot! M. Kanaan souligne que, dans un monde idéal, une salle entière serait dédiée à un sport en particulier, sans cohabitation, mais nous n'avons certainement pas assez d'espaces pour un tel luxe, et la polyvalence est donc de mise.

Une commissaire rappelle que le centre sportif prévu dans le quartier des Eaux-Vives prévoit une séparation entre le mur de grimpe et les autres espaces. M^{me} Bonvin confirme. Elle rappelle ensuite que la salle des Eaux-vives n'est pas destinée au même public. En effet, elle sera consacrée davantage aux débutants en phase d'apprentissage et par conséquent au coaching, qui nécessite, par définition, beaucoup de paroles.

Une commissaire demande s'il serait possible d'agrandir la surface de grimpe actuelle. M^{me} Bonvin répond que cela est impossible car la salle adjacente sera dédiée aux manifestations et qu'il n'est pas possible de toucher au mur tel qu'il est car il est lié à l'enveloppe du bâtiment.

Un commissaire demande quelles seront les modalités de gestion de la buvette remise aux normes. M. Kanaan répond qu'il s'agira d'une concession de service public. Un appel d'offres relatif à la sous-traitance sera effectué. Le commissaire

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

demande si des prolongations d'ouverture seront possibles. M^{me} Bonvin répond que des accords (afin d'ouvrir jusqu'à 1 h ou 2 h du matin) seront possibles dans le cadre des manifestations. Elle précise ensuite que la buvette est considérée comme celle du centre, donc il n'est pas possible que son gérant soit responsable de la fermeture tardive du centre: un collaborateur du Service des sports doit s'en charger. Elle ajoute que ce principe de gardiennage est valable pour tous les sports (tournois de jass mis à part...).

Un commissaire s'interroge sur la création d'un poste de travail supplémentaire pour la gestion du centre. M. Kanaan répond qu'une analyse est en cours à ce sujet. Dans le cadre du crédit d'étude, cela est mentionné à titre indicatif par souci de transparence, car cela peut avoir une incidence sur le budget de fonctionnement.

Un commissaire aborde la question des gradins. M^{me} Bonvin précise que la tribune sera installée ponctuellement et pour des périodes définies. Elle insiste sur le fait que les travaux dont il est question aujourd'hui ont été précédés d'une étude portant sur les besoins, notamment des boulistes. M^{me} Koelliker ajoute qu'ils ont été impliqués dans les discussions et qu'ils ont accepté le plan qui est présenté aujourd'hui.

Une commissaire demande quelle est la hauteur de plafond. M^{me} Bonvin indique que la hauteur est de 14 m et que l'idée d'installer un deuxième étage (séparant le volume en deux fois 7 m) a été envisagée, mais il s'est avéré que cela ne serait pas idéal pour les sports de raquettes. En outre, cette transformation aurait nécessité que l'on touche à la structure du bâtiment, ce qui aurait conduit à des travaux de mises aux normes qui ne vont pas sans poser problème. M. Meylan ajoute que l'investissement par rapport au résultat final n'était pas optimal.

Une commissaire questionne ensuite quant au chauffage: est-il nécessaire de chauffer des espaces où les gens se dépensent et créent à leur tour de la chaleur? M. Meylan répond que tout sera fait au mieux dans le cadre de l'enveloppe attribuée. Il précise toutefois que le bâtiment ne sera pas isolé pour autant. Mais il est vrai que la température du chauffage pourrait être baissée.

Un commissaire revient sur la question de la cohabitation entre les grimpeurs et les boulistes, notamment en ce qui concerne l'utilisation de la magnésie par les grimpeurs. M^{me} Bonvin répond que c'est justement la raison d'être du rideau destiné à séparer les deux espaces. De plus, l'espace sera nettoyé tous les jours (y compris les terrains de squash). Elle ajoute qu'il est en outre possible d'utiliser de la magnésie liquide et pas en poudre.

Un commissaire demande quelle sera la nouvelle surface de mur et si le nombre de voies restera le même. M^{me} Bonvin répond que le bloc fera 124 m² (4,9 m de haut sur 23 m de large); le mur central fera 9 m de haut sur 25 m de large.

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

Le mur comptera 22 voies pour un total de 1850 prises (comme aujourd'hui). Elle ajoute que le mur complet fera 256 m².

Un commissaire demande si une partie en auto-assurance et un mur de vitesse ont été intégrés dans la proposition. M^{me} Bonvin considère que pour l'auto-assurance il faut quelque chose de présent en permanence sur place dans le bâtiment. Or, le mur de la Queue-d'Arve est destiné aux grimpeurs chevronnés. Par ailleurs, pour qu'un mur de vitesse soit homologué, il doit mesurer 15 m. Le mur de vitesse est semblable à un mur classique mais avec des prises différentes. L'idée n'a pas été retenue car une seule demande à ce sujet a été formulée durant l'étude du projet. Elle conclut en déclarant qu'un mur de vitesse sera peut-être installé aux Eaux-Vives où la différence de taille (par rapport aux 15 m exigés) sera moins grande qu'à la Queue-d'Arve.

Un commissaire demande si un accompagnement socio-éducatif est envisagé, dans la mesure où ce centre voit se côtoyer divers profils sociodémographiques. Il estime qu'il serait judicieux de disposer de gens aux compétences sociales élevées pour répondre aux questions et assurer un accompagnement des utilisateurs du centre. M. Kanaan rappelle que cet accompagnement est porté et assuré par les clubs et sportifs et que la Ville de Genève n'intervient qu'en cas d'arbitrage. Il ajoute que la transformation de la buvette constitue une véritable amélioration, même s'il est vrai que les boulistes ont avoué que cela leur faisait un petit pincement au cœur. M^{me} Bonvin ajoute que des caméras existent et que d'autres seront installées, ce qui permettra aux gardiens de veiller depuis la loge.

Un commissaire demande si la pose de panneaux solaires sur le toit plat du bâtiment a été envisagée et si les nouvelles installations permettront des économies (en termes de chauffage notamment). M. Meylan confirme que le matériel de chauffage qui sera installé est plus moderne et donc plus économe en énergie. En ce qui concerne la pose éventuelle de panneaux solaires, il explique que cela est impossible car la toiture du centre est trop légère et ne pourrait pas supporter le poids des panneaux photovoltaïques. Concernant les frais de gestion, le document distribué aux commissaires fait état des prévisions relatives aux coûts annuels.

Un commissaire demande si les vestiaires vont être agrandis. M^{me} Bonvin répond que non car les vestiaires actuels sont assez grands. Elle ajoute qu'il sera toujours nécessaire de passer à la loge pour payer l'utilisation des vestiaires avant de traverser tout le bâtiment pour s'y rendre. Elle souligne non sans humour que cela peut être vu comme une sorte d'échauffement.

Un commissaire souligne que les grimpeurs sont très souvent particulièrement élégants et que leur progression sur le mur est agréable à regarder. Il demande par conséquent s'il est envisageable de mettre une séparation transparente plutôt qu'un rideau opaque au milieu de la salle. M^{me} Bonvin souligne que

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

le propre d'un rideau réside justement dans le fait qu'on n'est pas obligé de le fermer. Elle déclare que l'idéal serait en effet de le fermer le moins possible (même si des nuisances peuvent être occasionnées par la poussière etc.).

Un commissaire rappelle que les terrains de squash de la Cité universitaire sont sous-utilisés. M^{me} Bonvin confirme mais elle souligne que les horaires où ces terrains pourraient être utilisés ne sont pas intéressants (14h-17h). En outre les conditions d'utilisation de cette salle sont très contraignantes. Il existe une forte demande en terrain de squash (et en badminton).

Un commissaire demande le statut actuel de la buvette et souligne que le fait de relancer un appel d'offres lui paraît injuste pour les personnes qui y travaillent actuellement. M^{me} Bonvin explique qu'il s'agit déjà d'une concession de service public avec le gérant actuel. Ce dernier pourra en outre répondre à l'appel d'offres s'il est intéressé. M. Kanaan ajoute que les buvettes des centres sportifs accueillent une clientèle plutôt fluctuante et qui consomme globalement peu. La buvette du centre de la Queue-d'Arve accueille peut-être une clientèle plus importante et régulière, mais rien qui permette de faire de la grande restauration non plus. Il déclare donc qu'il est plutôt positif de trouver des gens qui acceptent de gérer ce genre d'établissement.

Un commissaire demande ce qu'il adviendra de l'ancien mur et s'il est prévu de le donner à une association. M. Meylan répond que les matériaux qui le composent seront mis en décharge, triés et recyclés. M^{me} Bonvin rappelle que si le mur est donné à une association, la sécurité de l'édifice doit être garantie. La Ville de Genève a vécu de mauvaises expériences en la matière. Il est possible que suite aux adjudications, l'entreprise retenue choisisse de reprendre les prises par exemple; tout cela devra être décidé le moment venu.

Un commissaire demande si le squash sera payant. M^{me} Bonvin rappelle que toutes les activités proposées au centre sportif de la Queue-d'Arve sont payantes, mais à des tarifs très intéressants.

Un commissaire questionne quant au calendrier des travaux. M. Meylan répond qu'au plus tôt, les travaux pourront débuter en avril 2019. M^{me} Koelliker rappelle que la Ville s'est engagée auprès des boulistes à reporter les travaux après la tenue de leur grande manifestation (les «hivernales») en février 2019.

Discussion et vote

Un commissaire sollicite l'audition des boulistes car il semble clair que la buvette fait office de véritable «stamm» pour eux. Il aimerait par conséquent savoir ce qu'ils pensent des transformations à venir. D'autres commissaires considèrent que cette proposition est en discussion depuis deux ans avec toutes les parties prenantes, au premier rang desquelles se trouvent les boulistes, qui

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

soutiennent cette version du projet. De plus, ils ont déjà été auditionnés en commission des pétitions.

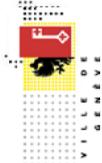
Au vote, l'audition des boulistes est refusée par 8 non (2 MCG, 1 DC, 3 LR, 2 S) contre 2 oui (EàG) et 3 abstentions (1 S, 1 UDC, 1 Ve).

L'ensemble des commissaires déclare soutenir ce projet. Le président soumet à l'approbation de la commission des sports la proposition PR-1260, qui est adoptée à l'unanimité, soit par 13 oui (2 EàG, 2 MCG, 3 LR, 1 DC, 3 S, 1 UDC, 1 Ve).

Annexe:

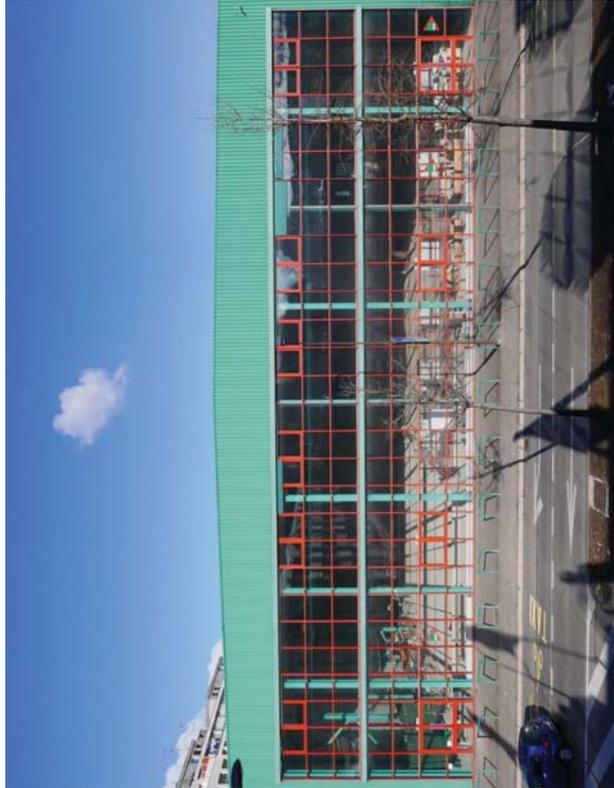
- présentation Powerpoint distribuée en séance.

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve



QUEUE-D'ARVE : BOULODROME

PR-1260 – AMÉNAGEMENT

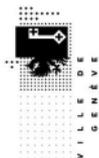


Proposition en vue de
l'ouverture d'un crédit de

2'451'000 francs

destiné à un nouvel
aménagement du boulodrome
au centre sportif de la Queue-
d'Arve.

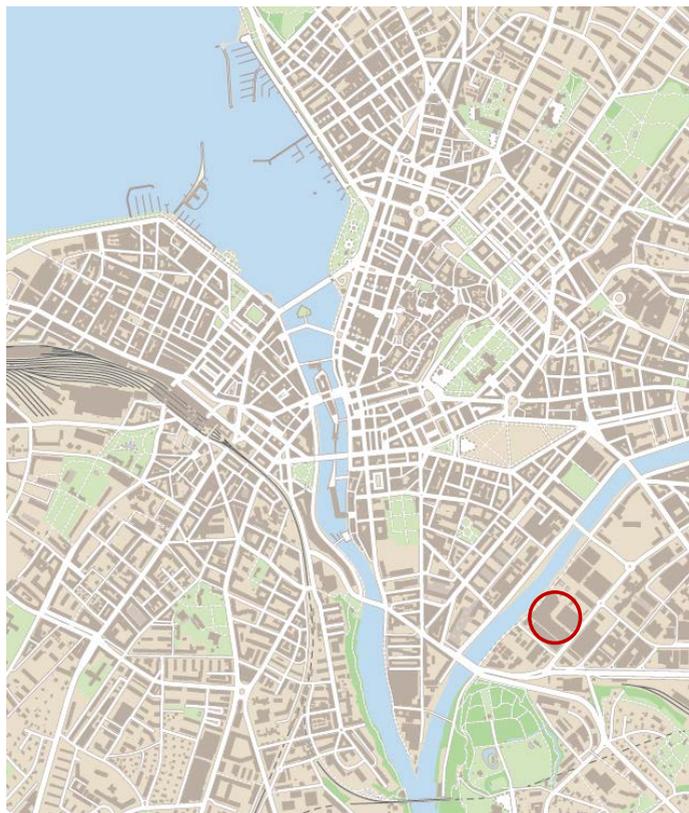
Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve



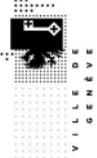
2.

LOCALISATION**Plan de situation**

Rue François-Dussaud 12
1227 Les Acacias
Parcelle N° 3297
Section Plainpalais



Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve



3.

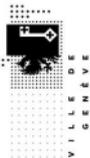
INTRODUCTION

Contexte

- 1990: inauguration du centre sportif de la Queue-d'Arve et ouverture du boulodrome.
- 2030-2035 : projet de démolition-reconstruction du centre sportif de la Queue-d'Arve, après le départ de la Voirie.
- Dans l'attente : nécessité d'optimiser le site et d'intervenir sur les installations techniques (CVSE) et d'améliorer les conditions eu égard à la loi sur l'énergie.



4.



EXPOSÉ DES MOTIFS

Constat

Surface du boulodrome : 2285 m² / hauteur 14 m
 Surface dédiée à la pétanque : 730 m²
 Surface dédiée aux boules en bois : 218 m²
 Surface dédiée aux boules ferrées : 420 m².

État des lieux :

- Le boulodrome est relativement peu utilisé par rapport au nombre d'heures d'ouverture du centre sportif et seulement à certaines périodes de la semaine et de l'année;
- Les usagers du mur de grimpe et du badminton déplorent que la seule buvette existante dans le centre sportif soit affectée exclusivement au boulodrome;
- Il est recommandé de réduire la surface consacrée aux jeux de boules et d'affecter l'espace récupéré pour la pratique d'autres sports.



Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

5.

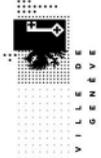
EXPOSÉ DES MOTIFS

Option choisie

- Conserver la surface de jeu de 37 m par 15 m pour la pratique de la pétanque et l'organisation de matchs et de manifestations.
- Supprimer les pistes des boules en bois et des boules ferrées.
- Aménager les modules d'escalade et des terrains de squash dans l'espace libéré et sur la mezzanine.
- Ouvrir la buvette à l'ensemble des usagers du centre sportif, en élargissant son horaire d'ouverture.

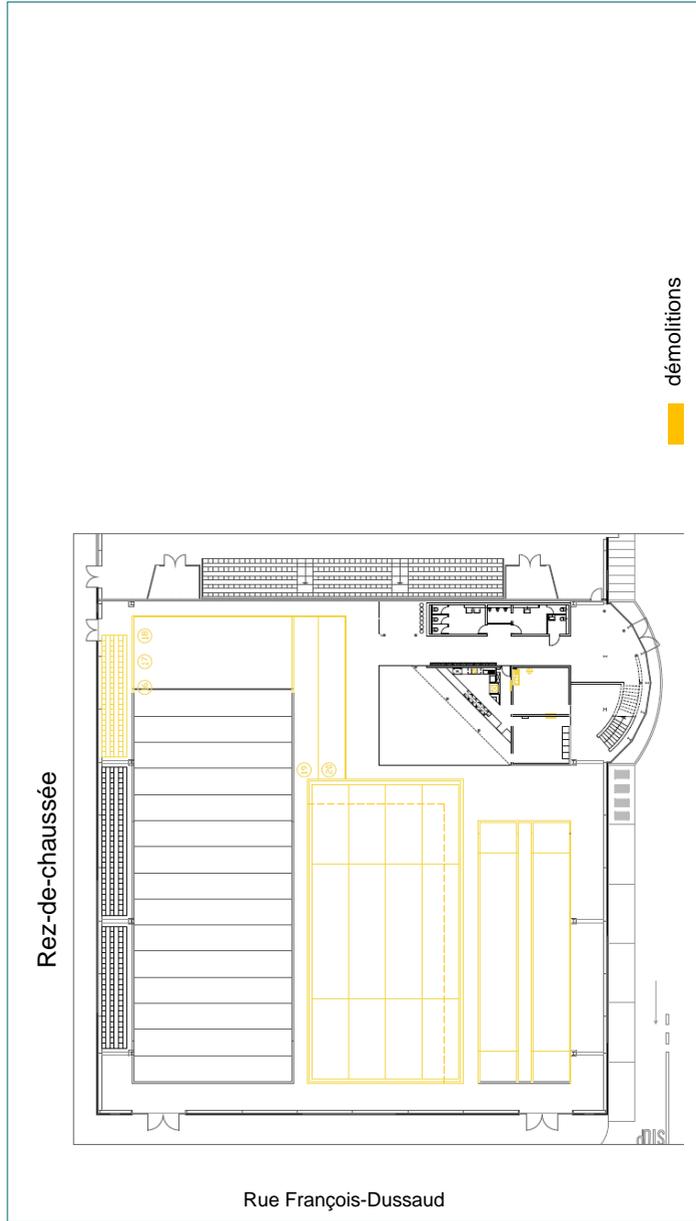


SÉANCE DU 6 JUIN 2018 (soir)
Propositions: salle multiports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

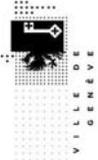


6.

PROJET
Plan

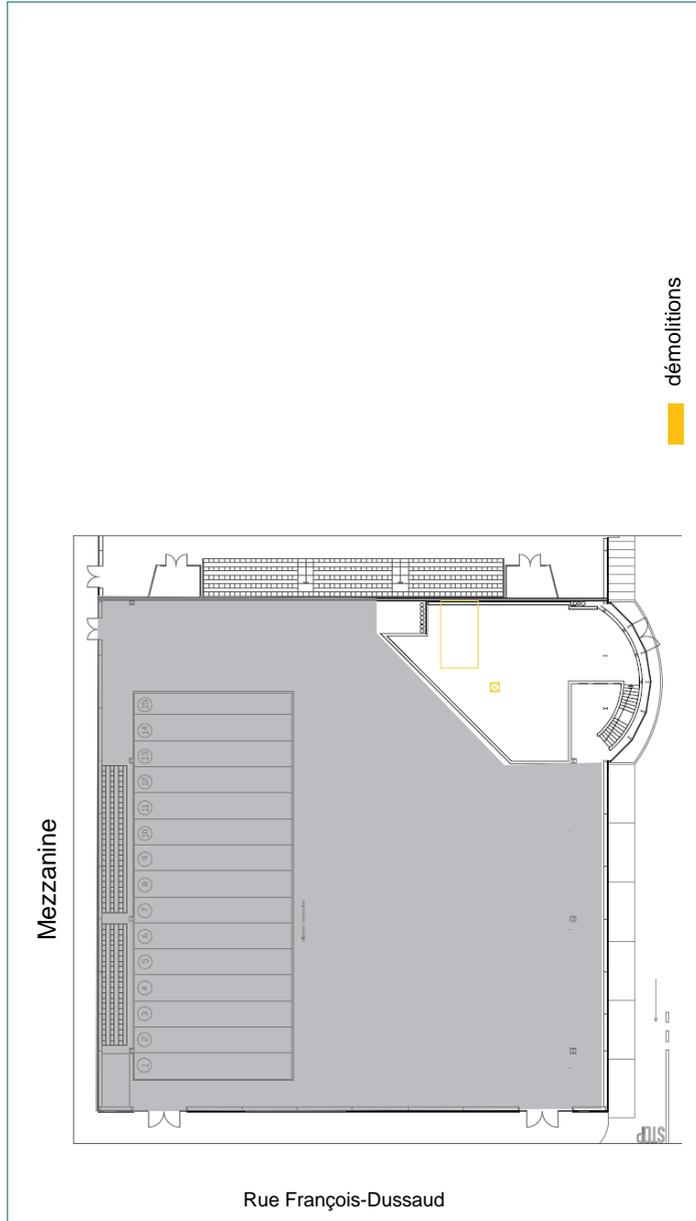


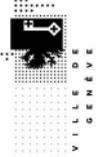
Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve



7.

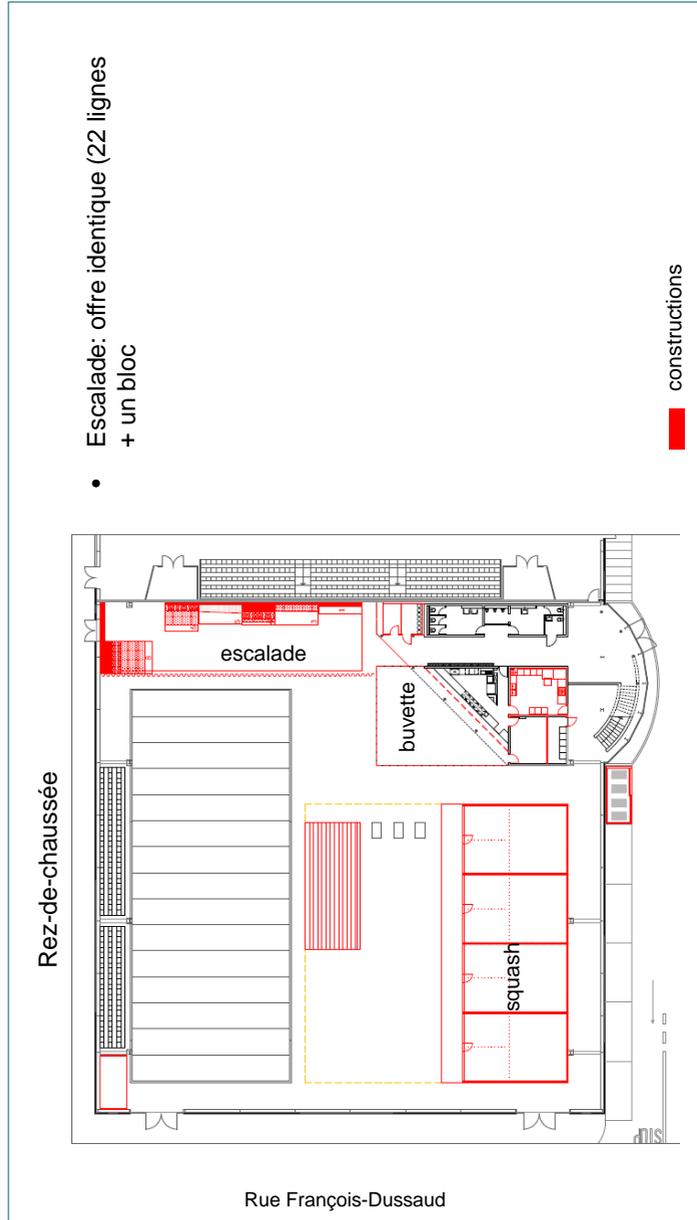
PROJET
Plan



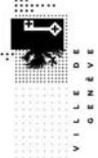


PROJET

Plan

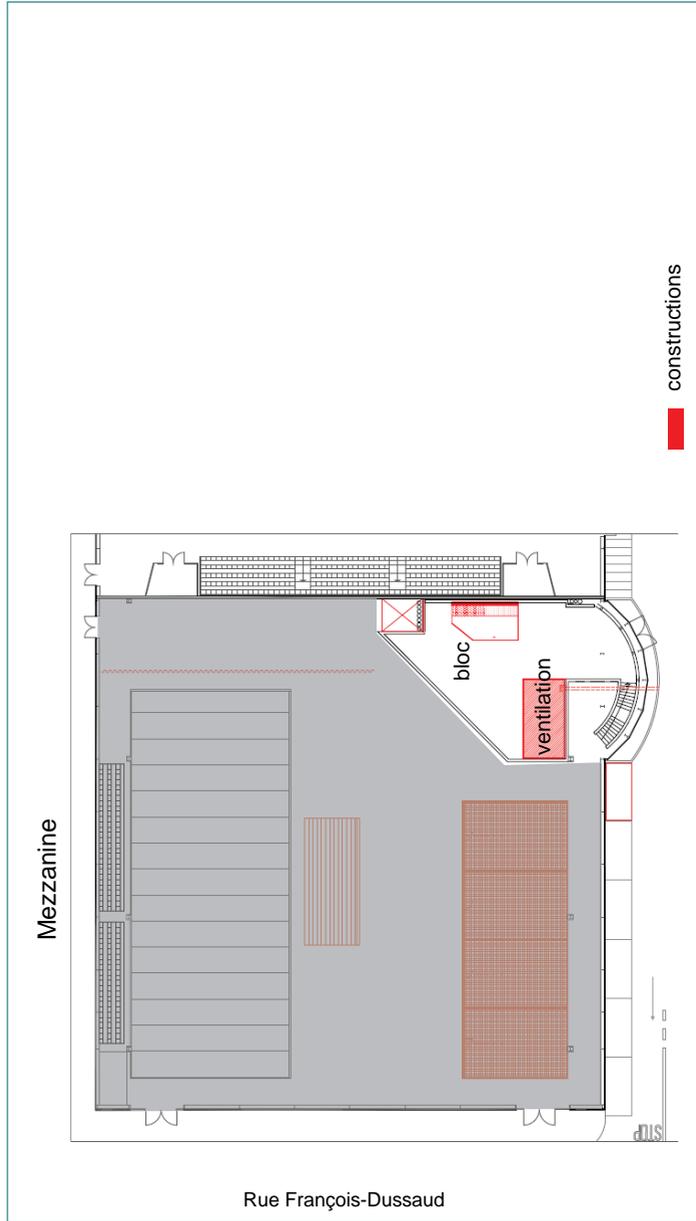


Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

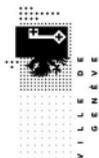


9.

PROJET
Plan



Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve



10.

ESTIMATION DES COÛTS SELON CODE CFC

Crédit : aménagement du boulodrome, prix (validité juin 2017)

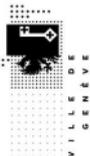
CFC	Intitulé	Montants
1.	TRAVAUX PRÉPARATOIRES	120'000.-
2.	BÂTIMENT	1'070'000.-
21	Gros œuvre 1	130'000.-
22	Gros œuvre 2	254'000.-
23	Installations électriques	100'000.-
24	Chauffage, ventilation, cond. d'air	420'000.-
25	Installations sanitaires	70'000.-
27	Aménagements intérieurs 1	51'000.-
28	Aménagements intérieurs 2	45'000.-
3.	Équipement d'exploitation	450'000.-
37	Aménagements intérieurs	450'000.-
4.	AMÉNAGEMENTS EXTERIEURS	20'000.-
41	Construction	20'000.-

ESTIMATION DES COÛTS SELON CODE CFC

Crédit : aménagement du boulodrome, prix (validité juin 2017))

CFC	Intitulé	Montants
5.	FRAIS SECONDAIRES ET COMPTES D'ATTENTE	478'100.-
51	Autorisations, taxes	3'200.-
52	Echantillons	5'000.-
58	Compte d'attente et prorata	104'900.-
59	Honoraires	365'000.-
	I. Coût total de la construction (HT)	2'138'100.-
	Calculs des frais financiers	
	+ TVA 8%, arrondi	171'100.-
	II. Coût total de l'investissement (TTC)	2'309'200.-
	+ Prestations du personnel en faveur	
	des investissements (5% x 2'309'200 francs), arrondi	115'500.-
	III. Sous-total	2'424'700.-
	+ Intérêts intercalaires	
	(2% x 2'424'700.- francs x 13 mois) / (2 x 12), arrondi	26'300.-
	IV. Coût total du crédit demandé (TTC)	2'451'000.-

12.



DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

Valeurs statistiques, autorisation de construire, délai de réalisation

Valeurs statistiques

La surface concernée par les travaux au sol est de 2285 m², ce qui situe le coût de cette réfection à 775 francs le mètre carré.

Autorisation de construire

Ce projet de réaménagement du boulodrome fera l'objet d'une requête en autorisation de construire, auprès du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie.

Planning intentionnel

Début possible des travaux : 6 mois après le vote du CM
 Durée des travaux : 7 mois
 Mise en exploitation : fin 2019

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

7.b) Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 juin 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit de 900 000 francs destiné à l'étude pour la transformation de la salle omnisports triple en salle multisports de compétition avec gradins fixes au centre sportif de la Queue-d'Arve, rue François-Dussaud 12, parcelle N° 3297, feuilles N^{os} 89, 90 et 91 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais (PR-1245 A)¹.

Rapport de M. Grégoire Carasso.

La proposition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des sports le 13 septembre 2017. La commission s'est réunie les 30 novembre 2017, 11 janvier et 19 avril 2018, sous la présidence de M. Pierre de Boccard. Les notes de séance ont été prises par MM. Jorge Gajardo et Nicolas Rey, que nous remercions pour la qualité de leur travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 900 000 francs destiné à l'étude pour la transformation de la salle omnisports triple en salle multisports de compétition avec gradins fixes au centre sportif de la Queue-d'Arve, rue François-Dussaud 12, parcelle N° 3297, feuilles N^{os} 89, 90 et 91 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 900 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

¹ «Mémorial 175^e année»: Proposition, 1571. «Mémorial 176^e année»: Motions d'ordonnancement, 47, 311.

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Séance du 30 novembre 2017

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport (DCS), et de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement et des constructions (DCA), accompagnés de Mme Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports (DCS/SPO), de Mme Martine Koelliker, directrice adjointe du DCS, et de M. Philippe Meylan, en charge de la Direction du patrimoine bâti (DCA/DPBA)

Présentation du projet et réponses aux questions orales

En introduction, M. Pagani explique que le crédit d'étude présenté ce soir a pour but de rationaliser l'utilisation de la salle omnisports de la Queue-d'Arve (QdA). M. Kanaan croit savoir qu'il y a des interrogations quant à la pertinence de concentrer les compétitions de haut niveau dans cette salle centrale de la QdA. En réponse, il explique que cela permettra de libérer du temps pour les entraînements, car actuellement, pour organiser les compétitions, il faut fermer les centres existants plusieurs jours d'affilée.

M^{me} Bonvin présente le projet à l'aide d'un diaporama (voir annexe 1). Elle insiste sur le fait que la transformation de la salle de la QdA est une solution transitoire, en attendant une reconfiguration complète qui ne pourra se réaliser qu'en 2030 ou 2040. Elle attire l'attention d'une part sur le nombre de jours de fermeture sur les différents sites du Service des sports à cause des montages et démontages à assurer à l'occasion des compétitions, et d'autre part sur la liste des disciplines et des manifestations, ainsi que des spectateurs et spectatrices, que la salle pourrait accueillir en faisant les travaux nécessaires.

M. Meylan souligne le lien entre l'étude pour toute la salle de QdA et la proposition PR-1260 sur le boulodrome dont le Conseil municipal est également saisi. Le crédit sur la proposition PR-1245 comprend une étude sur les entrées et voies de fuite, sur le chauffage et la ventilation, ainsi que des négociations avec la police du feu, dans le but d'accueillir 3500 personnes à la QdA. Cette jauge est une estimation qui doit également être vérifiée dans le cadre de l'étude. Il présente ensuite le coût du crédit d'étude. Le coût de la réalisation est estimé à 10 millions de francs, tout en soulignant qu'il espère pouvoir le faire baisser. Le calendrier intentionnel prévoit le dépôt de la proposition d'exécution en 2019, le début du chantier à fin 2020, et une durée de travaux de quinze mois.

S'agissant de la salle de la QdA, un commissaire demande si on envisage d'adopter un marquage au sol avec des LED. M^{me} Bonvin rappelle que le parquet

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

de la QdA a été refait il y a seulement deux ans. Au sujet de la LED, elle explique qu'on en a fait l'expérience seulement en Allemagne, alors que les fédérations commencent à émettre des réserves. Les arbitres et les sportifs et sportives se plaignent de problèmes de vision. La fédération internationale de basket, discipline qui pourrait être accueillie dans la salle multisports, ne l'a pas validée. Un marquage avec cette technologie requiert aussi de l'entretien. S'il fallait adopter la LED, il faudrait l'envisager aux Eaux-Vives ou au Bout-du-Monde.

Un commissaire souhaite savoir si le projet de transformation comporte un volet énergétique (amélioration de l'isolation, des panneaux solaires, etc.). M. Meylan souligne que le projet vise à réaliser une solution transitoire permettant de faire la rocade avec le Bout-du-Monde et réorganiser les sites sportifs. En l'occurrence, il faut donc avoir des intentions modestes. S'il s'agissait de réaliser un nouveau bâtiment on pourrait viser une ambition maximale en matière énergétique. Le but de l'étude est aussi de vérifier jusqu'où on peut aller en restant dans un investissement raisonnable. M. Kanaan rappelle que sur ce périmètre l'ambition, à terme, est d'aménager un parc des sports, mais il faut auparavant que Voirie – Ville propre (VVP) déménage de François-Dussaud. A la suggestion de baisser le chauffage sur cette partie du site, M. Kanaan répond que la température doit toutefois permettre au public de se sentir à l'aise.

Un commissaire demande si on pourrait envisager de végétaliser le toit de la QdA. M. Meylan répond que la toiture est légère et supporte mal les surcharges. Cependant, la Ville est très attentive aux possibilités de végétalisation des rénovations et des nouvelles constructions. A ce titre, il mentionne les écoles de Chandieu et Le-Corbusier. Le commissaire suggère par ailleurs à M. Meylan de s'intéresser aux vitrages récupérateurs d'énergie développés par l'entreprise Saint-Gobain. Ils s'assombrissent ou s'éclaircissent selon la lumière extérieure. L'Hôtel Warwick en est équipé et cela économise la pose de stores.

Un commissaire s'étonne des honoraires de 550 000 francs réservés à l'architecte. Il demande s'il ou elle fera autre chose que dessiner des gradins et faire de la coordination. M. Meylan répond qu'on attend de ce ou cette mandataire une coordination complète du programme de la salle multisports, qui doit notamment accueillir un public nombreux, ce qui n'est pas prévu jusqu'à maintenant. Aucun avant-projet n'a encore été fait, sauf quelques consultations sur les gradins. Le mandat comprend une part importante de concertation avec les services cantonaux. Par exemple, même s'il n'est pas prévu de toucher à l'enveloppe, on peut s'attendre à des observations de l'Office cantonal de l'énergie (OCEN). Il faudra négocier, éventuellement demander des dérogations. M. Meylan explique que le montant du crédit d'étude a été calculé sur la base d'une estimation grossière du crédit de réalisation à 10 millions de francs. Ce sont des montants indicatifs, mais pour assurer la faisabilité il faut avoir une marge de manœuvre. Si à la fin le mandat d'architecture peut être mené à 400 000 francs, tant mieux.

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

Un commissaire imagine que lorsque la Ville publiera l'appel d'offres à 550 000 francs dans le Système d'information sur les marchés publics (SIMAP), les mandataires y répondront en baissant plus ou moins leurs offres entre 500 000 et 480 000 francs. M. Meylan répond qu'il est probable que des bureaux proposent moins encore. Le commissaire réplique que cela n'est pas forcément probable. M. Pagani note qu'il y a un problème de fond avec les honoraires des architectes. Les services municipaux ne font pas d'estimation à la louche, mais se basent sur le temps de travail nécessaire pour réaliser le mandat et, éventuellement, aller plus loin. Il propose de montrer le budget détaillé qui a permis d'arriver à ce mandat. Par ailleurs, il y a le marché. M. Pagani explique qu'en ce moment il y a une telle concurrence dans les métiers des architectes et ingénieurs que des bureaux vont parfois jusqu'à proposer la moitié des montants proposés dans les appels d'offre. Il conteste l'idée, d'une part, que la Ville gonfle les prix et, d'autre part, que les mandataires s'entendent sur les offres. Afin de casser ces rumeurs et suspicions, M. Pagani s'engage à présenter une statistique décrivant les montants des appels d'offres et les retours de soumissions. Pour cela, il propose de remonter trois ans en arrière ou les 15 derniers crédits de réalisation.

Le commissaire réplique qu'il ne se fait l'écho d'aucune rumeur ni suspicion. Il ne demande rien d'autre qu'une explication sur le montant retenu de 550 000 francs. Pour autant, dans la réalité, quand les bureaux d'architectes voient un montant de référence dans le SIMAP, ils estiment à quel montant moins important il serait imaginable de décrocher le mandat. Et quand ils ont besoin d'avoir du boulot, ils proposent encore moins. C'est pourquoi il aimerait recevoir de M. Meylan, en tant que professionnel, une estimation concrète du travail à réaliser sans se faire renvoyer aux pourcentages contenus dans la norme SIA sur les honoraires. Entre autres, il lui semble que la partie «avant-projet et chiffrage sommaire» est déjà réalisée par les services de M. Pagani au moment de la dépose de la présente proposition, puisqu'y sont adjoints un plan et un chiffrage.

Un commissaire demande s'il est confirmé que les normes de la Société suisse des architectes et ingénieurs (normes SIA) ont été cassées au Tribunal fédéral. M. Meylan répond qu'en fait, la Commission de la concurrence (COMCO) a interpellé la SIA pour remettre en question le système de calcul des prestations.

Une commissaire s'enquiert du choix des disciplines et des contraintes des traçages au sol dans les salles multisports. M^{me} Bonvin répond que cela dépend des disciplines pour lesquelles on souhaite organiser des compétitions dans le même lieu. A la QdA, le traçage est prévu pour les sports de balle (basket, handball, volleyball). On peut faire aussi des adaptations de sol, comme on l'a fait récemment au Bout-du-Monde, pour les Lions de Genève et Monthey.

Une commissaire demande si le mur de grimpe de la QdA va être transformé quand il passera dans le secteur du boulodrome. M^{me} Bonvin répond qu'il sera

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

revu, modernisé et assorti d'un système d'auto-assurance. En revanche, il ne sera pas plus haut qu'actuellement.

Un commissaire s'enquiert des prévisions de places de stationnement supplémentaires pour faire face à l'afflux de public les jours de compétition. Il propose d'en aménager sur un des passages latéraux du centre de la QdA. Il rappelle qu'il est prévu de supprimer le parking des Vernets. M. Kanaan répond que l'expérience des matchs aux Vernets indique que les gens s'y déplacent à pied ou en bus, le site étant bien desservi par les transports en commun. Il est d'avis qu'aménager de nouvelles places de parcs est un encouragement à prendre la voiture. M. Pagani rappelle qu'il y a un parking sur le site de la société Rolex, qui est vide le soir. Il faut juste passer des accords pour les jours de manifestation. M^{me} Bonvin précise qu'il y a un parking de 450 places et un autre de 600 places. Il y a un accord entre le GSHC et Rolex pour que les gens accèdent à ces parkings lors des matchs aux Vernets. Sur l'utilisation des places de parkings, il y a aussi des accords avec le gérant Aligro et les concessionnaires automobiles.

Une commissaire questionne quant aux tarifs du parking des Vernets pour les employé-e-s du Services des sports. M^{me} Bonvin répond que le parking compte 140 à 160 places. Soixante sont louées à Rolex; une quinzaine sont louées à des collaborateurs et collaboratrices de la Ville. Les personnes dont le trajet vers le site dure plus de quarante-cinq minutes en transports publics, ou dont le premier arrêt est à 1 kilomètre du domicile, ou celles qui travaillent en dehors des horaires des transports en commun, par exemple à VVP ou au SPO si elles sont de piquet, bénéficient d'un tarif de 140 à 160 francs, moins cher que sur le marché. Les personnes qui bénéficient d'une place de confort paient 250 francs (montant forfaitaire).

Un commissaire demande comment a été déterminée la jauge de public (3500 places) dans le projet de salle multisports de la QdA. M. Kanaan répond que la jauge est déterminée, notamment, par les estimations d'afflux de publics à certaines manifestations que la salle pourra accueillir dans ses murs. Sur la coupe Davis, qui avait réuni autour de 20 000 personnes à Palexpo, M. Kanaan rappelle que c'était en raison de la présence de MM. Federer et Wawrinka, une combinaison exceptionnelle.

Une commissaire demande si on estime déjà les rentrées de billetterie en connaissant la jauge de la future salle. M. Kanaan répond que la plupart des manifestations ne rapportent pas grand-chose, car les prix d'entrée sont soit modiques, soit gratuits. Quand c'est possible, les recettes sont partagées avec les fédérations.

Un commissaire se réfère à l'estimation des coûts figurant dans la proposition et fait observer que si ce projet impacte le plan financier d'investissement dès 2018, la TVA sera à 7,7% et non à 8%.

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

Enfin, en réponse à un commissaire, M^{me} Bonvin indique, sur le plan de la salle multisports, l'accès vers la buvette, qui se trouvera dans le secteur du boulodrome.

Séance du 11 janvier 2018

Une majorité de la commission considère que les documents reçus (voir annexe 2) ne correspondent pas, voire pas du tout, aux informations demandées. Le président transmet par écrit au département les éléments suivants:

«Malheureusement nous n'avons pas l'impression que ces pièces répondent réellement aux demandes formulées par l'un des commissaires et à laquelle il fut répondu par le magistrat M. Pagani, qu'il «s'engage à présenter une statistique décrivant les montants des appels d'offres et les retours de soumissions. Pour cela, il propose de remonter trois ans en arrière ou les 15 derniers crédits de réalisation.» (Cf. procès-verbal du 30 novembre 2017). Or les documents fournis ne sont ni au nombre de quinze ni ne couvrent les trois dernières années. Ces documents, au nombre de huit, couvrent en effet et de manière sporadique des mandats octroyés entre 2009 et 2016. Vous comprendrez que nous ne saisissons pas bien le sens de ce choix. Et nous nous permettons donc de revenir vers vous pour obtenir ce qui fut proposé par M. Pagani.

»D'autre part, le même commissaire vous demandait à propos du montant des honoraires d'architectes pour le projet de la PR-1245 si vous pensiez, en tant que professionnel, que les montants découlant de l'application de la norme SIA en vigueur étaient bien justifiés dans le cas d'espèce. Le document remis à ce propos, soit le tableau de la répartition des honoraires, ne donne pas de réponse à cette question, mais permet de calculer, par exemple, que les honoraires pour la recherche de parti, l'avant-projet et l'estimation des coûts donnent droit à plus de 100 000 francs d'honoraires (hors TVA) pour un projet déjà relativement avancé par vos services qui en ont également estimé les coûts. Peut-être pourriez-vous avoir l'amabilité de vous prononcer sur ce cas qui semble très onéreux à l'ensemble de notre commission.»

Séance du 19 avril 2018

Discussion et vote

Un commissaire d'Ensemble à gauche annonce d'emblée qu'il s'abstiendra. S'il ne souhaite pas empêcher le projet d'avancer, il tient à souligner que les réponses reçues (voir annexe 3) ne sont pas satisfaisantes et qu'on ne peut que déplorer cette mauvaise volonté.

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulo-drome au centre sportif de la Queue-d'Arve

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois partage cette appréciation. Les documents sont compliqués, voire illisibles, mais l'important est que les travaux soient réalisés le plus vite possible. Tout en déplorant qu'un certain magistrat ne joue pas le jeu, il plaide pour voter la proposition.

Un commissaire socialiste rappelle qu'il aurait volontiers voté ce projet déjà en janvier dernier. La commission avait alors espéré recevoir rapidement des réponses satisfaisantes sur la question des honoraires. Au final, les réponses ont tardé et ne sont toujours pas satisfaisantes aux yeux d'une majorité. Il propose donc de voter ce crédit important pour le sport à Genève. La débat en plénière permettra de revenir sur ce manque, réel ou supposé, de bonne volonté du DCA.

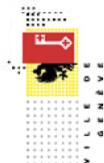
Le président soumet, à l'approbation de la commission des sports, la proposition PR-1245 qui est adoptée à l'unanimité des membres présents (2 MCG, 2 S, 1 Ve, 1 UDC) et 5 abstentions (2 EàG, 3 LR).

Sur demande du rapporteur, les membres de la commission acceptent qu'il rende son rapport sans attendre l'approbation des notes de la présente séance.

Annexes:

- Annexe 1: présentation Powerpoint distribuée en séance
- Annexe 2: éléments donnés par le département sur le montant des honoraires
- Annexe 3: réponse complémentaire donnée par le département

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve



QUEUE-D'ARVE : SALLE OMNISPORTS

PR-1245 – TRANSFORMATION EN SALLE MULTISPORTS



Proposition en vue de
l'ouverture d'un crédit de

900'000 francs

destiné à l'étude pour
la transformation de la salle
omnisports triple en salle
multisports de compétition
avec gradins fixes dans le
centre sportif de la Queue-
d'Arve.

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve



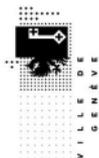
2.

LOCALISATION

Plan de situation

Rue François-Dussaud 12
1227 Les Acacias
Parcelle N° 3297
Section Plainpalais



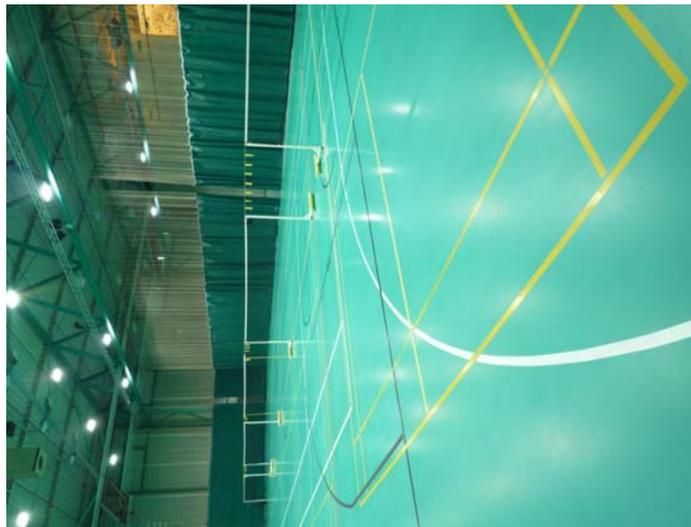


3.

INTRODUCTION

Contexte

- 2016 adoption du plan directeur des sports de la Ville de Genève «Perspectives 2016-2020».
- L'axe 5 de ce plan a pour ambition de développer l'organisation et l'accueil d'événements sportifs indoor de dimension nationale et internationale.
- Les équipements actuels, (centres sportifs du Bois-des-Frères, du Bout-du-Monde et de la Queue-d'Arve) ne permettent pas d'atteindre cet objectif sans diminuer encore l'offre d'entraînement.
- Une option possible serait de transformer l'actuelle salle omnisports de la Queue-d'Arve afin de l'équiper pour recevoir des spectateurs et d'en faire la seule salle d'accueil des grandes manifestations sportives.



Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

4.

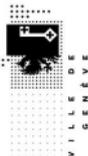
EXPOSÉ DES MOTIFS

Constat

- L'organisation de compétitions sportives a pour conséquence la suppression de l'offre d'entraînement.
- Il n'est pas envisageable de développer l'organisation de compétitions en continuant à péjorer les entraînements. La nécessité d'un équipement spécifique et adapté est devenue incontournable.
- A long terme, la reconfiguration complète du centre sportif de la Queue-d'Arve permettra la construction d'une nouvelle salle entièrement dédiée aux manifestations. Toutefois, cela n'aura pas lieu avant 2030-2040.
- Dès lors, une solution transitoire s'avère nécessaire. Elle consiste à adapter l'actuelle salle omnisports du centre de la Queue-d'Arve en une salle dédiée aux manifestations.



5.



EXPOSÉ DES MOTIFS

Des fermetures de centres pour organiser les compétitions exceptionnelles

- Du fait de leur ponctualité et de la non récurrence des ces événements dans une salle spécifique, le Service des Sports est dans l'obligation de bloquer l'équipement pour le montage, l'évènement et le démontage, péjorant ainsi l'activité des utilisateurs habituels.

A titre d'exemple pour l'année 2015 :

- Au Centre Sportif de la Queue D'Arve **37 jours de fermeture** qui ont péjoré la pratique du badminton, du handball, de l'escalade (Challenger ATP, tournois international de tchoukball, championnat d'Europe badminton,...)
- Au Centre Sportif du-Bois-des-Frères **28 jours de fermeture** qui impactent la pratique du volleyball, basket-ball, badminton et gymnastique rythmique (Swiss Open, coupe du monde Acrogym, tournoi international de netball,...)
- Au Centre Sportif du Bout-du Monde **11 jours de fermeture** péjorent la pratique du tennis, du basket-ball et du hockey (fête de l'Espoir, tournoi international d'escrime,...)

EXPOSÉ DES MOTIFS

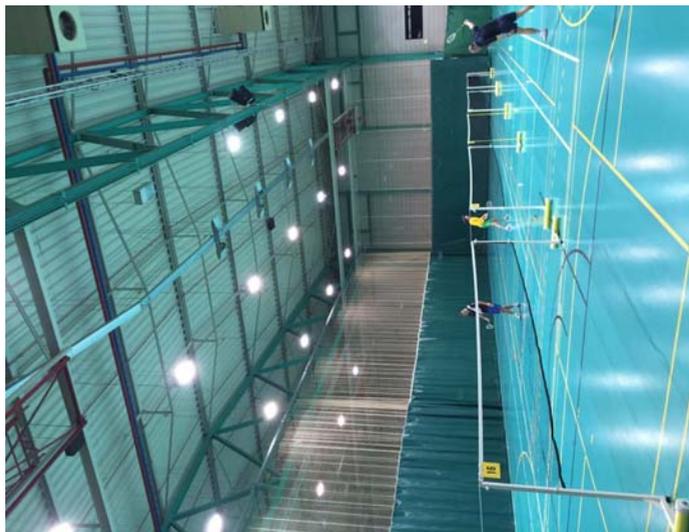
Compétitions potentielles avec un équipement sportif approprié

Activités	Sports	Jauge minimum nécessaire à l'accueil	Nombre de spectateurs estimé suivant l'affiche	Périodicité
Fed Cup	Tennis	4000	4000	1 par an
Coupe Davis	Tennis	4000	4000	1 par an
Championnat d'Europe de Judo (2019)	Judo	4000	4000	Tous les 8 ans
Championnat du monde de Gymnastique acrobatique (2020)	Gymnastique	1000	1000 à 2000	Tous les 4 ans
Match Coupe Suisse	Basket	3000	2000 à 4000	Plusieurs par an
Match Coupe Suisse et coupe d'Europe	Volley	2500	2000 à 4000	1 par an
Match Coupe Suisse	Handball	2500	2000 à 4000	1 par an
Match Coupe Suisse	Rink Hockey	2000	1000 à 2000	plusieurs par an
Match de l'équipe suisse	Basket	4000	3000 à 4000	1 par an
Match de l'équipe suisse	Volley	4000	3000 à 4000	1 par an
Match de l'équipe suisse	Handball	4000	3000 à 4000	1 par an
Match de l'équipe suisse	Rink Hockey	3000	1500 à 3000	1 par an
Championnat Suisse	Tennis de table	2000	1500 à 2000	Tous les 4 ans
Championnat Suisse	Gym	2000	2000 à 4000	Tous les 2 ans
Championnat Suisse	Escrime	2000	1500 à 2000	Tous les 4 ans
Championnat d'Europe	Sport à définir	4000	4000	1 tous les 2 ans

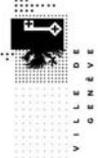
EXPOSÉ DES MOTIFS

Besoins

- Le but de l'étude est de transformer la salle omnisports en salle multisports de compétition avec des gradins fixes.
- Les entraînements qui se déroulent actuellement dans cette salle seront déplacés au Bout-du-Monde dès que le tennis aura pu s'installer au Bois-des-Frères, dans la nouvelle halle couverte.
- La pratique de l'escalade sera déplacée dans la salle adjacente.
- La jauge peut s'élever à environ 3500 spectateurs.
- Le nombre de personnes présentes dans la salle a des conséquences non négligeables sur les mesures à prendre en matière de sécurité incendie et des normes qui s'y réfèrent.



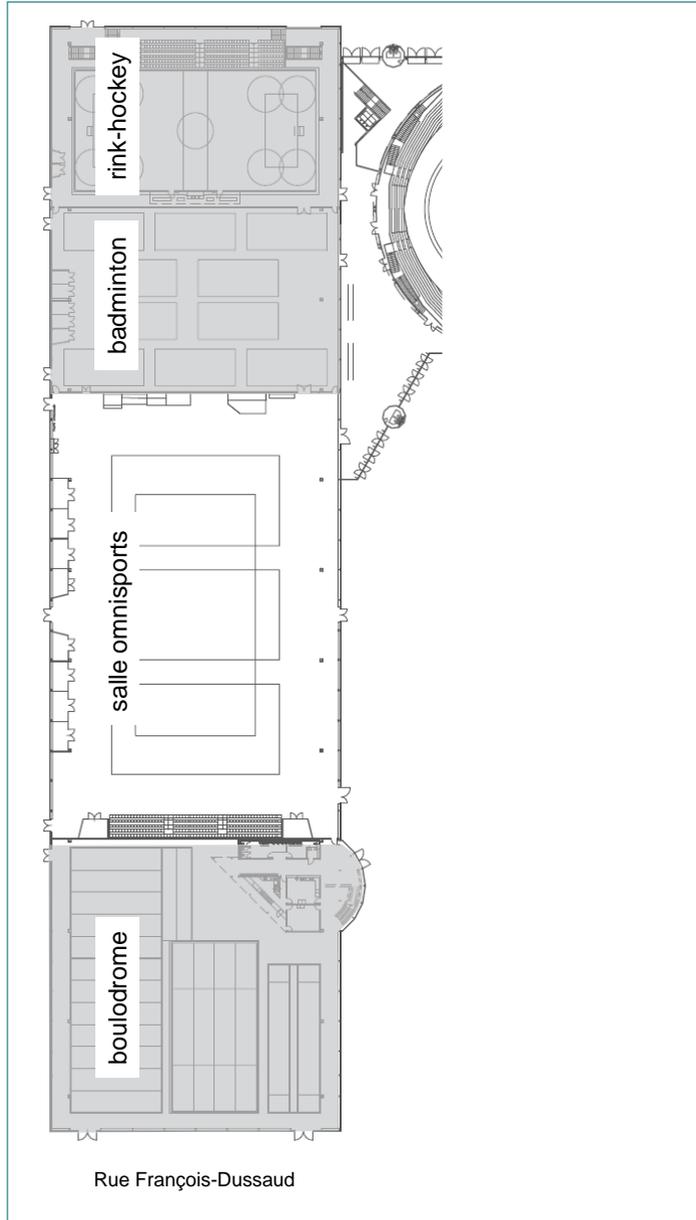
Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve



8.

SITUATION EXISTANTE

Plan

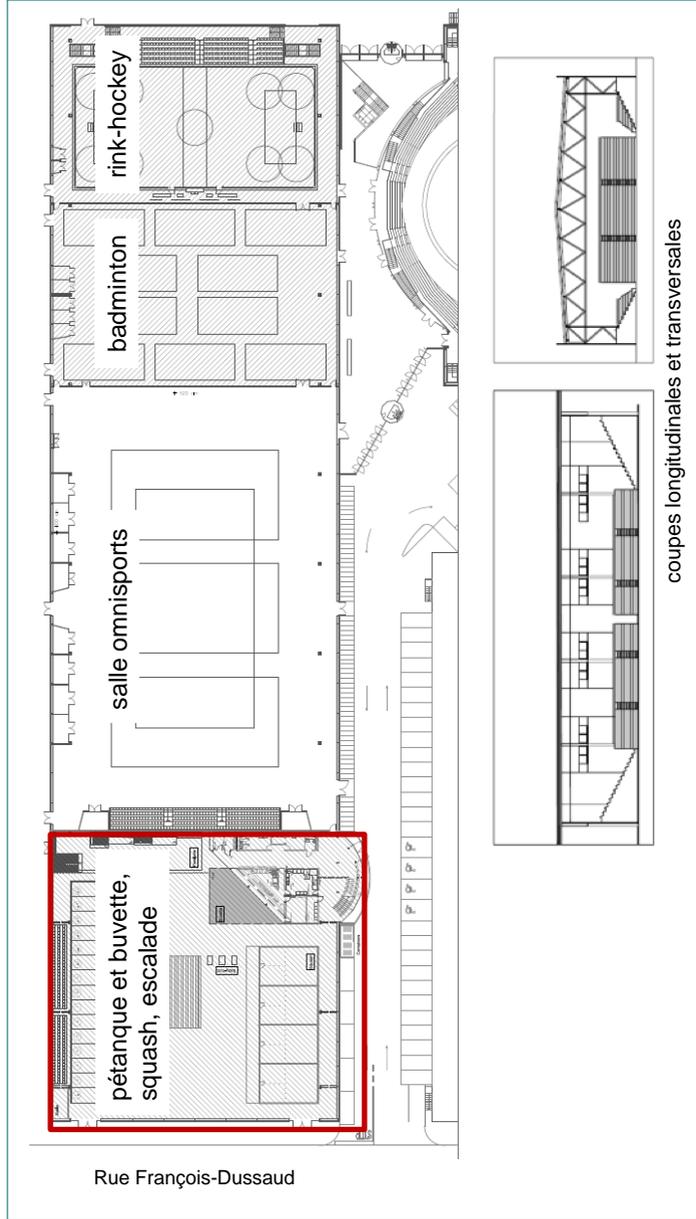


Rue François-Dussaud



PROJET

Étape 1: PR1260 aménagement du boulodrome



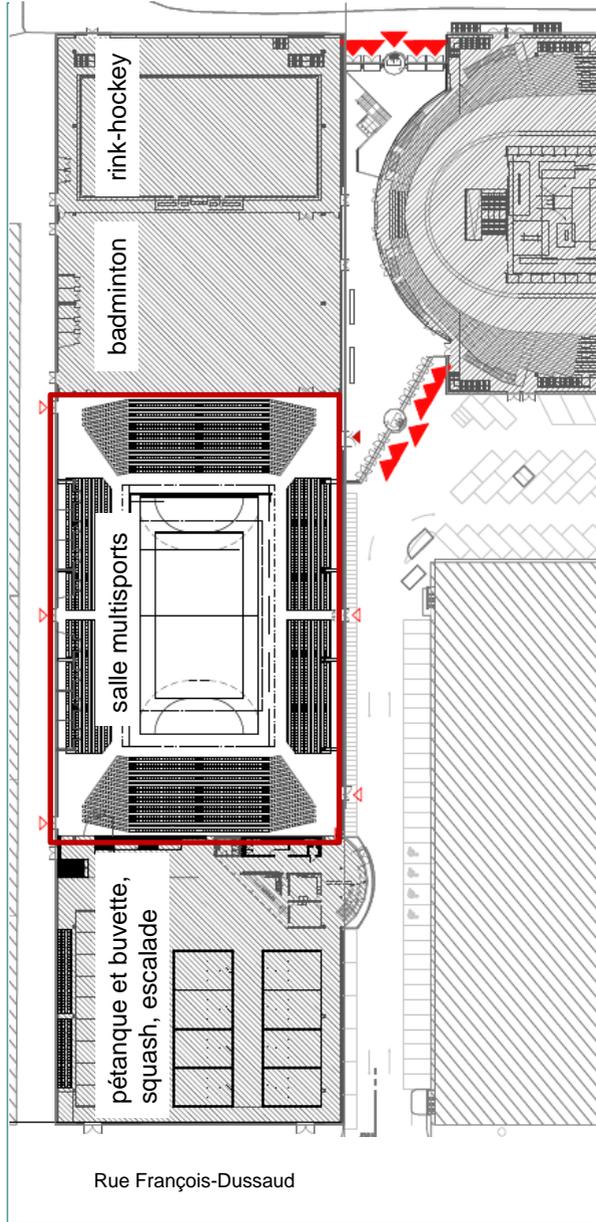
Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

10.



PROJET

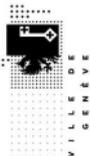
Étape 2: transformation de la salle omnisports en salle multisports



- ▲ Entrée principale au Centre sportif de la Queue d'Arve
- △ Entrée directe dans la salle (sans passer par le foyer)

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

11.



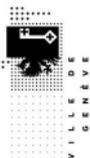
CRÉDIT D'ÉTUDE – TRANSFORMATION DE LA SALLE OMNISPORTS EN SALLE MULTISPORTS

Estimation des coûts selon code CFC

Intitulés	Montants
1 Travaux préparatoires	30'300.-
5 Frais secondaires et comptes d'attente	
52 Echantillons, maquettes, reproductions, documents	20'000.-
59 Comptes d'attente pour honoraires	783'000.-
591 Architecte	550'000.-
592 Ingénieur civil	25'000.-
593 Ingénieur électricien	50'000.-
594 Ingénieur en CV et conditionnement d'air	100'000.-
596 Spécialistes	58'000.-
I. Coût total du crédit d'étude (HT)	833 300.-
+ TVA 8%, 66'664.- arrondi à	66'700.-
II. Total du crédit d'étude demandé (TTC)	900'000.-

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

12.



DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

Délai de réalisation

Planning intentionnel

2019 : dépôt de la demande de crédit de construction.

Fin 2020 : ouverture de chantier.

La durée des travaux est estimée à 15 mois.

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

Concerne : CS Queue d'Arve : salle multisports de 3500 places

Coût de l'ouvrage déterminant

7 500 000,00

7 500 000,00

Pourcentages par prestation			Totalité	Etude jusqu'au AO
3. Étude du projet				
4.31	Avant-projet	Recherche de partis et estimation sommaire des coûts de construction	3,00%	3,00%
		Avant-projet et estimation des coûts	6,00%	6,00%
4.32	Projet de l'ouvrage	Projet de l'ouvrage	13,00%	13,00%
		Etudes de détail	4,00%	4,00%
		Devis	4,00%	4,00%
4.33	Procédure de demande d'autorisation	Procédure de demande d'autorisation	2,50%	2,50%
4. Appel d'offres				
4.41	Appels d'offres, comparaison des offres, propositions d'adjudication	Plans d'appel d'offres	10,00%	10,00%
		Appel d'offres et adjudication	8,00%	4,00%
5. Réalisation				
4.51	Projet d'exécution	Plans d'exécution	15,00%	
		Contrats d'entreprise	1,00%	
4.52	Exécution de l'ouvrage	Direction architecturale	6,00%	
		Direction des travaux et contrôle des coûts	23,00%	
4.53	Mise en service, achèvement	Mise en service	1,00%	
		Documentation de l'ouvrage	1,00%	
		Direction des travaux de garantie	1,50%	
		Décompte final	1,00%	
Total des prestations, en pour-cent q %			100,00%	46,50%

Calcul du temps moyen nécessaire				
Coût de l'ouvrage, en francs, déterminant le p		Bp en Fr.	7 500 000,00	7 500 000,00
Coût de l'ouvrage, en francs déterminant les honoraires		Ba en Fr.	7 500 000,00	7 500 000,00
Racine cubique du coût de l'ouvrage déterminant		3√B	195,743	195,743
Coefficient année		Z1	0,062	0,062
Coefficient année		Z2	10,580	10,58
Facteur de base pour le temps nécessaire		p %	0,1161	0,1161
Degré de difficulté selon division catégories d'ouvrage		n	1,00	1,00
Part des prestations, en pour-cent		q %	100,00%	46,50%
Facteur d'ajustement		r	1,00	1,00
Majoration pour transformations, entretien, restauration de monuments (ne doit pas être pris en compte dans le facteur d'ajustement "r")		%	0%	0%
Transformations, entretien, restauration de monuments		u	1,00	1,00
Temps moyen nécessaire, en heures		Tm	8 703,78	4 047,26
Facteur de groupe		i	1,0	1,0
Temps prévu - Tp, en heures		Tp	8 703,78	4 047,26
Facteur pour prestations spéciales		s	1,0	1,0
Temps prévu - Tp x Facteur pour prestations spéciales		Tp*s	8 703,78	4 047,26
Taux horaire offert h		Fr.	135,00	135,00
Nombre d'heures			8 703,78	4 047,26
Calcul des honoraires H : total HT brut		Fr.	1 175 010,00	546 379,59
	Rabais en %	%		
	Total HT net	Fr.	1 175 010,00	546 379,59

Total net HT des prestations	Fr.	546 379,59
Retenue de garantie	0,00%	0,00
Montant total net HT	Fr.	546 379,59
Arrêté à net HT	Fr.	546 379,59

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve



MARCHE DE SERVICES

DEMANDE DE PUBLICATION DANS LA FAO-SIMAP - PROCEDURE OUVERTE OU SELECTIVE

Objet, projet ou ouvrage : Frontenex 54	Référence appel d'offres n° M 170 TI																
Adresse de l'objet : Frontenex 54 - 1207 Genève	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Acheminement</th> <th>Date et visa</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Service spécialisé (le cas échéant)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Resp. d'opérations</td> <td>13.02.14 [Signature]</td> </tr> <tr> <td>Chef de service</td> <td>13.02.2014 [Signature]</td> </tr> <tr> <td>Soumissions</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Direction (pour exécution)</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Acheminement	Date et visa	Service spécialisé (le cas échéant)		Resp. d'opérations	13.02.14 [Signature]	Chef de service	13.02.2014 [Signature]	Soumissions		Direction (pour exécution)				
Acheminement	Date et visa																
Service spécialisé (le cas échéant)																	
Resp. d'opérations	13.02.14 [Signature]																
Chef de service	13.02.2014 [Signature]																
Soumissions																	
Direction (pour exécution)																	
Genre de procédure (ouverte ou sélective) : <input checked="" type="checkbox"/> ouverte <input type="checkbox"/> sélective (2 tours)																	
Marché (⇔ mandat : type de prestations) : CFC 291 - architecte																	
Délai d'exécution du marché : 2014 - 2017																	
Date et évaluation du marché HT : 2013 - CHF 536'000.-																	
Date prévue pour la sélection des candidats (sélective uniquement) :																	
Date prévue pour la réalisation de l'ouvrage (travaux) : 2016																	
Le cas échéant, montant attribué à chaque groupe retenu ou prix décernés :																	
Documents à annexer sur SIMAP.CH : (à joindre à la présente demande)	<table border="0"> <tr> <td>Soumis aux TI</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Oui</td> <td><input type="checkbox"/> Non</td> </tr> <tr> <td>Variantes admises</td> <td><input type="checkbox"/> Oui</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Non</td> </tr> <tr> <td>Offres partielles admises</td> <td><input type="checkbox"/> Oui</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Non</td> </tr> <tr> <td>Consortiums admis</td> <td><input type="checkbox"/> Oui</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Non</td> </tr> <tr> <td>Sous-traitants admis</td> <td><input type="checkbox"/> Oui</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Non</td> </tr> </table>		Soumis aux TI	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Variantes admises	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	Offres partielles admises	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	Consortiums admis	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	Sous-traitants admis	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Soumis aux TI	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non															
Variantes admises	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non															
Offres partielles admises	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non															
Consortiums admis	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non															
Sous-traitants admis	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non															
Frontenex54_A1 Frontenex54_B1 Frontenex54_Plans_generaux Frontenex54_Programme_Creche Frontenex54_Notice_Historique Guide-Architecture-Web.pdf	Critères d'aptitude (év. et de sélection) cf. page : Critères d'adjudication cf. page: 14																
Service : DPBA																	
Responsable d'opérations : Stéphane Imbert-Chuat tél. interne : 21.68																	
Crédit disponible Budget : 400'000.- pour le crédit d'étude Crédit extraordinaire :																	
(réservé unité soumissions)																	
Date de publication :																	
Délai de rentrée :																	
Ouverture des offres :																	

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

DONNEES NECESSAIRES A LA PUBLICATION FAO-SIMAP

Nombre de marchés sur le même avis :

un seul marché sans lot

un seul marché divisé en lots

plusieurs marchés

<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>	Non
<input type="checkbox"/>	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
<input type="checkbox"/>	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non

2. Objet du marché

2.1 Nom du projet (à maximum 2 lignes)

Frontenex 54

Transformation des locaux pour l'aménagement d'un espace de vie infantine

2.5 Description sommaire des prestations

(exemple : objet du marché : attribution d'un mandat comprenant les phases d'études, etc... + montant estimé des travaux de constructions HT et/ou des prestations d'honoraires, etc.)

Le mandat d'architecte comprend les phases de 3 à 5 telles que définies dans le règlement SIA 102, édition 2003., ainsi qu'une offre séparée pour le relevé complet du complexe.

Le montant donnant droit aux honoraires pour l'ensemble du marché est estimé à CHF 3'000'000.- HT.

2.6 Lieu d'exécution

Frontenex 54 - 1207 Genève

2.7 Délai d'exécution

(vous devez choisir l'une des 4 options suivantes)

	en mois depuis la conclusion du contrat :	<input type="text"/>
ou	en jours de puis la conclusion du contrat :	<input type="text"/>
ou	date début :	date fin : <input type="text"/>
ou	indications :	2014 - 2017

3.3

Critères d'aptitude (= appel d'offres ouvert)

Critères d'aptitude et de sélection (= appel d'offres sélectif)

Conformément aux critères cités dans le dossier

ou Conformément aux critères suivants par ordre d'importance :

<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>	Non
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			

3.4 Preuves à fournir pour remplir les critères d'aptitudes

Décrites dans le dossier annexé

ou

<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>	Non
<input type="text"/>			

3.5 Critères d'adjudication

Conformément aux critères cités dans le dossier

ou Conformément aux critères suivants par ordre d'importance :

<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>	Non
<input type="text"/>			
<input type="text"/>			

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

LA + ANA : 3.6.14

Aut = 5.6.14

DOSSIER DE SUIVI DES APPELS D'OFFRES

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT

VILLE DE
GENÈVE

Appel d'offres no : M170 TI

OBJET, PROJET OU OUVRAGE :	Frontenex 54
adresse	
TYPE TRAVAUX OU MANDAT :	architecte
n° CFC/CAN	291

Service / Responsable d'opérations : Mme Lascano
Tél 2168

Mandataire(s) : nom
adresse
Tél / courriel

Eval. globale de l'ouvrage (travaux + honoraires) HT / date : SFr. 536'000.00 2013
Indexation du coût global de l'ouvrage TTC

Procédure soumise aux TI : oui non

Evaluation du marché concerné HT + date : SFr. 536'000.00 2013
Indexation du coût du marché concerné TTC :

Procédure : gré à gré invitation ouverte sélective

Crédit disponible : budget
crédit extraordinaire

Variantes : admises refusées Consortiums : admis refusés
Offres partielles : admises refusées Sous-traitants : admis refusés

Date d'envoi des documents (2 ex.) ou date de publication FAO-Simap : 25.02.2014
Délai de rentrée (date et heure) : 08.04.2014 11:00

Ouverture des offres (date et heure) :

Soumissions ou Service	Direction (si procédure ouv. ou sélective)	Présidence (si procédure ouv. ou sélective)

Observations :
Ch SC de 3.6.14
ANA + LA 3.6.14

Soumissions remises à M. Lascano Le 07.06.14 Signature M.
Par courrier interne

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

LISTE DES SOUMISSIONNAIRES		PROCES-VERBAL D'OUVRETURE DES SOUMISSIONS		
no d'ordre	raison sociale adresse code postal/localité signature entreprise (procédure ouverte)	Allégations en ordre (ao) ou manquantes (r)	Offre de base	
			a) montant global TTC	f) offre partielle TTC g) variante év. TTC h)
1	Böcklinmaeder Cloutier Rue de la Ecole 4 1207 Genève	ao <input checked="" type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/>	546'804.-	
2	Atelier Traces Rue des Acacias 43 1227 Acacias	ao <input checked="" type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/>	532'440.-	
3	ASDZ Architecture SA Av. Cardinal-Mermillo 42-44 CP 1268 1227 Carouge	ao <input checked="" type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/>	648'000.-	
4	O.M. Architectes Associés SA Place de Jangonnant 5 1207 Genève	ao <input checked="" type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/>	542'200.-	
5	DZ Architectes & Associés SA Rue des Jeunes 5 1227 Acacias	ao <input checked="" type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/>	516'024.-	
6	Frait & Lotti Architectes 38bis, rue du Môle 1201 Genève	ao <input checked="" type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/>	428'125,70	
7	De Chambrier & Elechi Rue St-Lambert 4 1207 Genève	ao <input checked="" type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/>	579'022,53	
8	MSV Architectes Rue Eugène-Marzipan 39 1227 Acacias	ao <input checked="" type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/>	555'120.-	
9	ASS Architectes Associés SA Av. du Lignon 40 CP 117 1219 Le Lignon	ao <input checked="" type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/>	476'010.-	
10	Comte SA Ch. d Fbg-de Cruseilles 11 1227 Carouge	ao <input checked="" type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/>	491'054,40	

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

LISTE DES SOUMISSIONNAIRES		PROCES-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS		
no d'ordre	raison sociale adresse code postal/localité signature entreprise (procédure ouverte)	Aléas en ordre (a) ou manquants (r)	Offre de base a) montant global TTC b) c) d) e)	f) offre partielle TTC g) variante év. TTC h)
11	Mentha Rosset SA 13, av. Ste-Clotilde CP 95 1211 Genève 8	80 <input checked="" type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/>	585'900.-	
12	Daniel Zambide <i>Bureau A</i> Rue de Grenus 12 1201 Genève	80 <input checked="" type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/>	464'707.-	
13	Lopreno Massimo Ch. Frank-Thomas 26 Ter 1208 Genève	80 <input checked="" type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/>	517'459,72	
14	Lacroix Chesex Rue des Cordiers 4 1207 Genève	80 <input checked="" type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/>	564'450,10	
15	Lucas Amos Rue de la Servette 93 1202 Genève	80 <input checked="" type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/>	545'400.-	
16	MCD Architectes Droz-dit-Busset 16 1207 Genève	80 <input checked="" type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/>	520'560.-	
17	Raphaël Nussbaumer Rue du Simplon 6 1207 Genève	80 <input checked="" type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/>	566'460.-	
18	De Planta et Portier Architectes Rue Blavignac 10 1227 Carouge	80 <input checked="" type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/>	535'540.-	
19	Dar Architectes SA Ch. du Crosset 9c CP 1268 1024 Ecublens	80 <input checked="" type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/>	475'416.-	
20		80 <input type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/>		

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve



PUBLIQUE MANDATAIRES

DEMANDE DE PUBLICATION DANS LA FAO-SIMAP - MISE EN SOUMISSION PUBLIQUE
PROCÉDURES OUVERTE ou SELECTIVE

REGLEMENT CANTONAL (montant des prestations supérieur à Fr. 250'000.- et la clause de minimums ne s'applique pas pour les marchés de services)

Objet, projet ou ouvrage : Rénovation de l'immeuble	Référence appel d'offres n° M 108 TI	
Adresse de l'objet : Rue Goetz-Monin 8	Acheminement	Date et visa
Genre de procédure (ouverte ou sélective) : <input checked="" type="checkbox"/> ouverte <input type="checkbox"/> sélective (2 tours)	Service spécialisé (le cas échéant)	
Marché (→ mandat : type de prestations) :	Resp. d'opérations	
Mandat d'architecte	Chef de service	
Délai d'exécution du marché : juillet 2011	Soumissions	
Date et évaluation du marché HT : 2011 - CHF 585'000.--	Direction Pour exécution SIMAP	
Date prévue pour la sélection des candidats (sélective uniquement) :		
Date prévue pour la réalisation de l'ouvrage (travaux) : mars.13		
Le cas échéant, montant attribué à chaque groupe retenu ou prix décernés :		
Documents à annexer sur SIMAP.CH : (à joindre à la présente demande)	Consortiums admis	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
• Documents A1 et B1.	Sous-traitants admis	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
• Dossier de plans de l'état non actualisé.	Soumis aux TI	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
• Conditions générales mandataire.	Offres partielles admises	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
• Directives relatives à la constitution du dossier.	Variantes admises	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
• Tarif frais de reproduction.	Critères d'aptitude	
• Notice historique.	(év. et de sélection) cf. page :	
• Expertise ingénieur civil.	Critères d'adjudication cf. page: 14	
Service : <input type="text" value="BATIMENTS"/>		
Responsable d'opérations : <input type="text" value="Andrea IUVARA"/>		
tél. interne : <input type="text" value="2143"/>		
Crédit disponible		
Budget : <input type="text"/>		
Crédit extraordinaire : <input type="text" value="5'385'000.00"/>		
(réservé unité soumissions)		
Montant de l'émolument :		
Date de publication :		
Délai de rentrée :		
Ouverture des offres :		

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

SOUSMISSIONNAIRES	PROCÈS-VERBAL D'OUVRETURE DES SOUSMISSIONS			
	Attestation en ordre ou manquantes (1-2-3-4)	Ring initial	Offre de base a) montant brut b) arrêté c) arrêté global TOTAL	Offre de base a) montant brut b) arrêté c) arrêté global TOTAL
a) raison sociale b) adresse c) N° postal/localité d) date versement émoulement Signature entreprises				
1 ARCHITECH SA ROUTE DE MEYRIN 12A 1202 GENEVE	20	5	605'689,92	
2 ASS ARCHITECTES ASSOCIES SA AVENUE DU LIGNON 40 CASE POSTALE 117 1219 LE LIGNON GENEVE	20	7	621'029	
3 MAURO TURIN ARCHITECTE RUE LOUIS-CURTAT 1005 LAUSANNE	20	2	522'720	
4 ATBA-L'ATELIER BUREAU D'ARCHITECTES SA RUE DES VIEUX-GRENADIERS 8 1205 GENEVE	20	6	618'408	
5 GUENIN OLIVIER ARCHITECTE 55 AV. DE LA PRAILLE 1227 CAROUGE	20	4	572'784,50	
6 ATELIER FACE A FACE F. ANEX-DIT-CHENAUD, L. JAQUES ET S. NYDEGGER ERCHITECTES ASSOCIES CH. J.-PH.-DE-SAUVAGE 37 1219 CHATELAINE	20	3	540'000	
7 BUREAU MEGEVAND ARCHITECTE SA ZANINI ARCHITECTURE EAUG AGA SIA 2 TER RUE MONTFALCON 1227 CAROUGE	20	1	486'000	
8				
9				
10				

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

Chantier: RENOVATION DE L'IMMEUBLE, RUE GOETZ-MONIN 5 M108TI

travaux: MANDAT D'ARCHITECTE

Montant dû à l'entreprise ayant effectué une étude technique (commande par la Ville de Genève), si les travaux ne lui sont pas adjugés: Fr.

Etude technique réalisée par:

Préavis d'ajudication**Ingénieur(s) + architecte(s) mandataire(s) (mentionner rapports séparés éventuels):**

date/signature(s):

Service(s) technique(s) Ville:

date/signature du responsable d'opération:

Date/signature chef de service:

Observation administratives:**Appréciation du directeur des constructions:**

DÉCISION DU CONSEILLER ADMINISTRATIF DÉLÉGUÉ:

VISA POUR EXÉCUTION
pour la direction du département:Distr.: do (orig.)
service technique

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve



PUBLIQUE MANDATAIRES

DEMANDE DE PUBLICATION DANS LA FAO-SIMAP - MISE EN SOUMISSION PUBLIQUE
PROCEDURES OUVERTE ou SELECTIVE

REGLEMENT CANTONAL (montant des prestations supérieur à Fr. 250'000.- et la clause de minimis ne s'applique pas pour les marchés de services)

Objet, projet ou ouvrage : Rénovation de l'immeuble	Référence appel d'offres N° H 11371																
Adresse de l'objet : Navigation 36-38	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Acheminement</th> <th>Date et visa</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Service spécialisé (le cas échéant)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Resp. d'opérations</td> <td>16.6.2011 Min</td> </tr> <tr> <td>Chef de service</td> <td>16.6.11 J. P.</td> </tr> <tr> <td>Soumissions</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Direction Pour exécution SIMAP</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Acheminement	Date et visa	Service spécialisé (le cas échéant)		Resp. d'opérations	16.6.2011 Min	Chef de service	16.6.11 J. P.	Soumissions		Direction Pour exécution SIMAP				
Acheminement	Date et visa																
Service spécialisé (le cas échéant)																	
Resp. d'opérations	16.6.2011 Min																
Chef de service	16.6.11 J. P.																
Soumissions																	
Direction Pour exécution SIMAP																	
Genre de procédure (ouverte ou sélective) : <input checked="" type="checkbox"/> ouverte <input type="checkbox"/> sélective (2 tours)																	
Marché (↔) mandat : type de prestations :																	
Mandat d'architecte																	
Délai d'exécution du marché : Automne 2011																	
Date et évaluation du marché HT : Mars 2011 / CHF 504'000.-																	
Date prévue pour la sélection des candidats (sélective uniquement) :																	
Date prévue pour la réalisation de l'ouvrage (travaux) : Eté 2013																	
Le cas échéant, montant attribué à chaque groupe retenu ou prix décernés :																	
Documents à annexer sur SIMAP.CH : (à joindre à la présente demande)	<table> <tr> <td>Consortiums admis</td> <td><input type="checkbox"/> Oui</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Non</td> </tr> <tr> <td>Sous-traitants admis</td> <td><input type="checkbox"/> Oui</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Non</td> </tr> <tr> <td>Soumis aux TI</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Oui</td> <td><input type="checkbox"/> Non</td> </tr> <tr> <td>Offres partielles admises</td> <td><input type="checkbox"/> Oui</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Non</td> </tr> <tr> <td>Variante admises</td> <td><input type="checkbox"/> Oui</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Non</td> </tr> </table>		Consortiums admis	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	Sous-traitants admis	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	Soumis aux TI	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Offres partielles admises	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	Variante admises	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Consortiums admis	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non															
Sous-traitants admis	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non															
Soumis aux TI	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non															
Offres partielles admises	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non															
Variante admises	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non															
	Critères d'aptitude (év. et de sélection) cf. page : 3 Critères d'adjudication cf. page: 12																
Service : Bâtiments																	
Responsable d'opérations : Olivier Miche																	
tél. interne : 21.63																	
Crédit disponible																	
Budget :																	
Crédit extraordinaire : PFI 012.002.07 pour 400'000.-																	
(réservé unité soumissions)																	
Montant de l'émolument :																	
Date de publication :																	
Délai de rentrée :																	
Ouverture des offres :																	

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

DONNEES NECESSAIRES A LA PUBLICATION FAO-SIMAP

Nombre de marchés sur le même avis :

un seul marché sans lot Oui Non
 un seul marché divisé en lots Oui Non
 plusieurs marchés Oui Non

2. Objet du marché

2.1 Nom du projet (à maximum 2 lignes)

Rénovation des immeubles Navigation 36-38

2.5 Description sommaire des prestations

(exemple : objet du marché : attribution d'un mandat comprenant les phases d'études, etc... + montant estimé des travaux de constructions HT et/ou des prestations d'honoraires, etc.)

Attribution d'un mandat d'architecte comprenant les phases étude du projet, appel d'offres et réalisation.
Montant des travaux de construction estimés à HT CHF 3'962'000.-

2.6 Lieu d'exécution

Rue de la Navigation 36-38 / 1201 Genève

2.7 Délai d'exécution

(vous devez choisir l'une des 4 options suivantes)

ou en mois depuis la conclusion du contrat :
 ou en jours de puis la conclusion du contrat :
 ou date début : date fin :
 ou indications : selon planning établi

3.3

Critères d'aptitude (= appel d'offres ouvert)

Critères d'aptitude et de sélection (= appel d'offres sélectif)

Conformément aux critères cités dans le dossier Oui Non
 ou Conformément aux critères suivants par ordre d'importance :

3.4 Preuves à fournir pour remplir les critères d'aptitudes

Décrites dans le dossier annexé Oui Non

3.5 Critères d'adjudication

Conformément aux critères cités dans le dossier Oui Non
 ou Conformément aux critères suivants par ordre d'importance :

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

3.8 Dossier de candidature (= appel d'offres sélectif uniquement)

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

3.9 Remise des offres

Délai souhaité pour poser des questions par écrit : Date =

Délai pour la remise des offres : Date =

3.11 Nombre de candidats invités à déposer une offre (= AO sélectif uniquement)

Nombre =

4.3 Autres indications

Adresser la présente dûment signée par courrier interne et les documents de l'appel d'offres à annexer sur Simap par courriel.

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

SOUSSIONNAIRES	PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUSSIONS			VÉRIFICATION DES SOUSSIONS PAR LES MANDATAIRES Désignés par le Comité d'Administration et remarqueurs évaluateurs (délais d'évaluation, état des travaux, etc.)			Montant comparable Pour comparaison a) montant brut b) montant brut c) arrêté global TOTAL	Rang final (sur total)	a en milliers de FC, sans asso- ciations
	Attestation Mandat (1-2-4)	Flang final	Offre de base a) montant brut b) arrêté c) arrêté global TOTAL	Offre de base a) montant brut b) arrêté c) arrêté global TOTAL	Offre de base a) montant brut b) arrêté c) arrêté global TOTAL				
DMA architectures 55 avenue de la Praille 1228 Plan-les-Ouates CP 133 1	EO 2	182'260	182'260		482'760-	4			
Bureau Mesnard Architecte SA 2 Ter, rue Montflacon 1227 Carouge 2	EO 5	610'200	610'200		611'760-	5			
Atelier Face à Face, F. Anax, L. Jacques et S. Nydegger 7 ch. J.-P. - De SAUVAGE 1219 Châteline 3	EO 6	534'600	534'600		534'600-	6			
Pascal Humi Architectes Sarl - C. Humi 1227 Carouge GE 4	EO 7	514'853.11	514'853.11		514'853.11	1			
ATA - L'atelier - bureau d'architectes 1205 Genève 5	EO 7	580'000	580'000		567'000-	2			
BERIC SA 10 ch. des Poteaux 1213 Petit-Lancy 6	EO 1	451'300	451'300		473'040-	9			
Buag Architectes Rte. de l'Église 8 1246 Corsier 7	EO 5	635'040	635'040		635'040-	8			
Mission Lopreno 26 Ter. ch. Franck-Thomas 1208 Genève 8	EO 5	527'040	527'040		527'040-	3			
Architect SA Rue de Mayrin 12 a CP 52 1211 Genève 9	EO 3	496'289.11	496'289.11		496'289.11	7			

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve



CONCOURS MANDATAIRES

DEMANDE DE PUBLICATION DANS LA FAO-SIMAP - MISE EN SOUMISSION PUBLIQUE PROCEDURES DE CONCOURS (OUVERTES OU SELECTIVES)

REGLEMENT CANTONAL (montant des prestations supérieur à Fr. 250'000.- # la clause de minimis ne s'applique pas pour les marchés de services)

PAS D'OUVERTURE PUBLIQUE

Objet, projet ou ouvrage : Rénovation de l'immeuble	Référence appel d'offres n° M 68 P													
Adresse de l'objet : Rue Rousseau 7	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Acheminement</th> <th>Date et visa</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Service spécialisé (le cas échéant)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Resp. d'opérations</td> <td>12.09.09 C. Feiss</td> </tr> <tr> <td>Chef de service</td> <td>JM 12.09</td> </tr> <tr> <td>Soumissions</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Direction Pour exécution SIMAP</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Acheminement	Date et visa	Service spécialisé (le cas échéant)		Resp. d'opérations	12.09.09 C. Feiss	Chef de service	JM 12.09	Soumissions		Direction Pour exécution SIMAP	
Acheminement	Date et visa													
Service spécialisé (le cas échéant)														
Resp. d'opérations	12.09.09 C. Feiss													
Chef de service	JM 12.09													
Soumissions														
Direction Pour exécution SIMAP														
Genre de procédure (ouverte ou sélective) : <input checked="" type="checkbox"/> ouverte <input type="checkbox"/> sélective (2 tours)														
Marché (↔ mandat : type de prestations) :														
Mandat d'architecte : étude du projet, appel d'offres, réalisation														
Délai d'exécution du marché : automne 2009														
Date et évaluation du marché HT : 2008 2'831'767														
Date prévue pour la sélection des candidats (sélective uniquement) :														
Date prévue pour la réalisation de l'ouvrage (travaux) : printemps - été 2010														
Le cas échéant, montant attribué à chaque groupe retenu ou prix décernés :														
Documents à annexer sur SIMAP.CH : (à joindre à la présente demande)	Consortiums admis <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Sous-traitants admis <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Soumis à l'AIMP <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Dossiers partiels admis <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Variantes admises <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	3 15												
Service : Bâtiments														
Responsable d'opérations : Christine Feiss														
tél. interne : 21.41														
Crédit disponible														
Budget : 3'031'505														
Crédit extraordinaire :														
(réservé unité soumissions)														
Montant de l'émolument :														
Date de publication :														
Délai de rentrée :														
Ouverture des offres :														

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

Maître de l'ouvrage

Ville de Genève

Département de l'aménagement,
des constructions et de la voirie

Division de l'aménagement
et des constructions

Affaire traitée par:
Véronique Bertrand
N° tél. 022 418 20 46

Feuille N°: 1

SOUSSION N° M 68 PL

voir feuille(s) complémentaire(s) 2

pour concurrent(s) 1 à 14

Responsable d'opération: Mme Feiss

Service technique: bâtiments

N° téléphone: 022 418 21.41

Mandataires:

COPIE

tél.:

CHANTIER	:	rénovation de l'immeuble - rue Rousseau 7	
travaux de	:	mandat d'architecte	
évaluation coût, date	:	2008	montant :
montant de l'émolument	:		
réajustement, évaluation coût (indice zurichois/genevois %), date	:		montant :
liste des soumissionnaires approuvé le	:	PUBLIQUE	visa :
délai de rentrée	:	3.03.09 - 11 H 00	reporté au :

Ouverture des soumissions

date :

observations :

Consortiums admis : non

Sous-traitants admis : non

Offres partielles admises : non

Variantes admises : non

Signature:
pour la Division des constructions:

Visa du Conseiller administratif
délégué:

* Effacer ce qui ne convient pas

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

SOUSSIONNAIRES	PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUSSIONS				
	Signature entreprises	Attestation en ordre ou numéro (1-2-3-4)	Rang Initial	Offre de base a) montant brut b) arrêté c) arrêté global TOTAL	Offre de base a) montant brut b) arrêté c) arrêté global TOTAL
a) raison sociale b) adresse c) N° postal/localité d) date versement émolument					
J.,-M. Comte et 2 DLC Architectes Partenaires chemin du Faubourg-de-Cruseilles 11 1227 Carouge 1		20	4	373'673.-	
Frei & Stefani SA 1A, ch. du Curé-Desclouds 1226 Thônex 2		20	6	396'613,60	
Made In Saràl 12, rue du Clos /BP 6179 1211 Genève 6 3		20	11	462'680.-	
Brunn & Butty Clos de la Fonderie 3 1227 Carouge 4		20	7	399'095,40	
Tschumi . Heurteux 6, rue Jean-Pelletier 1225 Chêne-Bourg 5		20	13	514'328.-	
Albert Reynard av. de Châtelaine 43 1203 Genève 6		20	10	444'926.-	
Bovay Thomaides 7, rue de l'Orangerie/CP 66 1211 Genève 7 7		20	3	319'570.-	
DLV architectes & associés SA 24, ch. Frank-Thomas 1208 Genève 8		20	5	377'676.-	
Rieben & Zuber 5, ch. des Aulx 1228 Plan-les-Ouates 9		20	12	465'327.-	
DMA Architectures 129 rte de St.Julien 1228 Plan-les-Ouates		20	2	315'913,60	

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

SOUSMISSIONNAIRES	PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS			
	Attestation en ordre ou manquantes (1-2-3-4)	Rang initial	Offre de base a) montant brut b) arrêté c) arrêté global TOTAL	Offre de base a) montant brut b) arrêté c) arrêté global TOTAL
a) raison sociale b) adresse c) N° postal/localité d) date versement émolument Signature entreprises				
Angledroit architecture 70, rue de Lausanne 1202 Genève	eo	14	542'800.-	
11				
Alfredo Mumenthaler 6, av. de Rosemont 1208 Genève	eo	8	406'290.-	
12				
Spitsas - Zanghi 10, rue Musy 1207 Genève	eo	9	430'400.-	
13				
Guido Truffer rte d'Aire 140 1219 Aire	eo	11	269'000.-	
14				
5				
6				
7				
8				
9				

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

Chantier: rénovation de l'immeuble rue Rousseau 7

travaux: mandat d'architecte

(soumission N° M 68 PL)

Montant dû à l'entreprise ayant effectué une étude technique (commande par la Ville de Genève), si les travaux ne lui sont pas adjugés: Fr.

Etude technique réalisée par:

Préavis d'ajudication

ingénieur(s) + architecte(s) mandataire(s) (mentionner rapports séparés éventuels):

date/signature(s):

Service(s) technique(s) Ville:

date/signature du responsable d'opération:

Date/signature chef de service:

Observation administratives:

Appréciation du directeur des constructions:

.....
DÉCISION DU CONSEILLER ADMINISTRATIF DÉLÉGUÉ:

VISA POUR EXÉCUTION
pour la direction du département:

Dist.: de (orig.)
service technique

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve



MARCHE DE SERVICES

DEMANDE DE PUBLICATION DANS LA FAO-SIMAP - PROCEDURE OUVERTE OU SELECTIVE

Objet, projet ou ouvrage : Rénovation de deux immeubles de logements	Référence appel d'offres n° <table border="1"> <thead> <tr> <th>Acheminement</th> <th>Date et visa</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Service spécialisé (le cas échéant)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Resp. d'opérations</td> <td>23/06/15</td> </tr> <tr> <td>Chef de service</td> <td>28/06/15</td> </tr> <tr> <td>Soumissions</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Direction (pour exécution)</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Acheminement	Date et visa	Service spécialisé (le cas échéant)		Resp. d'opérations	23/06/15	Chef de service	28/06/15	Soumissions		Direction (pour exécution)	
Acheminement		Date et visa											
Service spécialisé (le cas échéant)													
Resp. d'opérations		23/06/15											
Chef de service		28/06/15											
Soumissions													
Direction (pour exécution)													
Adresse de l'objet : Royaume 10-12, rue													
Genre de procédure (ouverte ou sélective) : <input checked="" type="checkbox"/> ouverte <input type="checkbox"/> sélective (2 tours)													
Marché (⇒ mandat : type de prestations) : Mandat d'architecte pour la totalité des prestations d'étude et de réalisation de travaux de rénovation de deux immeubles de logements													
Délai d'exécution du marché : 2019													
Date et évaluation du marché HT : 2015: CHF 840'000 HT													
Date prévue pour la sélection des candidats (sélective uniquement) : sept.15													
Date prévue pour la réalisation de l'ouvrage (travaux) : fin 2017 à fin 2019													
Le cas échéant, montant attribué à chaque groupe retenu ou prix décernés :													
Documents à annexer sur SIMAP.CH : (à joindre à la présente demande) Document B1 Notice historique Extrait de plan cadastral Dossier de plans de chacun des deux immeubles Fiches technique des immeubles	Soumis aux TI <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Variantes admises <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Offres partielles admises <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Consortiums admis <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Sous-traitants admis <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Critères d'aptitude (év. et de sélection) cf. page : Critères d'adjudication cf. page:												
Service : DPBA													
Responsable d'opérations : Florence Lamb tél. interne : 2119													
Crédit disponible Budget : 800'000 Crédit extraordinaire :													
(A fixer avec unité soumissions : 022.418.20.52 ou 022.418.20.46)													
Date de publication : 07/07/2015													
Délai de rentrée : 18/08/2015 à 11 heures													
Ouverture des offres :													

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

DONNEES NECESSAIRES A LA PUBLICATION FAO-SIMAP

Nombre de marchés sur le même avis :

- un seul marché sans lot Oui Non
 un seul marché divisé en lots Oui Non
 plusieurs marchés Oui Non

2. Objet du marché

2.1 Nom du projet (à maximum 2 lignes)

rénovation de deux immeubles de logements sis rue Royaume 10-12

2.5 Description sommaire des prestations

(exemple : objet du marché : attribution d'un mandat comprenant les phases d'études, etc... + montant estimé des travaux de constructions HT et/ou des prestations d'honoraires, etc.)

Mandat d'architecte pour la totalité des prestations d'étude et de réalisation de travaux de rénovation de deux immeubles de logements sis rue Royaume 10-12. Montant donnant droit aux honoraires: CHF 5'000'000 HT. Montant hors taxes estimé des honoraires d'architectes: CHF 840'000 HT dont CHF 360'000 HT pour la réalisation des études (4.31 - 4.32 - 4.33) ainsi qu'une partie de la phase 4.41 appels d'offres. Crédit d'étude à disposition: CHF 800'000 HT

2.6 Lieu d'exécution

2.7 Délai d'exécution

(vous devez choisir l'une des 4 options suivantes)

- en mois depuis la conclusion du contrat :
 ou en jours de puis la conclusion du contrat :
 ou date début : date fin :
 ou indications :

3.3

Critères d'aptitude (= appel d'offres ouvert)

Critères d'aptitude et de sélection (= appel d'offres sélectif)

- Conformément aux critères cités dans le dossier Oui Non
 ou Conformément aux critères suivants par ordre d'importance :

3.4 Preuves à fournir pour remplir les critères d'aptitudes

Décrites dans le dossier annexé Oui Non

ou

3.5 Critères d'adjudication

- Conformément aux critères cités dans le dossier Oui Non
 ou Conformément aux critères suivants par ordre d'importance :

SÉANCE DU 6 JUIN 2018 (soir)
Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

DOSSIER DE SUIVI DES APPELS D'OFFRES

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENTVILLE DE
GENÈVE

Appel d'offres no : M188TI

OBJET, PROJET OU OUVRAGE :	Rénovation de deux immeubles de logements
adresse	Rue Royaume 10-12
TYPE TRAVAUX OU MANDAT :	Mandat d'architecte
n° CFC/CAN	

Service / Responsable d'opérations : Mme. Lamb
Tél : 2119

Mandataire(s) : nom
 adresse
 Tél / courriel

Eval. globale de l'ouvrage (travaux + honoraires) HT / date : SFr. 840'000.00 janv.15
Indexation du coût global de l'ouvrage TTC

Procédure soumise aux TI : oui non

Evaluation du marché concerné HT + date : SFr. 800'000.00 janv.15
Indexation du coût du marché concerné TTC :

Procédure : gré à gré invitation ouverte sélective

Crédit disponible : budget
 crédit extraordinaire

Variantes : admises refusées Consortiums : admis refusés
Offres partielles : admises refusées Sous-traitants : admis refusés

Date d'envoi des documents (2 ex.) ou date de publication FAO-Simap : 07.07.2015
Délai de rentrée (date et heure) : 18.08.2015 11:00

Ouverture des offres (date et heure) : 20.08.15

Soumissions au Service Direction Présidence
 (si procédure ouv. ou sélective) (si procédure ouv. ou sélective)

Bertaud

Phil

Vincent

Observations :

Soumissions remises à Le Signature

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

LISTE DES SOUMISSIONNAIRES		PROCES-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS		
no d'ordre	raison sociale adresse code postal/localité signature entreprise (procédure ouverte)	Attestations en ordre (eo) ou manquantes (r)	Offre de base	
	a) montant global TTC b) c) d) e)		f) offre partielle TTC g) variante év. TTC h)	
1	Prati, Lezzi & AMC architectes 38 bis rue du Môle 1201 Genève	eo <input checked="" type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/>	688'435,20	
2	Atelier D'architecture Sàrl A. Gallay & J. Berger 5, chemin de la Marbrerie CP 1851 1227 Carouge	eo <input checked="" type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/>	876'312.-	
3	Angledroit Architectes 70, rue de Lausanne 1202 Genève	eo <input checked="" type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/>	709'960.-	
4	Collinfontaine architects 3, rue des Ronzades 1227 Acacias	eo <input checked="" type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/>	725'000.-	
5	DVK architectes Sàrl 2, rue Saint-Lorent 1207 Genève	eo <input checked="" type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/>	754'461,29	
6	Alexis Burrus architecte et Raphaël Nussbaum 5 Simplon 1207 Genève	eo <input checked="" type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/>	585'000.-	
7	J.-L. Richardet 2bis rue Baylon 1227 Carouge	eo <input checked="" type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/>	662'155,56	
8	Widmer architectes Sàrl 17 avenue Dapples 1006 Lausanne	eo <input checked="" type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/>	534'060.-	
9	Ass architectes associés sa 40 avenue du Lignon CP 117 1219 Le Lignon	eo <input checked="" type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/>	939'600.-	
10	EMA architectes associés / Zanini 21bis rue de la Navigation 1201 Genève	eo <input checked="" type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/>	805'169,40	

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

LISTE DES SOUMISSIONNAIRES		PROCES-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS		
no d'ordre	raison sociale adresse code postal/localité signature entreprise (procédure ouverte)	Attestations en ordre (eo) ou manquantes (r)	Offre de base a) montant global TTC	f) offre partielle TTC g) variante év. TTC h)
	Zanini architecte	eo <input checked="" type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/>		
11	Dubouchet, Contat, Aeby architectes associés 40, rue Joseph-Girard CP 1708 1227 Carouge h° 10	eo <input checked="" type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/>	371'660.-	
12	De Chambrier & Liechti architectes SA 4, rue Saint-Laurent 1207 Genève	eo <input checked="" type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/>	780'000.-	
3	Bondallaz Guglielmetti architectes SA 16, rue Alexandre-Gavard 1227 Carouge	eo <input checked="" type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/>	825'120.-	
4	Martin Schorr Architecte 72, bd de Saint-Georges 1205 Genève	eo <input checked="" type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/>	775'000.-	
5	Jean-Luis Pacheco 72, bd de Saint-Georges 1205 Genève	eo <input checked="" type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/>	751'680.-	
	Massimo Lopreno 26ter chemin Frank-Thomas 1208 Genève	eo <input checked="" type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/>	655'500.-	
	a-architectes sarl 43, avenue de Châtelaine 1203 Genève	eo <input checked="" type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/>	530'000.-	
	Gandolfi + Cilicjan architectes 43 route des Acacias 1227 Carouge	eo <input checked="" type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/>	642'000.-	
	R. Ehrat - P. Nakbua 5, rue des Cordiers 1207 Genève	eo <input checked="" type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/>	723'600.-	

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

LISTE DES SOUMISSIONNAIRES		PROCES-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS	
no ordre	raison sociale adresse code postal/localité signature entreprise (procédure ouverte)	Allocations en offre (eo) ou marquantes (*) a) b) c) d) e)	Offre de base a) montant global TTC f) offre partielle TTC g) variante év. TTC h)
			<input type="checkbox"/> eo <input type="checkbox"/> r
21	Atelier d'architecture Patrick Lacourt 42, rue de Genève 1225 Chêne-Bourg	<input checked="" type="checkbox"/> eo <input type="checkbox"/> r	666'360.-
22	G. M. architectes associés SA 5, place de Jargonnant 1207 Genève	<input checked="" type="checkbox"/> eo <input type="checkbox"/> r	638'064.-
23	Nicoucar + Steininger 16, rue des Moraines 1227 Carouge	<input checked="" type="checkbox"/> eo <input type="checkbox"/> r	558'252.-
24	Eponym Sari 28 chemin des Fleurettes 1007 Lausanne	<input checked="" type="checkbox"/> eo <input type="checkbox"/> r	588'600.-
25	Zdic architectes sa et comte, berthelot et neto 6, chemin des Coutilllets 1212 Grand-Lancy	<input checked="" type="checkbox"/> eo <input type="checkbox"/> r	813'104,30
6		<input type="checkbox"/> eo <input type="checkbox"/> r	
7		<input type="checkbox"/> eo <input type="checkbox"/> r	
8		<input type="checkbox"/> eo <input type="checkbox"/> r	
9		<input type="checkbox"/> eo <input type="checkbox"/> r	
10		<input type="checkbox"/> eo <input type="checkbox"/> r	

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve



PUBLIQUE MANDATAIRES

DEMANDE DE PUBLICATION DANS LA FAO-SIMAP - MISE EN SOUMISSION PUBLIQUE
PROCEDURES OUVERTE ou SELECTIVE

REGLEMENT CANTONAL (montant des prestations supérieur à Fr. 250'000.- et la clause de minimis ne s'applique pas pour les marchés de services)

Objet, projet ou ouvrage : Rénovation complète et réaffectation de la villa		Référence appel d'offres n M126PL													
Adresse de l'objet : Rue de Vermont 21 - 1202 Genève		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Acheminement</th> <th>Date et visa</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Service spécialisé (le cas échéant)</td> <td>14.12.11</td> </tr> <tr> <td>Resp. d'opérations</td> <td><i>[Signature]</i> 14.12.11</td> </tr> <tr> <td>Chef de service</td> <td><i>[Signature]</i></td> </tr> <tr> <td>Soumissions</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Direction Pour exécution SIMAP</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Acheminement	Date et visa	Service spécialisé (le cas échéant)	14.12.11	Resp. d'opérations	<i>[Signature]</i> 14.12.11	Chef de service	<i>[Signature]</i>	Soumissions		Direction Pour exécution SIMAP	
Acheminement	Date et visa														
Service spécialisé (le cas échéant)	14.12.11														
Resp. d'opérations	<i>[Signature]</i> 14.12.11														
Chef de service	<i>[Signature]</i>														
Soumissions															
Direction Pour exécution SIMAP															
Genre de procédure (ouverte ou sélective) : <input checked="" type="checkbox"/> ouverte <input type="checkbox"/> sélective (2 tours)															
Marché (→ mandat : type de prestations) :															
Mandat d'architecte Délai d'exécution du marché : mars 2012															
Date et évaluation du marché HT : août 2011 - 300'000.-- HT															
Date prévue pour la sélection des candidats (sélective uniquement) :															
Date prévue pour la réalisation de l'ouvrage (travaux) : février 2014 à août 2015															
Le cas échéant, montant attribué à chaque groupe retenu ou prix décernés :															
Documents à annexer sur SIMAP.CH : (à joindre à la présente demande)		Consortiums admis <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Sous-traitants admis <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Soumis aux TI <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Offres partielles admises <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Variantes admises <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non													
Cahier des charges Document A1, offre du candidat à remettre Document B1 et annexes		Critères d'aptitude (év. et de sélection) cf. page : 3 Critères d'adjudication cf. page: 13													
Service : d'architecture															
Responsable d'opérations : Cristina Beck															
tél. interne : 2102															
Crédit disponible															
Budget : 150'000.-- TTC															
Crédit extraordinaire :															
(réservé unité soumissions)															
Montant de l'émolument :															
Date de publication :															
Délai de rentrée :															
Ouverture des offres :															

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

DONNEES NECESSAIRES A LA PUBLICATION FAO-SIMAP

Nombre de marchés sur le même avis :

- un seul marché sans lot Oui Non
 un seul marché divisé en lots Oui Non
 plusieurs marchés Oui Non

2. Objet du marché

2.1 Nom du projet (à maximum 2 lignes)

Rénovation complète et réaffectation de la villa

2.5 Description sommaire des prestations

(exemple : objet du marché : attribution d'un mandat comprenant les phases d'études, etc... + montant estimé des travaux de constructions HT et/ou des prestations d'honoraires, etc.)

Mandat d'architecte comprenant les phases d'étude du projet, des appels d'offres et de la réalisation. Montant des travaux estimé à 1'200'000.-- HT

2.6 Lieu d'exécution

Rue de Vermont 21 - 1202 Genève

2.7 Délai d'exécution

(vous devez choisir l'une des 4 options suivantes)

- en mois depuis la conclusion du contrat :
 en jours de puis la conclusion du contrat :
 ou date début : date fin :
 ou indications : mars 2012 - août 2015

3.3

Critères d'aptitude (= appel d'offres ouvert)

Critères d'aptitude et de sélection (= appel d'offres sélectif)

- Conformément aux critères cités dans le dossier Oui Non
 ou Conformément aux critères suivants par ordre d'importance :

3.4 Preuves à fournir pour remplir les critères d'aptitudes

- Décrites dans le dossier annexé Oui Non

3.5 Critères d'adjudication

- Conformément aux critères cités dans le dossier Oui Non
 ou Conformément aux critères suivants par ordre d'importance :

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

Maître de l'ouvrage

Ville de Genève

Département de l'aménagement,
des constructions et de la voirie

Division de l'aménagement
et des constructions

Affaire traitée par:
Véronique Bertrand
N° tél. 022 418 20 46

Feuille N°: 2 M126

voir feuille(s) complémentaire(s)

pour concurrent(s) M à AT

Responsable d'opération: Mme Beck

Service technique: Architecture

N° téléphone: 022 418 2102

Mandataires:

tél.:

CHANTIER	:	Rue de Vermont 21	
travaux de	:	Mandat d'architecte	
évaluation coût, date	:		montant : 300'000.- H.T.
montant de l'émolument	:		
réajustement, évaluation coût (indice zurichois/genevois *), date	:		montant :
liste des soumissionnaires approuvé le	:	PUBLIQUE 09.01.2012	visa : MTG
délaï de rentrée	:	07.02.2012 - 11H00	reporté au :

Ouverture des soumissions

date : PAS D'OUVERTURE PUBLIQUE
observations :

Signatures:
pour la Division des constructions:

Visa du Conseiller administratif
délégué:

* Biffer ce qui ne convient pas

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

SOUSSIONNAIRES		PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS			
		Attestation en ordre ou manquantes (1-2-3-4)	Rang initial	Offre de base	Offre de base
a) raison sociale b) adresse c) N° postal/localité d) date versement émoulement Signature entreprises	a) montant brut b) arrêté c) arrêté global TOTAL			a) offre partielle b)/c) variantes éventuelles	a) montant brut b) arrêté c) arrêté global TOTAL
1	M. Schorr Architecte 72, bd. St.-Georges 1205 Genève	<i>es</i>		244'080.-	
2	Les 2 Ateliers 72, bd. St.-Georges 1205 Genève	<i>es</i>		205'200.-	
3	J. & M. Steinfels Arch. 9, rue des Photographes 1207 Genève	<i>es</i>		226'741.-	
4	Jaccaud Architectes 11, av. St.-Clotilde 1205 Genève	<i>es</i>		268'534,78	
5	Omar Trinca Arch. Rue Enning 8 1003 Lausanne	<i>es</i>		276'387,10	
6	ASS Architectes Associés SA Av. du Lignon 40 P 117 1219 Le Lignon	<i>es</i>		270'000.-	
7	Andrea Calanchini Arch. Rue de Montbrillant 28 1201 Genève	<i>es</i>		230'040.-	
8	AMC Construction Management SA Rue des Epinettes 18 1227 Acacias	<i>es</i>		276'451,90	
9	Bureau Lopreno Architectes 26ter, ch. Frank-Thomas 1208 Genève	<i>es</i>		233'280.-	
10	Philippe Calame Arch. 28, av. Vibert 1227 Carouge	<i>es</i>		280'800.-	

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve



PUBLIQUE MANDATAIRES

DEMANDE DE PUBLICATION DANS LA FAO-SIMAP - MISE EN SOUMISSION PUBLIQUE
PROCÉDURES OUVERTE ou SELECTIVE

REGLEMENT CANTONAL (montant des prestations supérieur à Fr. 250'000.- et la clause de minimis ne s'applique pas pour les marchés de services)

<p>Objet, projet ou ouvrage : Rénovation de quatre espaces de quartier pour les aînés</p> <p>Adresse de l'objet : Jonction/Paquis/Servette/St Jean</p> <p>Genre de procédure (ouverte ou sélective) : <input checked="" type="checkbox"/> ouverte <input type="checkbox"/> sélective (2 tours)</p> <p>Marché (→ mandat ; type de prestations) :</p> <p>Madat d'architecte</p> <p>Délai d'exécution du marché : oct.11</p> <p>Date et évaluation du marché HT : Novembre 2010 2'450'000.-HT</p> <p>Date prévue pour la sélection des candidats (sélective uniquement) :</p> <p>Date prévue pour la réalisation de l'ouvrage (travaux) : Juin 2012 à juin 2014</p> <p>Le cas échéant, montant attribué à chaque groupe retenu ou prix décernés :</p>	<p>Référence appel d'offres n M112TI</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Acheminement</th> <th>Date et visa</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Service spécialisé (le cas échéant)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Resp. d'opérations</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chef de service</td> <td>J. 22.7.2011</td> </tr> <tr> <td>Soumissions</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Direction Pour exécution SIMAP</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Acheminement	Date et visa	Service spécialisé (le cas échéant)		Resp. d'opérations		Chef de service	J. 22.7.2011	Soumissions		Direction Pour exécution SIMAP	
Acheminement	Date et visa												
Service spécialisé (le cas échéant)													
Resp. d'opérations													
Chef de service	J. 22.7.2011												
Soumissions													
Direction Pour exécution SIMAP													
<p>Documents à annexer sur SIMAP.CH : (à joindre à la présente demande)</p>	<p>Consortiums admis <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p>Sous-traitants admis <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p>Soumis aux TI <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p>Offres partielles admises <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p>Variantes admises <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p>Critères d'aptitude (év. et de sélection) cf. page : Critères d'adjudication cf. page: p.15</p>												
<p>Service : Bâtiments</p> <p>Responsable d'opérations : O.Vollenweider</p> <p>tél. interne : 2176</p> <p>Crédit disponible</p> <p>Budget : Crédit extraordinaire : 5'180'000.-</p>													
<p>(réservé unité soumissions)</p> <p>Montant de l'émolument :</p> <p>Date de publication :</p> <p>Délai de rentrée :</p> <p>Ouverture des offres :</p>													

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

Maître de l'ouvrage

Ville de Genève

Département de l'aménagement,
des constructions et de la voirie

Division de l'aménagement
et des constructions

Feuille N°: SOUMISSION M 112 TI

voir feuille(s) complémentaire(s)

pour concurrent(s) 1 à 4

Responsable d'opération: D. VOLLENWEIDER

Service technique: Bâtiments
2176

N° téléphone: 022 418

Mandataires:

Affaire traitée par:
Véronique Bertrand
N° tél. 022 418 20 46

tél.:

CHANTIER	Rénovation de quatre espaces de quartier pour les aînés	
travaux de	Jonction/ Pâquis/ Servette/ St Jean	
évaluation coût, date	Mandat d'architecte	
montant de l'émolument	Novembre 2010	montant : 2'450'000.-
réajustement, évaluation coût (indice zurichois/genevois), date		montant :
liste des soumissionnaires approuvé le	OUVERTE	visa : TR
délai de rentrée	20.09.2011 à 11:00	reporté au :

Ouverture des soumissions

date :
observations :

Signatures:
pour la Division des constructions:

Bertrand *BC* / 22.9.11

Visa du Conseiller administratif
délégué:

V. Volten

* *Biffer ce qui ne convient pas*

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

SOUSSIONNAIRES	PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUSSIONS			
	Attestation en ordre ou manquantes (1-2,3-4)	Rang initial	Offre de base a) montant brut b) arrêté c) arrêté global TOTAL	Offre de base a) montant brut b) arrêté c) arrêté global TOTAL
a) raison sociale b) adresse c) N° postal/localité d) date versement émoulement Signature entreprises				
Gherardelli Di Loreto 38bis, rue du Môle 1201 Genève	eo		304'800.-	
1				
Bureau Megevand Architecte SA 2ter, rue Montfalcon 1227 Carouge	eo		334'189.-HT	
2				
MSV Architectes urbanistes 39, rue Eugène-Marziano 1227 Acacias	eo		359'000.-	
3				
Architech SA Rte de Meyrin 12a CP 52 1211 Genève 7	eo		328'416,??	
4				
5				
6				
7				
8				
9				

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

Chantier: Rénovation de quatre espaces de quartier pour les aînés
JONCTION / Pâquis / Servette / St Jean
travaux: MANDAT D'ARCHITECTE

SOUSSION M112 TI

Montant dû à l'entreprise ayant effectué une étude technique (commande par la Ville de Genève), si les travaux ne lui sont pas adjugés: Fr.

Etude technique réalisée par:

Préavis d'ajudication

Ingénieur(s) + architecte(s) mandataire(s) (mentionner rapports séparés éventuels):

date/signature(s):

Service(s) technique(s) Ville:

date/signature du responsable d'opération:

Date/signature chef de service:

Observation administratives:

Appréciation du directeur des constructions:

DÉCISION DU CONSEILLER ADMINISTRATIF DÉLÉGUÉ:

VISA POUR EXÉCUTION
pour la direction du département:

Distr.: do (orig.)
service technique

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve



PROCEDURE DE GRE A GRE

LISTE DES SOUMISSIONNAIRES A CONSULTER POUR L'ETABLISSEMENT D'UN DEVIS

3 devis minimum

Objet, projet ou ouvrage : Sécurisation des accès de 8 bâtiments scolaires de la Ville de Genève	APPEL D'OFFRES N°										
Adresse de l'objet : 8 adresses											
Travaux et N° CFC/marché, type de prestation: Architecte – CFC 591	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Acheminement</th> <th>Date et visa</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Architecte mandataire (le cas échéant)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Service spécialisé (le cas échéant)</td> <td>20.10.2016</td> </tr> <tr> <td>Resp. d'opérations</td> <td>A. F. i.</td> </tr> <tr> <td>Chef de serv. /adj. Direct* (Codirection: pour exception uniquement)</td> <td>S. B. 20.10.2016</td> </tr> </tbody> </table>	Acheminement	Date et visa	Architecte mandataire (le cas échéant)		Service spécialisé (le cas échéant)	20.10.2016	Resp. d'opérations	A. F. i.	Chef de serv. /adj. Direct* (Codirection: pour exception uniquement)	S. B. 20.10.2016
Acheminement	Date et visa										
Architecte mandataire (le cas échéant)											
Service spécialisé (le cas échéant)	20.10.2016										
Resp. d'opérations	A. F. i.										
Chef de serv. /adj. Direct* (Codirection: pour exception uniquement)	S. B. 20.10.2016										
Délai d'exécution du marché : <i>juin 2016 - 2017</i>											
Montant global de l'ouvrage (= somme travaux) HT + date :											
Date et évaluation du marché HT :											
Mandataire(s) : Nom Adresse Ville Tél/fax Courriel											
Service : <u>des Ecoles (ECO)</u>											
Resp. d'opérations : <u>ARJ-SoS</u> tél. interne : <u>2128 - 2144</u>											
Crédit disponible : <u>PR-1122/2</u> Budget : <u>400'000</u> Crédit extraordinaire :											

SOUMISSIONNAIRES	ADRESSE
Eric Grand, Regtec SA	1, ch. de Bottéret, 1243 Presinge, Tél. +4179 4472308 regtec.grand@bluewin.ch
Stéphane Heubi, mediarchitect sàrl	Av. de la Gare des Eaux-Vives 26, CH-1206 Genève sheubi@mediarchitect.com Tél. +41 22 786 60 00, Mob. +41 76 376 12 34
Victor De Almeida, A-trait Architectes	Rue Ferdinand-Hodler 11, CH-1207 Genève, atelier@a-trait.ch Tél +41 (0)22 700 11 06, Tél. mobile +41 76 382 61 84

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

SERVICES
Proposition d'adjudication

Tableau comparatif des offres
Procédure de gré à gré

Nom de l'opération

Appel d'offres pour sécurisation des accès de 8 bâtiments scolaires de la Ville de Genève

N°	Candidat	critère 1			critère 2			critère 3			critère 4			Total des points	Classement
		Montant de l'offre TTC	Note attribuée (1 à 5)	Qualité économique	Note attribuée (0 à 5)	Pondération du critère	Nombre de points	Note attribuée (0 à 5)	Pondération du critère	Nombre de points	Note attribuée (0 à 5)	Pondération du critère	Nombre de points		
1	A trait Architectes	100700,01	4,25	100	455,00	100	455,00	100	455,00	100	455,00	100	455,00	1	
2	Industrielect	172200,00	1,50	100	455,50	100	455,50	100	455,50	100	455,50	100	455,50	2	
3	PEC TEC SA	101440,00	1,50	100	457,90	100	457,90	100	457,90	100	457,90	100	457,90	3	
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
11															
12															
13															
14															

Prévisions des critères		Points
Critère 1	Qualité économique	100 %
Critère 2	références	100 %
Critère 3	compénétration	%
Critère 4	organisation	%
Total :		100 %

VP

pour un montant de CHF 100'000,01

A trait Architectes

Proposition d'adjudication à

Date	Signature	Service gestionnaire de la Ville de Genève		Unité soumissionnaires si AO public	Direction du département si sous-OF	Présidence du département si sous-OF
		Responsable opérations	Service de service			
		23.11.16	Chef de service	Reception	Codirecteur-éto	Conseiller-e administratif-ve délégué
		<i>ST</i>			<i>ELK</i>	<i>Stefano</i>
					<i>Dr L</i>	<i>Dany P.</i>

Tous mention particulière devant figurer sur la lettre d'adjudication devra être indiquée / Remarques

SÉANCE DU 6 JUIN 2018 (soir)
 Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
 du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
 ET DE L'AMÉNAGEMENT

LE MAIRE



POUR LA SEANCE DU
 28 JUIN 2017

28 Juin 2017
[Signature]

Proposition du Conseil administratif du 28 juin 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit de 900'000 francs destiné à l'étude pour la transformation de la salle omnisports triple en salle multisports de compétition avec gradins fixes au centre sportif de la Queue-d'Arve, rue François-Dussaud 12, parcelle n° 3297, feuilles n°s 89, 90 et 91 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Le service des sports s'est doté en 2016 d'un plan directeur des sports de la Ville de Genève «Perspectives 2016-2020». L'axe 5 de ce plan s'intitule «Le sport, vecteur d'excellence et de rayonnement». Il a pour ambition de développer l'organisation et l'accueil d'événements sportifs indoor de dimension nationale et internationale afin de contribuer au rayonnement de Genève et à son dynamisme. Les équipements actuels, soit principalement les centres sportifs du Bois-des-Frères, du Bout-du-Monde et de la Queue-d'Arve, ne permettent pas d'atteindre cet objectif sans diminuer encore l'offre d'entraînement dans ces trois salles.

Dans le cadre de l'étude sur le développement et l'optimisation des centres sportifs Vernets/Queue-d'Arve et Bout-du-Monde/Vessy et du plan directeur des équipements sportifs menés conjointement par les services d'urbanisme et des sports, il est apparu qu'une des options possibles pour satisfaire ce besoin serait de transformer la salle omnisports actuelle de la Queue-d'Arve afin d'augmenter sa capacité de spectateurs et d'en faire la salle unique d'accueil des grandes manifestations sportives.

Contexte et historique de l'opération

- Septembre 1990 Inauguration du centre sportif de la Queue-d'Arve.
- 1992 et 2003 Création de murs d'escalade dans la salle omnisports du centre sportif.
- Août 2016 Remplacement du sol sportif de la salle omnisports.

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

Réponses aux demandes du Conseil municipal

M-977 du 28 juin 2011 : Deux salles pour le handball à Genève.

Exposé des motifs

Le Service des sports organise des compétitions de différents niveaux sportifs, principalement durant les week-ends, dans les salles omnisports des centres sportifs de la Ville de Genève. Cela a pour conséquence de devoir supprimer l'offre d'entraînement à raison d'environ 2 à 2,5 mois par an dans la mesure où les manifestations nécessitent des installations provisoires qui doivent être montées préalablement aux compétitions et démontées après les événements.

Ainsi, en 2014 et 2015, on compte en moyenne 37 jours de fermeture pour le centre sportif de la Queue-d'Arve qui ont péjoré l'entraînement du badminton, du handball et de la grimpe; 28 jours de fermeture pour le centre sportif du Bois-des-Frères qui ont impacté la pratique du volleyball, du basketball, du badminton et de la gymnastique rythmique et 8 jours pour le centre sportif du Bout-du-Monde qui ont péjoré le tennis, le basketball et le hockey sur gazon. Il n'est pas envisageable de développer l'organisation de compétitions dans ces conditions et de continuer à péjorer l'entraînement alors que la demande pour la pratique sportive augmente corrélativement au développement démographique. La nécessité d'un équipement spécifique et adapté est devenue incontournable.

A long terme, la reconfiguration complète du centre sportif de la Queue-d'Arve permettra la construction d'une nouvelle salle entièrement dédiée aux manifestations. Toutefois, cette perspective est étroitement liée au déplacement de la Voirie d'une part, et au développement conjoint du centre sportif des Vernets et à la réalisation du parc des sports inscrit au Plan directeur du quartier PAV d'autre part. La planification d'intervention se situe sur ce périmètre à partir des années 2030-2040.

Dès lors, une solution transitoire s'avère nécessaire. Elle consiste à adapter l'actuelle salle omnisports du centre de la Queue-d'Arve en une salle dédiée aux manifestations. Les entraînements qui se déroulent actuellement dans cette salle seront déplacés au Bout-du-Monde dès lors que le tennis aura pu s'installer au Bois-des-Frères dans la nouvelle halle couverte.

Cette réalisation assurera la mise en œuvre d'une politique dynamique d'accueil et d'organisation d'événements. Une étude menée par le Service des sports identifie un certain nombre de compétitions potentielles pouvant se dérouler chaque année dans un équipement spécifique et dédié.

Pour ce faire, il faut pouvoir augmenter la jauge de spectateurs à environ 3'500 afin d'accueillir, outre le club résident de handball de haut niveau en sport collectif, des nouvelles manifestations sportives comme des matchs de Coupe suisse ou de l'équipe suisse (basketball, volleyball, handball), des championnats suisses et d'Europe de tennis de table, d'escrime, de gymnastique ou encore des matchs de Fed Cup ou de Coupe Davis.

Actuellement, la salle omnisports peut être divisée en 3 parties. On y trouve un gradin fixe de 261 places assises et des murs de grimpe.

Le but de l'étude est de transformer la salle omnisports en salle multisports de compétition avec des gradins fixes. Une surface de jeu d'environ 44 mètres x 26 mètres, placée au centre de la salle, sera entourée par les nouveaux gradins d'une capacité d'environ 3'500 places. Les dimensions de la surface de jeu permettront de bénéficier de toutes les homologations.

La pratique de l'escalade sera déplacée dans la salle adjacente.

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

En corrélation, l'augmentation du nombre de personnes présentes dans la salle a des conséquences non négligeables sur les mesures à prendre en matière de sécurité incendie et aux normes qui s'y réfèrent.

Obligations de sécurité

Une étude de sécurité, qui devra être menée par un spécialiste, permettra de définir les contraintes liées à la sécurité des personnes.

Concept énergétique

Le concept énergétique sera développé par les mandataires au cours de la phase de l'étude, en collaboration avec le Service de l'énergie. Il sera présenté lors de la demande de crédit de réalisation.

Les nouvelles installations de ventilation nécessaires à l'accueil de 3'500 personnes seront équipées d'une récupération à haut rendement.

Les installations techniques obsolètes et défectueuses (régulation et aérothermes) seront remplacées.

Les dispositifs d'éclairage seront également remplacés afin de répondre au nouvel usage de la salle conformément aux normes et directives sécuritaires, quantitatives et d'objectifs énergétiques.

Estimation sommaire du coût de l'opération

Le montant total de l'opération est à ce jour estimé à CHF 10'000'000 TTC.

Coût de l'étude

Le coût total du crédit d'étude comprend les honoraires des mandataires pour les prestations de la phase étude du projet (phase 3 SIA), soit les phases 4.31 avant-projet, 4.32 projet de l'ouvrage et 4.33 procédure de demande d'autorisation et de la phase 4 partielle, appel d'offres.

CFC	Libellé		
1	Travaux préparatoires		30'300
100	Relevés et sondages	30'300	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		20'000
524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	20'000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		783'000
591	Architecte	550'000	
592	Ingénieur civil	25'000	
593	Ingénieur électricien	50'000	
594	Ingénieur en CV et conditionnement d'air	100'000	
596	Spécialistes	58'000	
I.	COUT TOTAL DU CREDIT D'ETUDE (HT)		833'300
	+ TVA 8 %, 66'684 arrondi à		66'700
II.	TOTAL DU CREDIT D'ETUDE DEMANDE (TTC)		900'000

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

Référence au 13^{ème} plan financier d'investissement 2018-29

Cet objet est prévu, en qualité de projet actif, sous le numéro 050.059.13 du 13^{ème} plan financier d'investissement 2018-2029, pour un montant de 900'000 francs.

Budget de fonctionnement

Le développement de cette étude, rendu possible par le vote du présent crédit, permettra de définir l'impact annuel qu'engendrerait cette nouvelle mise en exploitation sur le budget de fonctionnement du Service des sports.

Charge financière

Si l'étude est suivie de la réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation, l'étude sera amortie en une annuité.

Délais de réalisation

S'en suivra environ une année et demie d'étude afin de pouvoir déposer une demande de crédit de construction au milieu de l'année 2019.

Cette planification permettrait d'envisager une ouverture de chantier en automne 2020, la durée des travaux est estimée à 15 mois, portant à l'horizon fin 2021 la mise en exploitation.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire du crédit d'étude est la Direction du patrimoine bâti.
Le service bénéficiaire est le Service des sports.

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et
planification des dépenses d'investissement (en CHF)**

Objet : Etude de faisabilité pour la transformation de la salle omnisports triple en salle multisports de compétition avec gradins fixes au centre sportif de la Queue-d'Arve, rue François-Dussaud 12

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Travaux préparatoires	30'300	3%
Honoraires	783'000	87%
Frais financiers (TVA)	66'700	7%
Autres : Frais secondaires	20'000	2%
Coût total du projet TTC	900'000	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné : Service des sports

CHARGES

		Postes en ETP
30 - Charges de personnel		
31 - Dépenses générales	0	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	0	
36 - Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites	0	

REVENUS

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dommages de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le budget de fonctionnement	0
---	----------

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM : 2017	0	0	0
2018	100'000		100'000
2019	700'000		700'000
2020	100'000		100'000
Totaux	900'000	0	900'000

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à approuver le projet de délibération ci-après :

PROJET DE DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article 30, **alinéa 1**, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

décide :

Article premier - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 900'000 francs destiné à l'étude pour la transformation de la salle omnisports triple en salle multisports de compétition avec gradins fixes au centre sportif de la Queue-d'Arve, rue François-Dussaud 12, parcelle n° 3297, feuilles n^{os} 89, 90 et 91 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

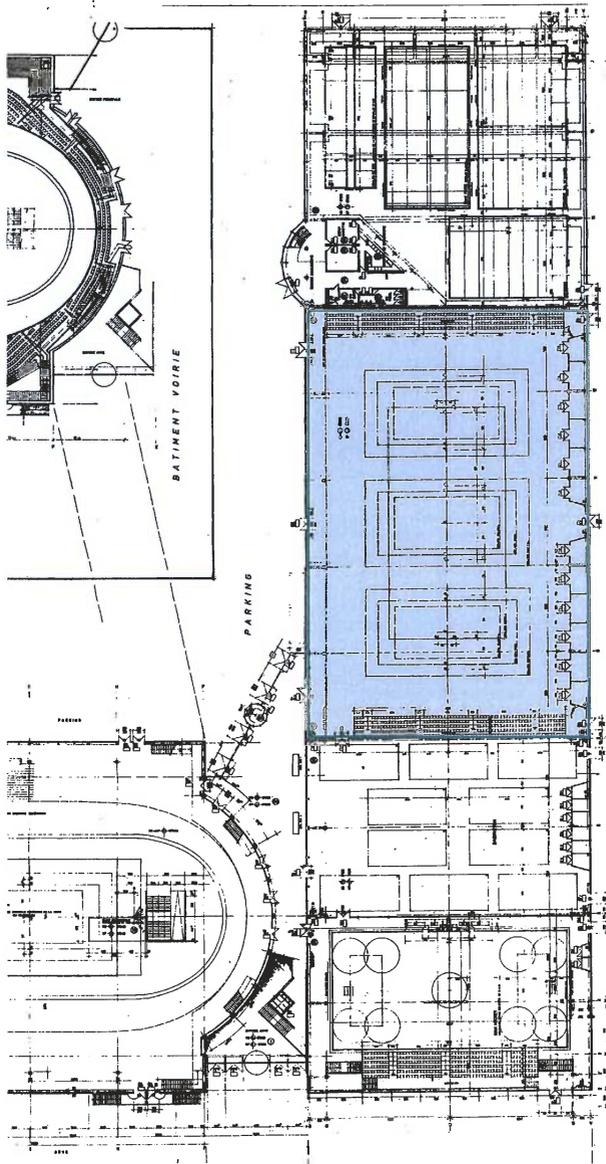
Art. 2 – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 900'000 francs.

Art. 3 - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

Art. 4 - Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier, toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Annexe : plan d'ensemble

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve



Plan de la salle omnisports

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

Concerne : OS Queue d'Arve : salle multisports de 3500 places

Coût de l'ouvrage déterminant

7'500'000.00

7'500'000.00

Pourcentages par prestation			Totalité	Etude jusqu'au AO
3. Étude du projet				
4.31	Avant-projet	Recherche de partis et estimation sommaire des coûts de construction	3.00%	3.00%
		Avant-projet et estimation des coûts	6.00%	6.00%
4.32	Projet de l'ouvrage	Projet de l'ouvrage	13.00%	13.00%
		Etudes de détail	4.00%	4.00%
		Devis	4.00%	4.00%
4.33	Procédure de demande d'autorisation	Procédure de demande d'autorisation	2.50%	2.50%
4. Appel d'offres				
4.41	Appels d'offres, comparaisons des offres, propositions d'adjudication	Plans d'appel d'offres	10.00%	10.00%
		Appel d'offres et adjudication	8.00%	4.00%
5. Réalisation				
4.51	Projet d'exécution	Plans d'exécution	15.00%	
		Contrats d'entreprise	1.00%	
4.52	Exécution de l'ouvrage	Direction architecturale	6.00%	
		Direction des travaux et contrôle des coûts	23.00%	
4.53	Mise en service, achèvement:	Mise en service	1.00%	
		Documentation de l'ouvrage	1.00%	
		Direction des travaux de garantie	1.50%	
		Décompte final	1.00%	
Total des prestations, en pour-cent q %			100.00%	46.50%
Calcul du temps moyen nécessaire				
Coût de l'ouvrage, en francs, déterminant le p		Bp en Fr.	7'500'000.00	7'500'000.00
Coût de l'ouvrage, en francs déterminant les honoraires		Ba en Fr.	7'500'000.00	7'500'000.00
Racine cubique du coût de l'ouvrage déterminant		3√B	195.743	195.743
Coefficient année		Z1	0.062	0.062
Coefficient année		Z2	10.580	10.58
Facteur de base pour le temps nécessaire		p %	0.1161	0.1161
Degré de difficulté selon division catégories d'ouvrage		n	1.00	1.00
Parti des prestations, en pour-cent		q %	100.00%	46.50%
Facteur d'ajustement		r	1.00	1.00
Majoration pour transformations, entretien, restauration de monuments (ne doit pas être pris en compte dans le facteur d'ajustement "r")		%	0%	0%
Transformations, entretien, restauration de monuments		u	1.00	1.00
Temps moyen nécessaire, en heures		Tm	8'703.78	4'047.26
Facteur de groupe		i	1.0	1.0
Temps prévu - Tp, en heures		Tp	8'703.78	4'047.26
Facteur pour prestations spéciales		s	1.0	1.0
Temps prévu - Tp x Facteur pour prestations spéciales		Tp*s	8'703.78	4'047.26
Taux horaire offert h		Fr.	135.00	135.00
Nombre d'heures			8'703.78	4'047.26
Calcul des honoraires H : total HT brut		Fr.	1'175'010.00	546'379.59
Rabais en %		%		
Total HT net		Fr.	1'175'010.00	546'379.59
Total net HT des prestations		Fr.		546'379.59
Retenue de garantie		0.00%		0.00
Montant total net HT		Fr.		546'379.59
Arrêté à net HT		Fr.		546'379.59

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

Grégoire Carasso

De: Michele.Aeby@ville-ge.ch de la part de commissions.scm@ville-ge.ch
jeudi, 22 février 2018 15:40

Envoyé:

À: jean-philippe.haas@cm.ville-ge.ch; emmanuel.deonna@cm.ville-ge.ch;
souheil.sayegh@cm.ville-ge.ch; jean.zahno@cm.ville-ge.ch;
morten.gisselbaek@cm.ville-ge.ch; laurent.leisi@cm.ville-ge.ch;
ariane.arlotti@cm.ville-ge.ch; pascal.holenweg@cm.ville-ge.ch; alain.de-
kalbermatten@cm.ville-ge.ch; albane.schlechten@cm.ville-ge.ch;
simon.brandt@cm.ville-ge.ch; gregoire.carasso@cm.ville-ge.ch; florence.kraft-
babel@cm.ville-ge.ch; antoine.maulini@cm.ville-ge.ch

Cc: pierre.de-boccard@cm.ville-ge.ch; Isabelle.Charollais@ville-ge.ch;
commissions.scm@ville-ge.ch

Objet: CS : Demande complément / PR-1245 (Queue d'Arve)

Pièces jointes: 180222_stats_AO2015.xls; 180222_stats_AO2016.xls; 180222_statsAO2017.xls;
130527_seminaireCM.pdf

Indicateur de suivi: Assurer un suivi

État de l'indicateur: Avec indicateur

Catégories: Catégorie 1_urgent

Pour votre information

Michèle

Boîte Commissions

T. +41 22 418 2962 et
T. +41 22 418 2970

commissions.scm@ville-ge.ch

Service du Conseil municipal (SCM)
Département Autorités
Rue Pierre-Fatio 17
1204 Genève
www.ville-geneve.ch



Notre environnement est fragile, merci de n'imprimer ce message qu'en cas de nécessité.

----- Transféré par Michele Aebyscm/ville-ge le 22.02.2018 15:38 -----

De : Isabelle Charollais/dca/ville-ge
À : Pierre De-Boccard/cm/ville-ge-public@VILLE-GE-PUBLIC
Cc : commissions/scm/ville-ge@ville-ge, Marie-Christine Cabussat/scm/ville-ge@ville-ge, Claude-Alain Macherel/dca/ville-ge@ville-ge, Philippe Moylan/dpba/ville-ge@ville-ge, Remy Pagani/ca/ville-ge@ville-ge, Isabelle Riotton-Roch/dca/ville-ge@ville-ge, Annick Viaccoz/dca/ville-ge@ville-ge
Date : 22.02.2018 12:07
Objet : RE: Demande complément CS / PR-1245 (Queue d'Arve)

Monsieur le Président de Commission

Je fais suite à votre échange ci-dessous avec M. Pagani, lequel m'a chargée de vous répondre.

Concernant les statistiques des appels d'offres, voici les éléments en notre possession:

Il s'agit des statistiques tenues par notre unité chargée des soumissions. Elles concernent tous les AO publics pour les marchés de travaux et de prestations de mandats, sur les 3 dernières années (2 feuilles excel par fichier).
Figurent sur les tableaux annexés, les éléments suivants:
type d'appel d'offre et de marché, montants estimés et montants finalement adjugés, nom de l'adjudicataire.

[Numéro de page]

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

Nous ne disposons malheureusement pas des listes de toutes les offres rendues pour chaque AO, et il semble difficile de les rechercher au vu du nombre importants des AO concernés.

Je précise également que ces statistiques ne concernent que les AO publics, mais pas les procédures sur invitation ou de gré à gré, qui représentent des montants bien plus faibles, au vu des seuils d'attribution.

Concernant la question que vous posez au sujet des honoraires des mandataires, voici également quelques éléments de réponses:

La norme SIA prévoit une rémunération qui se calcule en fonction du coût final de l'ouvrage. Ce mode de rémunération se base sur une évaluation globale des prestations à exécuter par les mandataires pour assurer l'ensemble du mandat. Le 100% des prestations représente le travail complet du mandataire du début à la fin de l'ouvrage. La répartition par phase de prestations est indicative et permet d'établir une base de rémunération par étapes et payer des acomptes correspondants. Il est difficile de prendre isolément une partie de prestations et de l'isoler du tout, un décompte par heures n'étant pas pertinent. Usuellement les mandataires (et par conséquent les maître de l'ouvrage) peuvent parfois être un peu gagnants ou un peu perdants sur l'une ou l'autre des phases, mais globalement la rémunération découlant de ce mode de calcul est considérée comme équitable par tous les concernés.

A toutes fins utiles et en complément de ce qui précède, je me permets de joindre à cette réponse une présentation que nous avons faite, en 2013, au Conseil Municipal dans son ensemble au sujet des honoraires des mandataires et de leur mode de calcul. S'agissant d'un démarche relativement ancienne, il est possible que certains des membres actuels du CM n'aient pas eu l'occasion d'y assister. Nous sommes bien évidemment à l'entière disposition de votre Commission et/ou du CM dans son ensemble pour faire une nouvelle présentation mise à jour sur ce sujet, si tel devait être votre souhait.

J'espère que ces éléments répondront aux attentes de la commission et reste à votre disposition pour tout complément que je serais en mesure de vous fournir.
Je vous prie de bien vouloir faire suivre ces éléments aux membres de la Commission et vous en remercie d'avance.

Meilleurs messages

Isabelle Charollais
Département des constructions et de l'aménagement
Codirectrice

De : Remy Pagani/ca/ville-ge
À : Pierre De-Boccard/cm/ville-ge-public@VILLE-GE-PUBLIC
Cc : Claude-Alain Macherel/dca/ville-ge@ville-ge, Philippe Meylan/dpba/ville-ge@ville-ge, Isabelle Charollais/dca/ville-ge@ville-ge
Date : 05.02.2018 15:23
Objet : RE: Demande complément CS / PR-1245 (Queue d'Arve)

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu copie de l'email que vous avez adressé à M. Meylan, dont le contenu a retenu ma meilleure attention.

J'ai demandé aux personnes responsables de ce dossier au sein du Département des constructions et de l'aménagement de bien vouloir répondre dans le détail à vos deux demandes.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous dès que j'aurais obtenu les réponses aux questions pertinentes soulevées par votre Commission.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

SÉANCE DU 6 JUIN 2018 (soir)
Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

399

Rémy Pagani

De : Pierre De-Boccard/cm/ville-ge-public@VILLE-GE-PUBLIC
À : Philippe Meylan/dpa/ville-ge@ville-ge
Cc : Remy Pagani/ca/ville-ge@ville-ge
Date : 30.01.2018 16:43
Objet : Demande complément CS

Monsieur le Directeur,

je vous joins en attaché une lettre de demande de la commission des sports pour des compléments d'information en lien avec la PR-1245.

Cordialement,

Pierre de Boccard

Président de la Commission des sports [pièce jointe "CS Lettre à Meylan PR-1245 .docx" supprimée par Isabelle Charollais/dca/ville-ge]

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'ArveDEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMENAGEMENT
adjudications du 09.01. au 31.12.2015

Département DCA (AO publiques uniquement)	Chantier	Mandat	Evaluation mandat TTC (en CHF)	Montant adjudé TTC (en CHF)	Date d'adjudi- cation	Adjudicataire	Code postal de l'adjudicataire
M177TI	Minoteries-Carouge	Ing. Civil	390 000,00	318 600,00	17.02.2015	MDB Ing. Civils	1213
M179TI	Gare des Eaux-Vives	Ing. Civil	3 600 000,00	2 040 584,19	27.03.2015	Jurett / OTT / Udtry	1227
M180TI	Quai des Bergues	Ingénieurs + Arch.	923 000,00	883 360,00	27.04.2015	Perreten & Millerey/Brodbeck- Roulet/br Arch. SA	1227
M178TIC	Concours - Vernier 115	Mandat d'architecte	1 440 000,00	1 784 340,05	07.04.2016	DLPIE.Duran/Lopes Perinet Marquet	1224
M182	Bâtiments culturels de la VdG	Surveillance	795 000,00	995 004,00	28.07.2015	Sir SA	1217
M186TI	Gare des Eaux-Vives	Ing. Chauffage- ventilation	1 708 000,00	954 604,86	23.09.2015	Energestion SA	1227
M183TI	Minoteries-Carouge	Médiateur	280 000,00	341 820,00	05.10.2015	Cabinet Schmeebel	1226
M184TI	Gare des Eaux-Vives	Ing. Sanitaire	1 033 000,00	480 000,00	13.10.2015	Schumacher Ing.	1201
M185TI	Gare des Eaux-Vives	Ing. Electricité	1 314 107,00	666 642,00	28.10.2015	Zanetti Ing.	1213
M188TI	Rue Royaume 10-12	Architecte	800 000,00	757 610,55	09.10.2015	A. Burrus & R. Nussbaumer	1207
M187TI	Gare des Eaux-Vives	Ing. Sécurité	230 000,00	114 480,00	11.11.2015	Ecoservices	1227
M181TIC	Concours - Rive	Arch. et/ou arch. Pays et Ing. Civil	3 300 000,00	1'352'846,88 1'564'652,16 216'156,60	09.10.2015	Pascal Mayraud & Cie EDMS SA Team+territoire et mobilité	2000 1213 1630

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'ArveDEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMENAGEMENT
adjudications du 09.01. au 31.12.2015

Département DCA (AO publiques uniquement)	Marché	Evaluation marché global HT (en CHF)	Travaux	Evaluation travaux TTC (en CHF)	Montant adjudé TTC (en CHF)	Date d'adjudi- cation	Adjudicataire	Code postal de l'adjudicataire
	Ch. Eugène Rigot	500 000,00	Jardinage	500 000,00	198 720,00	09.01.2015	I. Menu	1228
1284TI	Ecole Crêts de Champel	20 536 985,00	Sanitaires	864 714,00	664 208,00	14.01.2015	Martin Sanitaires	1211
1274	Malagnou Charles-Massin	4 500 000,00	Collecteurs et revêtement	4 500 000,00	3 059 196,55	09.01.2015	Rampini & Cie	1214
1286TI	Ecole Crêts de Champel	20 536 985,00	Façades fenêtres, portes fenêtres	5 072 045,00	5 223 697,56	21.01.2015	Felix Constructions SA	1028
1287	Rte de Ferney	456 000,00	Emrobés bitumineux	456 000,00	374 760,14	03.02.2015	Piasio SA	1228
1294	Rue de Lausanne 27 Z/A	1 736 500,00	Fenêtres	312 800,00	246 671,60	17.02.2015	Norba SA	1227
1249TI	Ecoquartier Jonction	50 140 434,00	Chauffage ventilation	2 932 009,92	Lot1: 3408308,28 Lot2: 156168	Lot1: 19.02.15 Lot2: 18.02.15	Lot1: Mino Lot2: Sauter Buiding	1227 1228
1288TI	Ecole Crêts de Champel	20 536 985,00	Const. Métalliques	603 813,00	460 995,40	26.02.2015	Berisha SA	1852
1296TI	Ecole Crêts de Champel	20 536 985,00	Inst. Electriques	852 842,00	985 608,00	27.02.2015	Sedelec SA	1227
1297TI	Ecole Crêts de Champel	20 536 985,00	Etanchéité-isolation spéciale	609 713,00	365 460,00	06.03.2015	G. Dentan Genève SA	1219
1292TI	F. Dussaud 10	270 000,00	Cylindres clés	270 000,00	449 371,36	20.03.2015	Elaivis SA	1227
1302TI Minimis	Minoteries Carouge	60 011 000,00	Remplacement chaudières	250 000,00	182 520,00	02.04.2015	Hälig & Co AG	1228
1291TI	Chandieu	53 283 333,00	Plinthes	170 000,00	99 385,90	14.04.2015	Ducrest Sàrl	1205
1301	Chamonix Voller	5 700 000,00	Terrassements démolition canalisation	5 700 000,00	5 249 359,93	07.04.2015	Scrassa SA	1242
	CJB Serre d'exposition	410 000,00	Vitrerie	410 000,00	312 660,00	16.04.2015	Loretti SA	1227

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMENAGEMENT
adjudications du 09.01. au 31.12.2015

Département DCA (AO publiques uniquement)	Marché	Evaluation marché global HT (en CHF)	Travaux	Evaluation travaux TTC (en CHF)	Montant adjugé TTC (en CHF)	Date d'adjudi- cation	Adjudicataire	Code postal de l'adjudicataire
1298TI	Ecole Crêts de Champel	20 536 985,00	Chauffage	957 872,00	707 400,00	21.04.2015	Häelg & Co AG	1228
1299TI	Ecole Crêts de Champel	18 593 489,00	Ventilation	224 168,00	238 680,00	22.04.2015	Aero Technologies	1217
1309	Vélodrome 8	1 500 000,00	Installations Sanitaires	350 000,00	420 120,00	28.04.2015	Rutsch SA	1228
1306	Stade Varembe Terrain Trembley	2 260 000,00	Ameng. Ext. Terrain Synthétique	1'159'000 713'000	1'014'660 688'392	06.05.2015	Real Sport	1256
1308GTI	Grand Théâtre	370 370,00	Charpente métallique serrurie	200 000,00	160 542,54	05.05.2015	Morand SA	1635
1289TI	Chandieu 8-10	53 283 333,00	Régulation chauffage ventilation	181 000,00	83 160,00	18.05.2015	Sauter Building Control SA	1228
1240TIBIS	Ecoquartier Jonction	50.104.434.96	Portes spéciales	194 400,00	171 809,94	08.05.2015	Marcel Pilet	1096
1295	CJB Serre d'exposition	410 000,00	Vitrene	410 000,00	312 680,00	16.04.2015	Loretti SA	1227
1298TI	Ecole Crêts de Champel	20 536 985,00	Chauffage	957 872,00	707 400,00	21.04.2015	Häelg & Co AG	1228
1299TI	Ecole Crêts de Champel	18 593 489,00	Ventilation	224 168,00	238 680,00	22.04.2015	Aero Technologies	1217
1309	Vélodrome 8	1 500 000,00	Installations Sanitaires	350 000,00	420 120,00	28.04.2015	Rutsch SA	1228
1306	Stade Varembe Terrain Trembley	2 260 000,00	Ameng. Ext. Terrain Synthétique	1'159'000 713'000	1'014'660 688'392	06.05.2015	Real Sport	1256
1308GTI	Grand Théâtre	370 370,00	Charpente métallique serrurie	200 000,00	160 542,54	05.05.2015	Morand SA	1635
1289TI	Chandieu 8-10	53 283 333,00	Régulation chauffage ventilation	181 000,00	83 160,00	18.05.2015	Sauter Building Control SA	1228

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'ArveDEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMENAGEMENT
adjudications du 09.01. au 31.12.2015

Département DCA (AO publiques uniquement)	Marché	Evaluation marché global HT (en CHF)	Travaux	Evaluation travaux TTC (en CHF)	Montant adjudgé TTC (en CHF)	Date d'adjudi- cation	Adjudicataire	Code postal de l'adjudicataire
1240TT Bis	Ecoquartier Jonction	50 104 434,96	Portes spéciales	194 400,00	171 809,94	08.05.2015	Marcel Pilet	1096
1303TTI	Ecole Crêts de Champel	20 536 985,00	Plâtrerie	719 911,00	491 374,19	12.05.2015	Entegra SA	1203
1300TTI	Ecoquartier Jonction	50 140 434,96	Etanchéité Isolation	1 537 922,00	1 380 302,58	11.05.2015	Biollay SA	1027
1311TTI	Ecole Crêts de Champel	20 536 985,00	portes int.	265 500,00	276 970,32	22.05.2015	Beaud & Fils SA	1669
1290TTI	Chandieu 8-10	52 283 333,00	Portes int.	952 000,00	927 113,00	21.05.2015	A. Stalder SA	1217
986TTI	Foyer Sécheron	300 000,00	Centrale	300 000,00	201 390,85	19.05.2015	Sun Technics Fabrisolar AG	1110
1304	Rue de Lausanne	500 000,00	Réfection enrobés bitumineux	500 000,00	471 397,32	21.05.2015	Colas Suisse SA	1214
1307TTI	Ecole Crêts de Champel	20 536 985,00	Faux plafonds	293 350,00	397 872,00	28.05.2015	Lambda SA	1951
1310	CJB/Bot2-Bot3	7 602 400,00	Menuiserie	300 000,00	Lot1: 231'120 Lot2: 86'400 Lot3: 11'296,80	17.06.2015	Lot1: Durg Bois Lot2: P. A. Aguet Lot3: Wider SA	1274 1248 1217
1312	Immeuble J.R. Chouet	2 844 258,00	Plâtrerie	165 000,00	248 400,00	25.06.2015	RST	1212
1313	Arrêt blanche	410 000,00	Rehauss. Quai tram	410 000,00	343 720,53	26.06.2015	Colas Suisse SA	1214
1319TTI	Chandieu 8-10	52 283 333,00	Sol seuple salle de sport	140 000,00	69 276,55	26.05.2015	Realsport SA	1258
1334	Lissignol 1-3	4 616 500,00	Inst. Electriques	253 000,00	215 620,33	08.07.2015	Savoy	1227
1335	Lissignol 1-3	46 165 000,00	Démolition maçonnerie crépis, peintures	668 600,00	610 000,00	13.07.2015	Arm Wuthrich & Frigerio	1227
1323TTI	Ecole Crêts de Champel	20 536 985,00	Portes intérieures métalliques	260 000,00	238 081,59	22.07.2015	Ramelet SA	1000

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'ArveDEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMENAGEMENT
adjudications du 09.01. au 31.12.2015

Département DCA (AO publiques uniquement)	Marché	Evaluation marché global HT (en CHF)	Travaux	Evaluation travaux TTC (en CHF)	Montant adjudé TTC (en CHF)	Date d'adjudi- cation	Adjudicataire	Code postal de l'adjudicataire
1315TI	8 Rue Chandieu	53 283 333,00	Etanchéité, résine, cuvelage	290 000,00	210 630,35	27.07.2015	Reno-Sutech SA	1902
1336	Lissignol 1-3	4 616 500,00	Production et distribution de chaleur + solaire	401 500,00	313 200,00	27.07.2015	Hälg & Co. AG	1228
1337	Lissignol 1-3	4 616 500,00	Ventilation	267 962,00	278 652,80	27.07.2015	Thermex SA	1214
1338	Lissignol 1-3	4 616 500,00	Sanitaire	398 300,00	387 720,00	29.07.2015	Pflister & Andreina	1206
1322TI	Chandieu 8-10	53 283 333,00	Aménag. Ext. Et espace public	3 220 000,00	2 718 458,59	29.07.2015	Induni & Cie SA	1213
1339	Av. Kriëg	500 000,00	Aménag. de surface + collect	500 000,00	316 945,01	05.08.2015	Colas Suisse SA	1214
1316TI	Chandieu 8-10	53 283 333,00	Menuiserie Int.	1 780 000	834 217,50	10.08.2015	Röthlisberger AG	3535
1314(MINIMIS)	Minateries Carouge	60 011 000,00	Ascenseurs	950 000,00	846 100,97	07.08.2015	Olis SA	1213
1321TI	Chandieu 8-10	53 283 333,00	Faux plafonds métalliques	24 000,00	24 741,05	10.08.2015	Mazzoli SA	1226
1324TI	Chandieu 8-10	53 283 333,00	Tableaux électriques	370 000,00	189 238,68	10.08.2015	Groupe E_Connect SA	1753
1349	Général Guisan Versonnex-Place de Rochemont	2 500 000,00	Revêtement bitumineux	2 500 000,00	1 953 205,48	20.08.2015	Perrin-Marti SA	1217
1340TI	Ecole Crêts de Champel	20 536 985,00	carrelages et faïences	296 500,00	309 691,94	24.08.2015	J. Masson SA	1290
969PI	Etuves 15	240 000,00	Plâtrerie	409 090,00	255 071,22	24.08.2015	Hysemi Constr.	1205
971PI	Etuves 15	240 000,00	Peinture	415 230,00	138 393,98	24.08.2015	Hysemi Constr.	1205
1320TI	Chandieu 8 - 10	53 283 333,00	Faux plafonds cylindres acoustiques	1 300 000,00	281 330,15	27.08.2015	Lambda SA	1951

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'ArveDEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMENAGEMENT
adjudications du 09.01. au 31.12.2015

Département DCA (AO publiques uniquement)	Marché	Evaluation marché global HT (en CHF)	Travaux	Evaluation travaux TTC (en CHF)	Montant adjudé TTC (en CHF)	Date d'adjudi- cation	Adjudicataire	Code postal de l'adjudicataire
1342TI	Chandieu 8-10	53 283 333,00	Lustrerie	556 000,00	Lots 1,3,4: 311'677.20 Lot2: 269'849.34	25.08.2015	Lot1,3,4: Tulux Lumière SA Lot2: Neuco SA	2016 1032
1317TI	Chandieu 8-10	53 283 333,00	Cloisons WC	68 000,00	87 048,00	28.05.2015	D. Fourmier	1920
1318TI	Chandieu 8-10	53 283 333,00	Faux plafonds- cylindres acoustiques	540 000,00	116 385,90	28.05.2015	Lambda SA	1951
Minimis gré à gré	Ecole Crêts de Champel	29 536 985,00	Lustrerie	200 000,00	Lot1: 108'851	08.09.2015	XAL GmbH	3006
1327TI	Chandieu 8-10	53 283 333,00	Eclairage public	320 000,00	183 303,70	28.08.2015	E.Connect SA	1753
1305	Place du Bourg de Four	2 250 000,00	Eclairage et illumination	250 000,00	92 442,77	21.09.2015	Hamad SA	1217
1345	Aire Charmilles Pic Pic	1 600 000,00	Refection enrobés collecteurs	1 600 000,00	1 062 180,00	07.10.2015	Plasio SA	1228
1325GTI	Chandieu 8-10	53 283 333,00	Plantation engazonnement	1 080 000,00	954 727,36	23.09.2015	Boccard & Jardins	1236
1352	Rues E. Dumont & Maurice	600 000,00	Pavages	600 000,00	455 760,00	21.10.2015	Plasio SA	1228
1348	Arrêts Plainpalais Place Neuve	970 000,00	Réhaus. Quais tram	970 000,00	729 648,39	21.10.2015	Colas Suisse SA	1214
1344	Lissignol 1.3	4 616 500,00	Fenêtres, portes volets	459 600,00	Lot1: 244'996.92 Lot2: 73'245.50	21.10.2005	Lot 1: Norba SA Lot 2: EVM Sàrl	1217
1328TI	Ecoquartier Jonction	50 140 434,95	Chapes	343 599,75	479 556,13	13.10.2015	Multisol Chapes	1227
1329TI	Ecoquartier Jonction	50 140 434,95	Revêt. Sois sans joints	507 571,90	353 160,00	12.10.2015	Famaflor SA	1223
1325GTI	Grand Théâtre	46 290 865,00	Désamiantage	442 328,00	136 107,00	12.11.2015	Assainissement Amiante Exit	1214

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMENAGEMENT
adjudications du 09.01. au 31.12.2015

Département DCA (AO publiques uniquement)	Marché	Evaluation marché global HT (en CHF)	Travaux	Evaluation travaux TTC (en CHF)	Montant adjudgé TTC (en CHF)	Date d'adjudi- cation	Adjudicataire	Code postal de l'adjudicataire
1333TI	Ecoquartier-Jonction	50 140 434,96	Traitement des surfaces int. Génie civil	980 114,05	206 676,63	10.11.2015	RST SA	1212
1360	Restauration pont de Carouge	5 124 000,00		3 100 000,00	3 400 000,00	17.11.2015	Implenia SA	1213
1341TI	Ecoquartier-Jonction	50 140 434,25	Etanchéité ferblanterie	3 168 458,00	VdG 276'332.76 Codha 2'260'681.-	17.11.2015	Toiture Concept/Coufera p	1227

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'ArveDEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMENAGEMENT
adjudications du 09.01. au 31.12.2016

Département DCA (AO publiques uniquement)	Chantier	Mandat	Evaluation mandat TTC (en CHF)	Montant adjudgé TTC (en CHF)	Date d'adjudi- cation	Adjudicataire	Code postal de l'adjudicataire
M192	Ecole Plantaporêts	Architecte	255 000,00	249 480,00	15.07.2016	Ncougar + Steininger	1227
M189TI	Chemin du Velours	Ingénieurs civils	500 000,00	321 682,00	22.07.2016	ZS Ing. Civilis SA	1213
M191	Espaces publics de Rive	Ingénieurs en transports	210 000,00	204 528,08	06.09.2016	CITEC Ing. Conseils	1211
M193	Le Point du Jour	Architectes- Urbanistes	75 000,00	150 000,00	11.10.2016	Atelier Archiplein Sàrl	8005
M195TI	Quai du Seujet	Ingénieurs civils	450 000,00	236 057,22	20.12.2016	T Ingenieerie SA	1211

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMENAGEMENT
adjudications du 09.01. au 31.12.2016

Département DCA (AO publiques uniquement)	Marché	Evaluation marché global HT (en CHF)	Travaux	Evaluation travaux TTC (en CHF)	Montant adjudé TTC (en CHF)	Date d'adjudi- cation	Adjudicataire	Code postal de l'adjudicataire
1430	Lissignol 1-3	4 616 500,00	Menuiseries int.	242 500,00	180 103,39	29.11.2016	Baud Maurice	1669
1446	Plaine de Plainpalais	1 000 000,00	Plantations	1 000 000,00	574 621,00	15.12.2016	Jacquet SA	1207
1448	Quai des Bergues	4 400 000,00	Serrurerie	445 000,00	702 141,05	20.12.2016	Arteferro Sarl	1217
1449	Quai des Bergues	4 400 000,00	Pierre naturelle	820 000,00	1 194 104,87	20.12.2016	Mello & Flis SA - COMITE	1227
1450	Quai des Bergues	4 400 000,00	Génie civil	2 850 000,00	2 295 222,53	20.12.2016	Marti SA	1217
1428TI	Minoteries Carouge	60 011 000,00	Menuiseries	650 000,00	599 912,66	20.10.2016	Duret SA	1226
1429GTI	Grand Théâtre	46 290 865,00	Nettoyage chantier	92 592,00	60 000,00	20.10.2016	Sirlus Service	1201
1420GTI	Grand Théâtre	46 290 865,00	Agenc. cuisine prof.	246 644,00	246 280,50	20.10.2016	Ginox SA	1316
1431	Cours Bastions-Place Claparède, Rue Firmin- Massot	600 000,00	Enrobés bitumineux et collecteur	600 000,00	534 248,70	01.11.2016	Soracco SA	1242
1435GTI	Grand Théâtre	46 290 865,00	Gestion des déchets	125 000,00	124 101,20	10.11.2016	Transvoirie SA	1227
1367GTI	Grand Théâtre	46 290 865,00	Tableaux de distribution	662 037,00	588 802,50	17.11.2016	Groupe E- Connect SA	1228
1365GTI	Grand Théâtre	46 290 865,00	Restauration petits et grands foyers escaliers	2 800 000,00	1 111 788,50	15.11.2016	Consortium Belloni SA - Sinopie Sarl - Zem Rhoner	1227
1412TI	Minoteries Carouge	60 011 000,00	Appareils à courant fort	150 000,00	120 403,80	25.07.2016	Schaub SA	1222
1416	Rue des Délices	800 000,00	Enrobés bitumineux	800 000,00	690 987,53	26.08.2016	Soracco-Asfall	1242
1424	Av. Louis Aubert	1 300 000,00	Enrobés bitumineux	1 300 000,00	895 764,53	24.08.2016	Implenia SA	1213
1425TI	Ecoquartier Jonction	50 140 434,96	Coupe feu	275 724,00	36 704,10	01.09.2016	KB Ignifuge SA	1024
1423TI	Nouvelle Comédie	61 102 750,00	Terrassements fouilles	2 807 180,00	3 291 233,40	13.09.2016	Soracco - Oriatti	1242
1419	Rue Kazem-Rdjavı	500 000,00	Génie civil	500 000,00	429 193,73	16.09.2016	Rampini SA	1214

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'ArveDEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMENAGEMENT
adjudications du 09.01. au 31.12.2016

Département DCA (AO publiques uniquement)	Marché	Evaluation marché global HT (en CHF)	Travaux	Evaluation travaux TTC (en CHF)	Montant adjudgé TTC (en CHF)	Date d'adjudi- cation	Adjudicataire	Code postal de l'adjudicataire
1417	Lissignol 1-3	4 616 500,00	serureries - vitrieres	240 000,00	261 017,32	22.09.2016	Metallover SA	1227
1427	Av. Favre Henrich & Flournoy	1 200 000,00	Enrobés bitumineux	1 200 000,00	809 793,56	28.09.2016	Colas SA	1214
1406TI	Minoteries Carouge	60 011 000,00	Serrurerie	940 000,00	1 217 495,39	30.06.2016	Morand SA	1667
1370TI	Minoteries Carouge	60 011 000,00	Ferblanterie- étanchéité	1 980 000,00	1 986 398,58	30.06.2016	Macullo SA	1227
1415	Bd. E. J.-Dal Croze	850 000,00	Revêt. Bitumineux	850 000,00	1 306 082,61	13.07.2016	Perrin Frères SA - Marli SA	1228
1414	Rte de Malagnou	1 200 000,00	Revêt. Bitumineux	1 200 000,00	855 965,34	13.07.2016	Piasio SA	1228
1418	Ch. Georg-Av. Menvalet- Av. de Riant Parc	3 700 000,00	Assainissement EC et EU	3 700 000,00	2 483 429,50	22.07.2016	Colas SA	1214
1368GTI	Grand Théâtre	46 290 865,00	Alimentation sans interrupteur	77 400,00	26 841,40	22.07.2016	Tech Building SA	1258
1405	Caseme Vieux Billard 11	462 950,00	Chang. Fenêtres	462 950,00	307 499,49	22.07.2016	4B Feuster AG	6281
1411TI	Minoteries Carouge	60 011 000,00	Inst. Sprinkler	300 000,00	138 650,40	22.07.2016	Viansone	1217
1372GTI	Grand Théâtre	46 290 865,00	Automatisme bâtiment	246 250,00	191 160,00	21.06.2016	MinegAppel SA	1228
1409TI	Minoteries Carouge	60 011 000,00	Assainissement amiante	780 000,00	726 078,20	20.06.2016	Ami SA	1042
1395TI	Minoteries Carouge	60 011 000,00	Cloisons - peinture	3 370 000,00	2 525 784,44	23.06.2016	Weison SA	1217
1397TI	Minoteries Carouge	60 011 000,00	Démolition-BA- Chape	4 970 000,00	4 837 141,05	23.06.2016	Maulini SA	1242
1388	Centre tunérien des Rols	2 435 000,00	Inst. Hydraulique chaud/froid	352 000,00	311 040,00	22.06.2016	Alpigi Intec SA	1214
1377TI	Minoteries Carouge	60 011 000,00	Ventilation	2 400 000,00	2 095 200,00	23.06.2016	Mino SA	1228
1378TI	Minoteries Carouge	60 011 000,00	GTC-MCR	450 000,00	453 600,00	22.06.2016	Elicec SA	1228
1379TI	Minoteries Carouge	6 001 000,00	Chauffage	3 800 000,00	2 055 240,00	23.06.2016	Mino SA	1228

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMENAGEMENT
adjudications du 09.01. au 31.12.2016

Département DCA (AO publiques uniquement)	Marché	Evaluation marché global HT (en CHF)	Travaux	Evaluation travaux TTC (en CHF)	Montant adjudé TTC (en CHF)	Date d'adjudi- cation	Adjudicataire	Code postal de l'adjudicataire
1413	Queue d'Arve-salle de sport	1 419 000,00	Revêt. De sols sportif	392 000,00	215 682,29	01.06.2016	Realsport SA	1256
1390TI	Minoteries Carouge	60 011 000,00	Inst. Electriques	2 100 000,00	1 321 483,06	07.06.2016	Sedelec SA	1227
1394TI	Minoteries Carouge	60 001 000,00	Façades-fenêtres- Constr. Métallique stores embrasures démontage	#####	4'603'804.93 6'478'501.24 1'358'069.53 769'694.25	06.06.2016	Erme AG Facotec SA Defimetal SA- Tschopp-Zwissg SA	5080 2300 1180
1401	Espace Ste.-Clotilde	3 850 000,00	Génie civil	3 850 000,00	2 654 164,77	13.06.2016	Walo Bertschinger Soraco SA Eurojardin Sarl Colas SA	1242
1354	Grand-Pré - Fort- Barreau	3 000 000,00	Emrobés bitumineux	3 000 000,00	1 994 017,20	26.05.2016		1214
1381TI	Minoteries Carouge	60 011 000,00	Sanitaires	7 150 000,00	7 694 127,35	25.05.2016	Rutsch SA	1228
1384TI	Ecoquartier Jonction	50 140 434,00	Ouvrages métalliques	134 328,00	83 629,96	31.05.2016	VHP Métal SA	1217
1410TI	Ecoquartier Jonction	50 140 434,00	Lustre	560 000,00	230'827.64 27'591.19	30.05.2016	Zurntobel	1258
1383TI	Ecoquartier Jonction	50 140 434,00	Menuiserie	102 268,00	98 949,11	30.05.2016	Louis Genève SA	1219
1389	Rénovation centre funéraire des Rais	2 435 000,00	Ventilation	210 000,00	143 419,68	31.05.2016	Mino SA	1228
1408TI	Ecole des Crêts-de- Champel	20 080 970,00	Menuiserie courante	920 377,00	890 000,00	06.05.2016	André SA	1169
1400TI	Ecoquartier Jonction	50 140 434,00	Réseaux de conduite	724 593,00	446 517,15	09.05.2016	Grisoni-Zaugg	1242
1396TI	Minoteries Carouge	60 011 000,00	Faux plafonds métal	537 000,00	316 898,08	25.04.2016	Sema-Tech SA	1227

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'ArveDEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMENAGEMENT
adjudications du 09.01. au 31.12.2016

Département DCA (AO publiques uniquement)	Marché	Evaluation marché global HT (en CHF)	Travaux	Evaluation travaux TTC (en CHF)	Montant adjudé TTC (en CHF)	Date d'adjudi- cation	Adjudicataire	Code postal de l'adjudicataire
1366GTT	Grand Théâtre	46 290 865,00	Pierre naturelle artificielle	2 800 000,00	2 494 772,81	03.05.2016	LePrat-Allegra- Lachat	1228
1404TI	Chandieu	53 283 333,00	Nettoyage fin de chantier	21 000,00	96 286,00	10.05.2016	Sirius Service	1201
1403	Ecole Le Corbusier	370 000,00	Etaichéité ferblanterie	350 000,00	230 000,00	10.05.2016	Eitco SA	1227
1385TI	Ecoquartier Jonction	50 140 434,96	Faux-planchers	51 948	18 726,27	12.05.2016	Lenzlinger SA	1233
1380TI	Minoteries Carouge	60 011 000,00	Echafaudage	928 000,00	967 913,98	19.05.2016	Implenia SA	1213
1371GTT	Grand Théâtre	46 290 865,00	Sculpture et éléments d'ouvrage	650 000,00	696 709,79	12.04.2016	Aussenac Sàrl	1142
1391TI	Minoteries Carouge	60 011 000,00	Carrelage laténciaes	1 065 000,00	1 321 185,44	20.04.2016	Bagattini SA	1201
1364GTT	Grand Théâtre	46 290 865,00	Fenêtres portes ext.	1 862 698,00	1 315 099,42	27.04.2016	André SA	1169
1386TI	Ecoquartier Jonction	50 140 434,25	Plâtrerie	147 636,00	295 606,28	27.04.2016	Art Décor SA	1207
1407	Centre sportif Vernets	1 296 000,00	Chauffage	700 000,00	617 760,00	04.05.2016	Hälg & Co AG	1228
1392TI	Minoteries Carouge	60 011 000,00	Sois sans joints	665 000,00	493 923,74	26.04.2016	Implenia SA	1213
1393TI	Minoteries Carouge	60 011 000,00	Linoleum	90 000,00	105 777,31	03.05.2016	Lachenal SA	1211
1402	Ecole des Vallandes	320 000,00	Sanitaires	320 000,00	200 263,40	04.05.2016	Costa SA	1205
1355	Florissant-Philosophes- Champel-Acacias	800 000,00	Curage et inspection égouts	800 000,00	944 300,00	11.02.2016	Liaudet Ptal SA	1219
1346GTT	Grand Théâtre	46 290 865,00	Sanitaires	2 239 890,00	2 482 920,00	23.02.2016	Martin Sanitaires SA	1201
1376	Vieille-Ville-Puits St- Pierre-Tertasse-St- Léger-Chaudron	500 000,00	Génie civil	50 000,00	395 495,95	24.02.2016	Soracco SA	1217
1363GTT	Grand Théâtre	46 290 865,00	Chapes	162 962,00	289 440,00	24.02.2016	Balzan Immer SA	1033
1374	Gare des Eaux-Vives	3 510 000,00	Collecteur	3 510 000,00	2 307 300,42	26.02.2016	Soracco SA	1217

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'ArveDEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMENAGEMENT
adjudications du 09.01. au 31.12.2016

Département DCA (AO publiques uniquement)	Marché	Evaluation marché global HT (en CHF)	Travaux	Evaluation travaux TTC (en CHF)	Montant adjudé TTC (en CHF)	Date d'adjudi- cation	Adjudicataire	Code postal de l'adjudicataire
1357GTI	Grand Théâtre	46 290 865,00	Couverture Ferblanterie- couverture	2 131 107,00	213'971,5 1'414'208,78	11.04.2016 04.04.2016	Couferap+Hanbat Cenutti SA	1227 1227
1356GTI	Grand Théâtre	46 290 865,00	Charpente	346 000,00	705 721,57	04.04.2016	Louis Genève SA	1219
1362GTI	Grand Théâtre	46 290 865,00	Constr. Métallique	533 833,00	414 352,09	03.01.2016	Berisha SA	1852
1332GTI	Grand Théâtre	46 290 865,00	Ventilation	2 211 325,00	2 058 880,88	05.01.2016	CGC Energie SA	1226
1382	Rue de Lausanne 27- 27A	3 740 000,00	Vitrines-portes métal-éléments métal	206 800,00	119 050,07	11.01.2016	Arteferro Sarl	1242
1373	Canalisations Ville-de-Genève	5 000 000,00	Entretien des canalisations	5 000 000,00	1'598'128,50 1'593'599,49 225'367,06 220'590,00	25.01.2016	Amoudruz SA Liaudet SA Guimet SA Brightenti Nello	1227 1219 1227 1290
1353GTI	Grand Théâtre	46 290 865,00	Echafaudage	2 982 383,00	1 026 089,23	29.01.2016	Echami Echafaudage	1214
1331GTI	Grand Théâtre	46 290 865,00	Chaleur réfrigération	1 447 950,00	908 065,57	28.01.2016	Mino SA	1228
1359	Restauration Pont de Carouge	5 124 000,00	Pierre de taille	800 000,00	770 000,00	03.02.2016	Rocnat SA	1256
1375TI	Ecole Crêts-de-Champel	20 080 970,00	Linoleum	220 750,00	180 360,00	02.02.2016	L&F Sois SA	1203

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'ArveDEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMENAGEMENT
adjudications du 02.01. au 31.12.2017

Département DCA (AO publiques uniquement)	Chantier	Mandat	Evaluation mandat TTC (en CHF)	Montant adjudgé TTC (en CHF)	Date d'adjudi- cation	Adjudicataire	Code postal de l'adjudicataire
M197TI	42 immeubles de logements répartis en 2 lots	Exploitation dépannage	800 000,00	697'967,75	11.01.2017	Minerg-Appelsa	1228
M202TI	Croix Rouge - Athènes-Pl.de- Neuve - J-Dacroze	Ingénieur génie civil	380 000,00	301'038,81	26.10.2017	Küng & Assoc. SA	1004
M201	Gare des Eaux-Vives - Aménagement espaces publics	Ingénieur en transports	250 000,00	270'932,04	02.11.2017	Citec Ing. Conseils SA	1211

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMENAGEMENT
adjudications publiques du 02.01. au 31.12.2017

Département DCA (publiques uniquement)	Marché	Evaluation marché global HT (en CHF)	Travaux	Evaluation travaux TTC (en CHF)	Montant adjudé TTC (en CHF)	Date d'adjudi- cation	Adjudicataire	Code postal de l'adjudicataire
1508TI	Nouvelle Comédie	61 102 750,00	Portes métal	95 800,00	53 795,36	20.12.2017	Rieder SA	1070
1549TI	Nouvelle Comédie	61 102 750,00	Réseaux scéniques	1 526 569,38	2 392 210,31	13.12.2017	Egg-Telsa	1211
1529TI	Nouvelle Comédie	61 102 750,00	Monte décors	682 860,00	820 276,20	13.12.2017	BC Caire	F-73420
1530TI	Nouvelle Comédie	61 102 750,00	Serrurerie machinerie	4 991 336,00	4 586 546,76	13.12.2017	BC Caire	F-73420
1542GTI	Grand Théâtre	46 290 865,00	Lustrerie	417 512,00	170 371,19	08.12.2017	Music City S&H	1950
1541	Ch. Voie-Creuse	750 000,00	Enrobés bitumineux	400 000,00	502 253,70	16.11.2017	Scrassa SA	1242
1513GT	Grand Théâtre	46 290 865,00	Carrelages fatencés	145 800,00	368 570,53	02.11.2017	Gatto SA	1202
1512GTI	Grand Théâtre	46 290 865,00	Pierre artificielle	212 980,00	178 320,82	01.11.2017	Mardeco SA	1263
1504GTI	Grand Théâtre	46 290 865,00	Plafonds suspendus	266 650,00	185 618,36	27.10.2017	Mazzoli SA	1226
1534GTI	Grand Théâtre	46 290 865,00	Peinture int.	1 481 500,00	605 522,63	27.10.2017	Egli AG	2500
1547	Ch. du Velours	5 320 000,00	Génie civil	2 915 000,00	2 473 047,77	27.10.2017	Perrin Frères SA	1228
1522GT	Grand Théâtre	46 290 865,00	Rideaux coupe feu	324 075,00	130 680,00	26.10.2017	Jomos Protection Incendie SA	1167
1539GTI	Grand Théâtre	46 290 865,00	Revêtement coupe feu	125 000,00	105 795,00	26.10.2017	Fire Système SA	1227
1518 GTI	Grand Théâtre	46 290 865,00	Serrurerie	833 300,00	941 385,95	04.10.2017	Bersha SA	1852
1433TI	Minoteries-Carouge	60 011 000,00	Revêtement coupe feu, isolations	170 000,00	286 546,92	02.10.2017	Fire Système SA	1227
1517GT	Grand Théâtre	46 290 865,00	Lustrerie salle spectacle	420 000,00	500 000,00	02.10.2017	Impact & Lumivierre SA	1219
1460	Ville de Genève	1 050 000,00	Curage & inspection égouts	1 050 000,00	853 126,66	11.09.2017	Liaudet Pital SA	1219
1536	Passage Alpes, Mont Brillant - rue Pépinère	1 000 000,00	Génie civil	1 000 000,00	1 142 685,00	11.09.2017	Scrassa SA	1242

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'ArveDEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMENAGEMENT
adjudications publiques du 02.01. au 31.12.2017

Département DCA (publiques uniquement)	Marché	Evaluation marché global HT (en CHF)	Travaux	Evaluation travaux TTC (en CHF)	Montant adjudé TTC (en CHF)	Date d'adjudi- cation	Adjudicataire	Code postal de l'adjudicair e
1520	Plaine de Plainpalais	270 000,00	Serrurerie	270 000,00	157 543,33	11.09.2017	Raboud SA	1920
1486	Ecoquartier Jonction	6 292 620,00	Inst. Électrique	384 588,00	523 743,84	01.09.2017	SIG	1211
1516	Quartier St.-Jean	2 850 000,00	Génie civil - Aménag. Collecteurs	2 850 000,00	1 310 400,00	28.08.2017	Implenia Suisse SA	1213
1519	Rue Sautter	1 600 000,00	Génie civil	1 600 000,00	1 389 919,55	28.08.2017	Colas SA	1214
1502TI	Ecole Pâquis Centre	21 033 635,00	Carnelage fatences	97 800,00	235 440,00	28.08.2017	Jacques Masson SA	1260
1523	Rue Lamartine 14A	5 570 000,00	Fouilles, BA, canalisations	740 830,00	542 160,00	28.08.2017	Rampini & Cie SA	1214
1525	Rue Lamartine 14A	5 570 000,00	Inst. Sanitaires	244 000,00	233 308,40	28.08.2017	Alpig Intec SA	1214
1524	Rue Lamartine 14A	5 570 000,00	Construction bois	1 201 940,00	1 266 688,80	28.08.2017	Dasta Charpente SA	1228
1527	Rue Lamartine 14A	5 570 000,00	Électricité	539 407,00	235 440,00	23.08.2017	Sedelec SA	1227
1528	Rue de la Paix	370 000,00	Aménag. Quai de bus	370 000,00	286 469,00	14.08.2017	Soraco SA	1242
1521	Bd. Des Philosophes	900 000,00	Réêtement bitumineux	900 000,00	768 909,56	11.08.2017	Colas SA	1214
1452TI	Nouvelle Comédie	61 102 750,00	Ventilation	2 316 720,00	1 385 120,00	09.08.2017	Hälg & Cie	1228
1453TI	Nouvelle Comédie	61 102 750,00	Inst. Régulation	380 240,00	220 320,00	08.08.2017	Hälg & Cie	1228
1451TI	Nouvelle Comédie	61 102 750,00	Chauffage climatisation	1 712 160,00	918 000,00	08.08.2017	Hälg & Cie	1226
1485	Ecoquartier Jonction	6 292 620,00	Plantation et arrosage	449 172,00	250 465,94	02.08.2017	BEP SA	1256
1475TI	Ecole Pâquis Centre	21 033 635,00	Ferblanterie étanchéité	985 355,00	665 280,00	13.07.2017	G. Dentan Genève SA	1219
1463TI	Nouvelle Comédie	61 102 750,00	Étanchéité, revêt. Toit plat	1 031 097,00	872 640,00	12.07.2017	G. Dentan Genève SA	1219
1461TI	Nouvelle Comédie	61 102 750,00	Façades	#####	11 690 670,51	12.07.2017	Hevron SA	2852

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMENAGEMENT
adjudications publiques du 02.01. au 31.12.2017

Département DCA (publiques uniquement)	Marché	Evaluation marché global HT (en CHF)	Travaux	Evaluation travaux TTC (en CHF)	Montant adjudé TTC (en CHF)	Date d'adjudi- cation	Adjudicataire	Code postal de l'adjudicair e
1442TI	Nouvelle Comédie	61 102 750,00	Echafaudages	818 623,00	1 492 765,65	05.07.2017	Von Ro	1211
1484	Ecoquartier Jonction	6 292 620,00	Inst. Sanitaires	79 704,00	75 812,66	03.07.2017	Jacquet SA	1211
1465TI	Nouvelle Comédie	61 102 750,00	Plate-forme élevatrice	27 018,00	26 058,00	30.06.2017	Rieder SA	1070
1496GT	Grand Théâtre	46 290 865,00	Lustrerie standard	372 225,00	417 031,05	22.06.2017	Regent-Appareils d'Eclairage	1052
1478TI	Ecole Pâquis Centre	21 033 635,00	Inst. Sanitaires	158 780,00	139 320,00	22.06.2017	Alpiq Intec SA	1214
1487TI	Ecole Pâquis Centre	21 033 635,00	Plâtrerie peinture	1 500 805,00	930 474,45	22.06.2017	Matamoros SA	1228
1501TI	Ecole Pâquis Centre	21 033 635,00	Linoleum Parquet	163 160,00	167 000,00	22.06.2017	CDV Plus Sarl	1207
1503	Centre sportif Bout- du-Monde	250 000,00	Retopping, revêt. Sol sportif	250 000,00	306 124,00	19.06.2017	Jank + Blattler AG	6023
1497TI	Ecole Pâquis Centre	21 033 635,00	Sols sans joints	197 300,00	84 109,70	08.06.2017	Unique Floor SA	6330
1499TI	Ecole Pâquis Centre	21 033 635,00	Chapes	232 000,00	72 592,59	29.05.2017	Laik SA	1072
1482TI	Ecole Pâquis Centre	21 033 635,00	Electricité	829 391,60	950 400,00	24.05.2017	Egg-Telsa	1211
1483TI	Ecole Pâquis Centre	21 033 635,00	Ventilation	570 000	562 131,14	24.05.2017	Aerotechnologies SA	1217
1490	Village Suisse - Gourgas - Maratchers	2 000 000,00	Collecteurs enrobés marquages	2 000 000,00	1 606 942,11	22.05.2011	Soraco SA	1242
1489	Colladon 1	400 000,00	Charpente fer/planterie couverture	400 000,00	437 305,55	17.05.2017	Ardizio Toitures SA	1211

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'ArveDEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMENAGEMENT
adjudications publiques du 02.01. au 31.12.2017

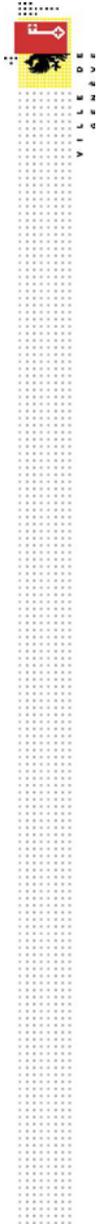
Département DCA (publiques uniquement)	Marché	Evaluation marché global HT (en CHF)	Travaux	Evaluation travaux TTC (en CHF)	Montant adjudé TTC (en CHF)	Date d'adjudi- cation	Adjudicataire	Code postal de l'adjudicataire
1426Bis	Rue Vieux-Billard 11	550 600,00	Système d'entretien tuyau d'incendie	399 600,00	323 548,00	02.06.2017	Growag	8022
1481TI	Ecole Pâquis Centre	21 033 635,00	Chauffage	620 500,00	427 693,61	29.05.2017	Thermex SA	1214
1488 (minimis)	Ecole Pâquis Centre	21 033 635,00	Ascenseurs - Monte charge	520 000,00	88 560,00	29.05.2017	ThyssenKrupp	1228
1480TI	Ecole Pâquis Centre	21 033 635,00	Menuiserie - portes int. Bois	1 375 120,00	1 137 864,67	24.05.2017	Duret SA	1226
1456TI	Nouvelle Comédie	61 102 750,00	Chambres froides	309 271,00	69 552,27	22.05.2017	Frigo Chimique	1214
1491	Aménag. Place des Grotes	1 500 000,00	Aménag. De la place	1 325 000,00	867 871,85	22.05.2017	Perrin Frères SA	1228
1493	Rue Mollebeau	550 000,00	Conduite eau - entrobés bitumineux	520 000,00	319 186,13	22.05.2017	Colas SA	1214
1470TI	Ecole Pâquis Centre	21 033 635,00	Démolition	286 925,00	732 299,99	15.05.2017	Staufier SA	1228
1473TI	Ecole Pâquis Centre	21 033 635,00	Maçonnerie, BA	1 669 670,00	1 397 447,15	02.05.2017	Induni & Cie SA	1213
1476(minimis)	Ecole Pâquis Centre	21 033 635,00	Protections solaires	2 103 363,00	540 572,40	02.05.2017	Geojon SA	1207
1472TI	Ecole Pâquis Centre	21 033 635,00	Désamiantage	1 705 000,00	491 348,07	28.04.2017	Perrin Frères SA	1228
1474TI	Ecole Pâquis Centre	21 033 635,00	Echafaudages	840 000,00	766 800,00	28.04.2017	Echami SA	1214
1471TI	Ecole Pâquis Centre	21 033 635,00	Fenêtres métal	7 220 000,00	6 653 050,40	26.04.2017	AAV Contractors	1228
1469GTI	Grand Théâtre	46 290 865,00	Sprinkler	147 750,00	94 759,31	26.04.2017	Abarik SA	1032
1492	Voirie - site F.- Dussaud	509 000,00	Rénovation chaufferte	300 000,00	329 400,00	25.04.2017	Häg & Cie	1228

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMENAGEMENT
adjudications publiques du 02.01. au 31.12.2017

Département DCA (publics uniquement)	Marché	Evaluation marché global HT (en CHF)	Travaux	Evaluation travaux TTC (en CHF)	Montant adjudé TTC (en CHF)	Date d'adjudi- cation	Adjudicataire	Code postal de l'adjudicataire
1477	Rue.Voltaire	4 200 000,00	Génie civil	4 200 000,00	3 488 559,08	11.04.2017	Scrassa SA	1242
1441TI	Nouvelle Comédie	61 102 750,00	Ascenseurs	566 792,00	771 120,00	10.04.2017	Schindler SA	1258
1447TI	Nouvelle Comédie	61 102 750,00	Construction acier	2 327 670,00	2 037 716,35	23.03.2017	Morand & Fils	1667
1437TI	Nouvelle Comédie	61 102 750,00	Electricité	4 567 394,00	3 045 308,39	21.03.2017	Egg-Telsa	1211
1459	Ecoquartier Jonction	6 292 620,00	Génie civil	4 021 920,00	2 591 488,45	21.03.2017	Induni - Scrasa	1213
1445TI	Minoteries-Carouge	60 011 000,00	Lustrerie	470 000,00	106 574,40	13.03.2017	Tulux Lumière SA	2016
1445TI	Minoteries-Carouge	60 011 000,00	Lustrerie	470 000,00	105 215,85	13.03.2017	Impact & Lumiverte SA	1258
1445TI	Minoteries-Carouge	60 011 000,00	Lustrerie	470 000,00	82 416,55	13.03.2017	Zambel SA	1032
1467	Centre artisanal de la Jonction	2 033 600,00	Parois vitrées coupe feu	1 386 780,00	937 116,00	15.03.2017	Raboud SA	1920
1439TI	Nouvelle Comédie	61 102 750,00	Sanitaires	1 405 918,00	1 460 331,60	15.03.2017	Alpiq Intec SA	1214
1457GTI	Grand Théâtre	46 290 865,00	Restauration foyers rez-de-chaussée	800 000,00	574 969,26	03.03.2017	Radelet-Orth -Mazzoli	I-10150 Torino
1422TI	Minoteries-Carouge	60 011 000,00	Photovoltaïques	1 500 000,00	1 211 926,31	28.02.2017	Sunwait Bio Energie SA	1225
1434GTI	Grand Théâtre	46 290 865,00	Plâtrerie faux- plafonds	1 052 400,00	1 488 825,95	06.02.2017	Belloni SA	1227
1458	Piscine Pâquis- Centre	2 116 000,00	Ouvrage métallique revêt. Piscine	600 000,00	236 935,80	06.02.2017	A&T Europe SPA	I-46043 Montova
1455	Piscine Pâquis centre	2 116 000,00	Fourniture pose piscine mobile	600 000,00	484 272,00	01.02.2017	Vantopool	F-67700
1443TI	Minoteries-Carouge	61 102 790,00	Portes int. Métal	240 000,00	327 335,04	28.02.2017	ACM	1214
1462	Quai des Bergues	4 400 000,00	Eclairage	155 000,00	109 371,98	27.02.2017	SIG	1211
1438TI	Nouvelle Comédie	61 102 759,00	Sprinkler	134 260,00	87 210,60	22.02.2017	D.E.S	1032
1444TI	Minoteries-Carouge	60 011 000,00	Portes int. bois	640 000,00	973 085,64	22.02.2017	Marobag SA	1029
1436GTI	Grand Théâtre	46 290 865,00	Parquet foyer	666 867,00	472 158,59	19.01.2017	Ménétrey SA	1052
1432TI	Minoteries-Carouge	60 011 000,00	Nettoyage	750 000,00	642 333,37	17.01.2017	Samsic Propreté	1228
1440TI	Nouvelle Comédie	61 102 750,00	Béton, BA	#####	12 641 841,33	11.01.2017	Maulini SA	1242

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve



HONORAIRES DES MANDATAIRES

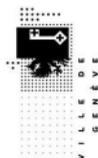
les pratiques de la Ville de Genève

POINT DE SITUATION

SÉMINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2013

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMÉNAGEMENT

ISABELLE CHAROLLAIS ET CLAUDE-ALAIN MACHEREL, CODIRECTEURS

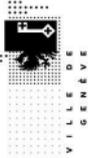
**2.****HONORAIRES DES MANDATAIRES, DOMAINES CONCERNÉS****Domaines concernés**

- Architectes
- Ingénieurs civils
- Ingénieurs techniques (ingénieurs sanitaires, ventilation, chauffage, etc...)
- Spécialistes (sécurité, acousticien, géomètre, façades, géomètres, etc...)

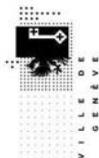
**Globalement, ces coûts représentent une part de
4,3 à 15,8 %
des montants des crédits d'investissement.**

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

3.

**HONORAIRES DES MANDATAIRES, DONNÉES STATISTIQUES****Construction, équipements publics, quelques exemples récents :**

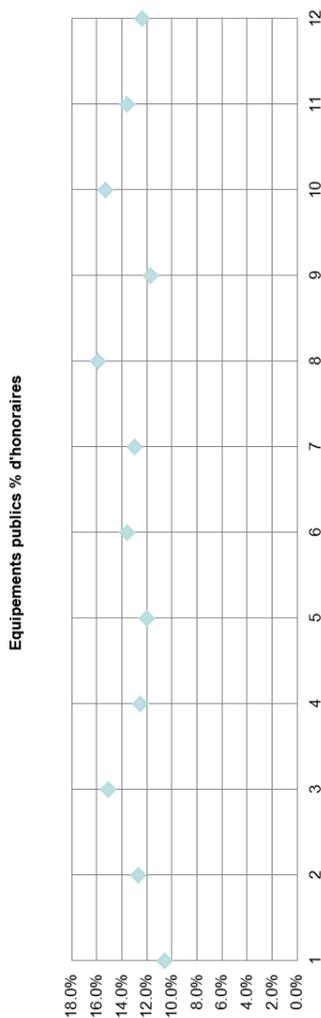
PR	Objets	Coût général de l'opération TTC	Honoraires mandataires	% honoraires
PR-238 2002	Ouches, ch des Groupe scolaire, crèche, locaux SEVE	1 30'224'600	3'196'083	10.6%
PR-239 2002	Château-briand, place	2 5'752'000	728'600	12.7%
PR-304 2003	Espace de vie infantine Saint-Jean 39, rue de	3 4'516'681	680'700	15.1%
PR-330 2004	Espace de vie infantine Lyon 99, rue de	4 7'376'700	923'600	12.5%
PR-636 2008	Restaurant scolaire, crèche, espace d'accueil de France, avenue	5 15'477'500	1'851'620	12.0%
PR-656 2008	Espace de quartier, foyer de Sécheron Cendrier 1, rue du	6 3'433'000	464'850	13.5%
PR-664 2008	Espace de vie infantine, accueil familial Impératrice 1, ch de l'	7 12'878'600	1'666'552	12.9%
PR-739 2009	Extension herbier, espaces d'accueil, buvette Carl-Vogt 65, Bd de	8 63'263'700	10025'300	15.8%
PR-802 2010	Musée d'ethnographie Lausanne 27A, rue de	9 3'437'931	402'500	11.7%
PR-804 2010	Bâtiment d'ateliers d'artistes Lamartine 2, rue	10 8'802'000	1'342'900	15.3%
PR-972 2012	Espace de vie infantine Le Gazouillis Saint-Georges 41, Bd de	11 53'617'679	7'249'900	13.5%
PR-981 2012	Dépôt de biens culturels patrimoniaux Périmètre Chandieu	12 63'993'700	7'919'722	12.4%
	Groupe scolaire, piscine, espace de vie infantine			



4.

HONORAIRES DES MANDATAIRES, DONNÉES STATISTIQUES

Constructions, équipements publics, quelques exemples récents :



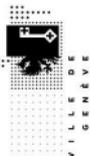
**Pour les constructions d'équipements publics,
les honoraires représentent une part de**

10,6 à 15,8 %

des montants des crédits d'investissement.

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

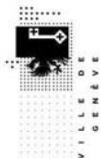
5.



HONORAIRES DES MANDATAIRES, DONNÉES STATISTIQUES

Rénovations, quelques exemples récents :

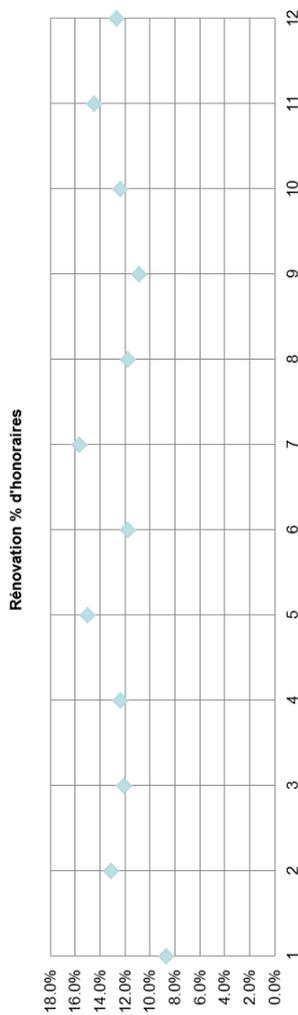
PR	Objets	Coût général de l'opération TTC	Honoraires mandataires	% honoraires
PR-663 2008	Cité-de-la-Corderie 10, rue de la Rénovation immeuble habitation	1 3'372'000	291'200	8.6%
PR-704 2009	Rôtisserie 10, rue de la Rénovation de l'Alhambra	2 25'886'300	3'398'680	13.1%
PR-791 2010	Lissignol 8, rue Rénovation immeuble habitation	3 2'997'800	360'000	12.0%
PR-801 2010	Lausanne 27, rue de Rénovation et surélévation immeuble habitation	4 6'577'289	813'000	12.4%
PR-846 2010	Rousseau 7, rue Rénovation immeuble habitation	5 5'437'227	812'738	14.9%
PR-876 2011	Lausanne 192, rue de Rénovation Console et maison du jardinier	6 13'991'600	1'640'600	11.7%
PR-895 2011	Lissignol 10, rue Rénovation immeuble habitation	7 5'316'095	830'156	15.6%
PR-902 2011	Jean-Robert-Chouet 4, rue Rénovation immeuble habitation	8 3'668'117	431'500	11.8%
PR-904 2011	Servette 36, rue de la Rénovation immeuble habitation	9 6'155'366	668'360	10.9%
PR-916 2011	Grottes 6, 6bis, Amis 5, rue des Rénovation immeuble habitation	10 14'453'688	1'789'032	12.4%
PR-944 2012	Impératrice 1, ch de l' Rénovation Bot II et Bot III	11 8'944'414	1'290'600	14.4%
PR-949 2012	Crêts-de-Champel 40, ch Rénovation école	12 22'116'200	2'803'533	12.7%



6.

HONORAIRES DES MANDATAIRES, DONNÉES STATISTIQUES

Rénovations, quelques exemples récents :

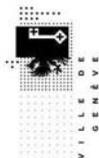


**Pour les rénovations,
les honoraires représentent une part de
8,6 à 15,6 %
des montants des crédits d'investissement.**

HONORAIRES DES MANDATAIRES, DONNÉES STATISTIQUES

Espaces publics et génie civil, quelques exemples récents :

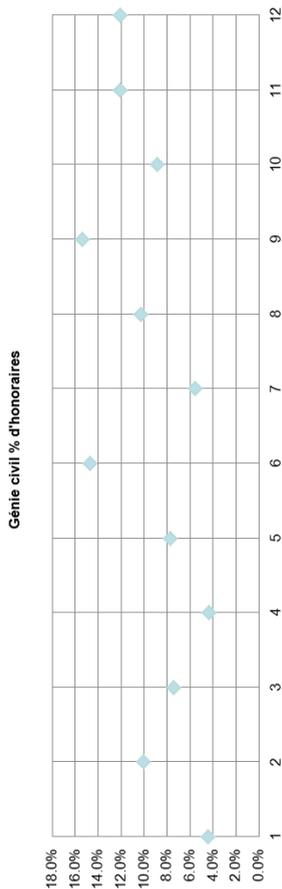
PR	Objets	Coût général de l'opération TTC	Honoraires mandataires	% honoraires
PR-753 2009	Plaine de Plainpalais	1 16'101'000	701715	4.4%
PR-579 2007	Réfection plaine - Secteur nord - Phase 3 Parc Foyer de Sécheron	2 4'572'000	459'000	10.0%
PR-634 2008	Aménagements parc, réseaux, infrastructures Parc Gourgas	3 1'580'000	117'000	7.4%
PR-766 2009	Réaménagement du parc cet extension Viaduc Avenue d'Aire	4 1'504'000	65'000	4.3%
PR-882 2011	Assainissement bruit routier (OPB) Réfection des cheminements Rive gauche et droite	5 2'835'000	219'000	7.7%
PR-909 2011	8 rues, axes routiers en Ville de Genève Travaux d'assainissement du bruit routier (OPB)	6 8'111'300	1'192'300	14.7%
PR-657 2008	Corratene - Tronçon rue Tertasse-Stand Entretien collecteurs publics des eaux	7 634'500	35'000	5.5%
PR-709 2009	Tronçon Ecole-de-Médecin arrêtés I, II, et III Construction et rénovation réseaux de collecteurs	8 4'890'337	501'545	10.3%
PR-915 2011	Galerie de Florissant - 1ère délibération Prolongement collecteur d'eaux pluviales	9 7'641'300	1'170'000	15.3%
PR-865 2011	Place Simon-Goulart - arrêté I Travaux d'aménagement de la place	10 4'461'600	395'000	8.9%
PR-799 2010	Square Chantepoulet - arrêté I Travaux d'aménagement du Square	11 2'133'500	257'000	12.0%
PR-819 2010	Square Pradier - arrêté I Travaux d'aménagement du Square	12 3'295'000	398'000	12.1%



8.

HONORAIRES DES MANDATAIRES, DONNÉES STATISTIQUES

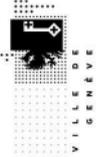
Espaces publics et génie civil, quelques exemples récents :



**Pour les espaces publics et les travaux de génie civil,
les honoraires représentent une part de**

4,3 à 15,3 %

des montants des crédits d'investissement.



9.

HONORAIRES DES MANDATAIRES, CADRE DE RÉFÉRENCE

Deux phases régies par des cadres légaux et réglementaires distincts :

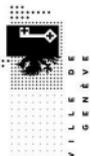
1. Phase de la procédure d'attribution du mandat

loi et règlement sur les marchés publics

2. Établissement du contrat et déroulement du mandat

code des obligations

10.



PROCESSUS DE CHOIX DES MANDATAIRES

Procédure d'attribution des mandats

Part prépondérante :

les mandats des architectes et ingénieurs civils

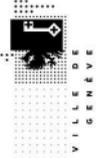
procédures ouvertes (ou sur invitation)

Autres mandats :

ingénieurs techniques et spécialistes

procédures sur invitation (ou gré à gré)

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve



11.

PROCESSUS DE CHOIX DES MANDATAIRES

Procédures ouvertes

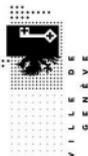
Pour la Ville de Genève, les 2 formes principales sont :

les appels d'offres publics

les concours

Le recours à d'autres formes de mises en concurrence (mandats d'étude parallèles, procédures sélectives , etc...) est exceptionnel.

12.



CHOIX DE LA PROCÉDURE : APPEL D'OFFRES OU CONCOURS ?

Appel d'offres :

L'objectif est de choisir un partenaire

Le choix de l'appel d'offre est légitime lorsque l'objet du mandat est simple et que les enjeux en termes de qualité architecturale et urbanistique sont limités.

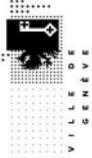
Concours :

L'objectif est de choisir une solution, un projet

Le choix du concours est légitime lorsqu'il s'agit de pouvoir comparer entre elles différentes propositions et de choisir la meilleure. C'est un avantage réel, pour un maître de l'ouvrage, que de pouvoir disposer d'un large éventail de solutions différentes à un problème donné.

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

13.



LES CONCOURS : QUELQUES CHIFFRES

Depuis 2006, en Ville de Genève :

18 concours organisés pour choisir des mandataires architectes ou des groupes comprenant des architectes et des ingénieurs civils.

5 concernent des espaces publics ou ouvrages d'art

13 concernent des bâtiments

Sur ces 18 dossiers issus de concours

5 en cours de construction ou terminés

2 chantiers prêts à démarrer

11 en phase d'études

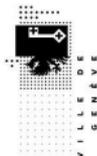
14.

LES CONCOURS : QUELQUES CHIFFRES**Aujourd'hui, à la direction du patrimoine bâti :**

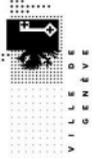
Sur 73 dossiers actifs, 13 dossiers comprennent des mandats (architectes) attribués sur la base de concours, soit moins de 20%.

Sur les 147 contrats de mandats en cours, toutes disciplines confondues, 21 sont issus de concours, soit environ 14%.

Constat : les cas d'attribution de mandat sur la base de concours représentent une faible proportion des mandats attribués.



15.



CONSÉQUENCES SUR LES HONORAIRES

Appel d'offres

Le montant des honoraires offerts fait partie des éléments de choix du mandataire.

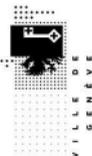
Il y a donc bien mise en concurrence des candidats sur le montant des honoraires, mais il ne s'agit pas du seul critère.

Concours

La négociation sur les honoraires a lieu une fois le lauréat désigné.

Il n'y a pas de mise en concurrence sur cet aspect, mais les conditions sont préalablement cadrées.

16.



ÉLÉMENTS DE CADRAGE GÉNÉRAUX

Les tarifs de la KBOB :
base pour la Ville de Genève

Honoraires fondés sur le temps employé effectif¹ (hors TVA) (voir le «Guide pour l'acquisition des prestations de planification» de la KBOB)

Taux horaires maximaux 2013 en CHF pour la procédure de gré à gré							
a)	Taux horaire moyen pour les groupes de mandataires (valeurs de référence pour le facteur d'ajustement «a»): voir ci-après)					160 ²	
b)	Taux horaires par catégories de qualification (catégories définies par la SIA)						
Année/ Cat.	A	B	C	D	E	F	G
2013	230	180	155	132	110	100	96

TARIFS MAXIMUMS VILLE DE GENÈVE

Décision du CA

chaque année

basée sur

les **tarifs publiés par la KBOB**

Le Conseil, après avoir pris connaissance de la note de M. Pagani du 21 mars 2013 concernant les honoraires des mandataires, décide :

- d'adopter pour l'année 2013 les tarifs suivants :

1. Tarifs horaires selon la catégorie de personnel

Catégorie de personnel	Tarif max. VdG 2013 (idem KBOB)
A architecte, ingénieur de contrôle, expert	CHF 230.-
B architecte, ingénieur chef/dirigeant	CHF 180.-
C architecte, ingénieur, diplôme haute école	CHF 155.-
D architecte, ingénieur, directeur de travaux	CHF 132.-
E technicien, dessinateur, adjoint DT, comptable	CHF 110.-
F dessinateur, personnel administratif	CHF 100.-
G apprenti	CHF 96.-

2. Tarif horaire moyen pour un bureau ou une équipe, selon le type de prestations

Catégorie de prestations	Tarif max. VdG 2013
Etudes préliminaires	CHF 160.-
Avant-projet	CHF 145.-
Projet de construction	CHF 125.-
Direction des travaux complexes	CHF 135.-
Direction des travaux normale	CHF 120.-
Expertise	CHF 175.-

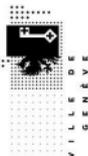
3. Tarifs horaires moyens maximums admis par la Ville de Genève pour les mandats

Mandats d'études seules	CHF 150.-
Mandats complets	CHF 145.-

4. Tarifs pour les membres du jury des concours de projets

Taux horaires	CHF 230.-
Demi-journée	CHF 1'300.-
Journée complète	CHF 2'300.-

18.



LES MANDATS ATTRIBUÉS SUR LA BASE D'APPELS D'OFFRES :

Appels d'offres :

honoraires basés sur l'offre des candidats.

Mode de calcul basé sur le coût de l'ouvrage, les éléments variables sont :
les différents facteurs de calcul

Détail des données relatives au calcul des honoraires

- Coût d'ouvrage en francs déterminant le temps nécessaire, calculé sur le montant des travaux
- Valeurs de coefficients + année de référence

Facteur de base pour le temps nécessaire

- Degré de difficulté selon la division en catégories d'ouvrage
- Part de prestations en pour-cent
- Facteur d'ajustement
- Majoration pour transformations, entretien, restauration de monuments (ne doit pas être pris en compte dans le facteur d'ajustement "r")

Temps moyen nécessaire

- Facteur de groupe
- Temps prévu - Tp
- Facteur pour prestations spéciales
- Taux horaire offert

B	=	_____
Z1	=	_____
Z2	=	_____
p	=	_____
n	=	0.8
q	=	_____
r	=	0.9
%	=	_____
Tm	=	_____
i	=	1.0
Tp	=	_____
s	=	1.0
h	=	_____

LES MANDATS ATTRIBUÉS SUR LA BASE D'APPELS D'OFFRES :

Appels d'offres,

honoraires basés sur l'offre des candidats

mode de calcul basé sur le coût de l'ouvrage, les éléments variables sont :

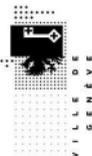
la part des prestations offertes

Tableau des prestations et des pourcentages

Le temps moyen nécessaire pour les prestations ordinaires selon art. 4 du règlement SIA 102 – édition 2003, y compris les honoraires, est de 100 heures par million de francs de travaux.
 Le total des honoraires (%) correspond à la rétribution pour l'accomplissement des prestations ordinaires nécessaires aux phases 3, 4 et 5.

Tableau des prestations et pourcentages :

Phases	Phases partielles	%	Total %	Total HT en francs
3	Etude de projet 4.31	Avant-projet	___	___
		Rapports de coûts et estimation normale des coûts de construction des travaux	___	___
		Avant-projet et estimation	___	Fr. ___
4.32	Projet de l'ouvrage	Etudes de détail	___	___
		Devis	___	Fr. ___
4.33	Procédure de consultation	Procédure de demande d'autorisation	___	___
		Plans d'appel d'offres	___	Fr. ___
4	Appel d'offres	Appels d'offres, comparaison des offres, propositions d'ajustement	___	___
		Appel d'offres et adjudication	___	Fr. ___
5	Réalisation	Projet d'exécution	___	___
		Plans d'exécution	___	Fr. ___
4.52	Evolution de l'ouvrage	Contrats d'entreprises	___	___
		Direction architecturale	___	Fr. ___
4.53	Mise en service, achèvement	Contrats de l'ouvrage	___	___
		Direction des travaux de garantie	___	Fr. ___
	Décompte final	___	___	Fr. ___
Total HT des prestations des phases 3, 4 et 5				Fr. ___



LES MANDATS ATTRIBUÉS SUR LA BASE DE CONCOURS :

Concours

Le mode de calcul des honoraires figure dans le cahier des charges du concours, ainsi que les principaux facteurs correspondant à la nature de l'ouvrage.

Seul reste à déterminer, par la suite, le taux horaire moyen du bureau.

Conditions fixées dans le cadre des concours

1.06 SUITE DU CONCOURS

Conformément à l'Accord intercantonal sur les marchés publics (L 6 05) du 25 novembre 1994 et au Règlement SIA 142 édition 2009, le Maître d'Ouvrage a l'intention de confier le mandat complet des prestations ordinaires d'architecture, telles que définies dans les règlements SIA 102 éditions 2003 au bureau ou groupe auteur du projet recommandé par le jury, sous réserve de l'acceptation des crédits d'études, de construction, des autorisations de construire et des délais référendaires.

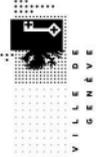
Le calcul des honoraires se fondera sur les bases suivantes, fixées par le Maître d'Ouvrage :

Part de prestations en pour-cent : $q = 100\%$

Degré de difficulté selon la division en catégorie d'ouvrage (cat. V) : $n = 1,1$

Facteur d'ajustement : $r = 1$

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve



21.

TAUX HORAIRES DES MANDATAIRES, DONNÉES STATISTIQUES

Mandats en cours à la direction du patrimoine bâti, année 2013.

Architectes

Tarifs horaires (après rabais)

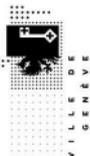
le plus bas : 75,00 CHF HT

le plus élevé : 145,00 CHF HT

Moyen (sur 47 données) 121,40 CHF HT

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

22.



TAUX HORAIRES DES MANDATAIRES, DONNÉES STATISTIQUES

Mandats en cours à la direction du patrimoine bâti, année 2013.

Ingénieurs civils

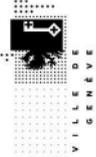
Tarifs horaires (après rabais)

le plus bas : 74,50 CHF HT

le plus élevé : 180,00 CHF HT

Moyen (sur 24 données) 122,30 CHF HT

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve



23.

TAUX HORAIRES DES MANDATAIRES, DONNÉES STATISTIQUES

Mandats en cours à la direction du patrimoine bâti, année 2013.

Ingenieurs spécialisés

Tarifs horaires (après rabais)

le plus bas : 75,10 CHF HT

le plus élevé : 160,00 CHF HT

Moyen (sur 76 données) 123,50 CHF HT

DÉROULEMENT DU MANDAT : VARIATIONS DES HONORAIRES

Principaux facteurs de variation possibles.

Montant des travaux

Les travaux prévus n'ont pas été correctement estimés initialement ou leur ampleur mal a été évaluée.

conséquence :

augmentation ou diminution proportionnelle des honoraires contractuels

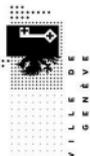
Prestations supplémentaires non convenues initialement

Des prestations supplémentaires sont demandées aux mandataires.

conséquence :

commande de prestations par le biais d'un avenant

25.



RESPONSABILITÉ DES MANDATAIRES EN REGARD DES COÛTS

La responsabilité des mandataires en regard des coûts est régie par les normes SIA 102, 103 etc... selon les disciplines respectives des mandataires.

Elle varie selon l'avancement du projet

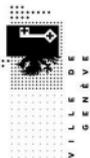
Etude de faisabilité :	ordre de grandeur des coûts	+ ou - 25%
Avant-projet :	estimation sommaire	+ ou - 15%
Projet définitif :	devis général	+ ou - 10%

Les mandataires ne sont pas tenus contractuellement à l'exactitude absolue des prix estimés.

Les prix estimés sont soumis à des variations dépendant largement des fluctuations du marché.

L'engagement porte donc sur l'estimation du coût total de l'ouvrage et non pas sur chaque poste pris individuellement.

26.

**QUELQUES CONSTATS EN GUISE DE CONCLUSION**

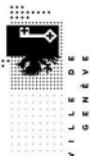
Les honoraires représentent une part de 4,5% à 16% d'un crédit d'ouvrage.

Une économie de 10% sur ce poste reviendrait à économiser 0,45% à 1,6% du coût global d'un ouvrage.

Il ne s'agit pas d'un véritable levier d'économie pour les coûts de construction.

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

27.



QUELQUES CONSTATS EN GUISE DE CONCLUSION

La fourchette des honoraires pour la rémunération des mandataires en Ville de Genève est sensiblement la même quelle que soit la discipline.

Les taux horaires moyens en cours pour les mandats attribués actuellement par la direction du patrimoine bâti sont sensiblement les mêmes pour tous les types de mandats:

Architectes:	121,40 CHF HT
Ingénieurs civils:	122,30 CHF HT
Ingénieurs spécialisés:	123,50 CHF HT

Les taux horaires moyens pratiqués ne sont pas excessifs en regard d'autres disciplines et sont parfaitement conformes au cadre fixé par la KBOB.

QUELQUES CONSTATS EN GUISE DE CONCLUSION

Les prestations d'architectes sont parfois issues de concours.

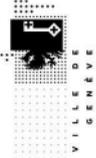
Dans ces cas, les prestations ne font pas l'objet d'une mise en concurrence.

Il est constaté que, globalement, les taux moyens des architectes ne sont pas plus élevés que ceux des autres mandataires.

Les concours ne sont pas un facteur de renchérissement des honoraires.

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

29.



QUELQUES CONSTATS EN GUISE DE CONCLUSION

En cours de mandat, le principal facteur d'augmentation des honoraires des mandataires est l'augmentation des coûts globaux de l'ouvrage.

Cette augmentation est le plus souvent due à des variations de programme ou à des contraintes techniques non identifiées initialement (rénovations).

Un meilleur cadrage des conditions de déroulement du projet, en amont, pourrait permettre de mieux cadrer également les coûts.

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

M. Pierre de Boccard, président de la commission des sports (LR). Je suis un peu déçu qu'on traite ce thème rapidement. Je sais qu'on doit vite construire et qu'on doit faire vite, mais pour une fois qu'on a un sujet sportif, avec une grande salle qu'on rénove à la Queue-d'Arve, je pense qu'on pourrait parler un peu plus longuement de ce qui se passe dans le sport et pas comme d'habitude dire c'est le sport, en une seconde on doit voter oui parce qu'il y a une unanimité. On parle quand même d'une salle où on va mettre un mur de grimpe et quatre terrains de squash. Malheureusement le terrain de quilles sera supprimé, parce que très peu de personnes dans l'année l'utilisaient, mais, pour ce qui est de la pétanque, le boulodrome reste. Il va aussi y avoir un espace pour le baby-foot et pour le jass; si les gens qui nous regardent jouent au jass, ils pourront aller à la Queue-d'Arve.

On parle quand même d'un grand projet, qui permettra d'améliorer la salle de la Queue-d'Arve et notamment d'y créer quatre terrains de squash en ville de Genève. Tous les amateurs de squash devaient aller en dehors de leur commune pour le pratiquer, ce qui était un peu spécial. En tant que président de la commission des sports, ça me fait en tout cas plaisir d'avoir un projet qui aboutit maintenant. On veut le faire un peu vite parce qu'on arrive à près de 23 h, mais peut-être que M. Kanaan, chargé des sports, pourra nous en parler plus longuement, ainsi que d'autres personnes de la commission des sports; on a quelques spécialistes de grimpe, dont M^{me} Arlotti à Ensemble à gauche, qui pourront peut-être nous parler des spécificités de cette salle.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Madame Hélène Ecuyer...

M^{me} Hélène Ecuyer (EàG). Excusez-moi, Monsieur le président, c'était pour un objet d'avant. Je voulais demander pourquoi on n'avait pas pu voter sur le siège.

Le président. Parce que le règlement nous ordonne de voter d'abord sur le renvoi en commission.

M^{me} Hélène Ecuyer. Parce que ça a été dit d'abord le renvoi en commission et non pas la discussion immédiate. (*Remarques.*)

Le président. C'est comme ça. Je passe la parole en premier débat à M. Emmanuel Deonna.

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

Premier débat

M. Emmanuel Deonna (S). Merci, Monsieur le président. Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères municipales, nos remerciements d'abord au commissaire Grégoire Carasso qui a rejoint le Grand Conseil, qui a remis ces deux rapports liés relatifs à la transformation du site de la Queue-d'Arve et dont on sait que c'est un sujet qui lui tient particulièrement à cœur. Il y a donc un lien entre le crédit d'étude PR-1245 qui concerne toute la salle de la Queue-d'Arve et la proposition PR-1260 d'aménagement du boulodrome dont le Conseil municipal est saisi.

Une transformation du site de la Queue-d'Arve est prévue dans le cadre du projet d'urbanisation Praille-Acacias-Vernets (PAV), mais pas avant une vingtaine d'années. Comme l'a rappelé le magistrat Sami Kanaan, à long terme il est prévu d'installer à la Queue-d'Arve un parc des sports, mais il faut auparavant que Voirie – Ville propre déménage à François-Dussaud. Le projet dont nous sommes saisis ce soir permet de réaliser une rocade avec le Bout-du-Monde et de réorganiser les sites sportifs. Le complexe multisportif de la Queue-d'Arve, comme vous le savez, est très prisé des sportifs de tout niveau. La séquence d'investissement que le Parti socialiste défend ce soir permet de ne pas interrompre ou d'interrompre au minimum l'activité sportive du centre. En effet, il est hors de question pour nous d'attendre que la Voirie quitte le site de la Queue-d'Arve pour optimiser les installations et leur usage.

Un crédit de 2 451 000 francs destiné à un nouvel aménagement du centre sportif du boulodrome du centre sportif de la Queue-d'Arve, objet de la proposition PR-1260, est nécessaire. Il a été présenté et discuté en détail en commission des sports. Le crédit se décompose ainsi: il y a d'abord une remise aux normes de la buvette avec le concours du Service cantonal des affaires vétérinaires, puis le remplacement des installations de chauffage pour répondre aux normes cantonales; le matériel de chauffage qui sera installé est plus moderne et plus économe en énergie. Le mur de grimpe sera revu, modernisé et assorti d'un système en autoassurance.

Les commissaires ont été rassurés sur la question de la bonne cohabitation des boulistes et des grimpeurs. Les clubs sportifs sont suffisamment formés à un bon accompagnement socioéducatif sur le site. La Ville de Genève n'interviendra qu'en cas de conflit en arbitrage. Des caméras existent et d'autres seront installées, ce qui permettra au gardien d'assurer une surveillance nécessaire sur l'ensemble de ce site multisportif.

Le crédit de 900 000 francs de la proposition PR-1245 destiné à l'étude pour la transformation de la salle omnisports triple en salle multisports de compétition avec gradins fixes complète donc la proposition PR-1260 sur le boulodrome. Ce

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

crédit comprend une étude sur les entrées et voies de fuite, le chauffage et la ventilation et des négociations avec la police du feu dans le but d'accueillir au moins 3500 personnes à la Queue-d'Arve.

Certains commissaires se sont étonnés du montant des honoraires d'architecte; peut-être qu'on y reviendra. La Direction du patrimoine bâti (DPBA) a répondu qu'on attendait du mandataire une tâche importante, à savoir de bien faire la coordination complète du programme de la salle multisports, qui doit, comme je le disais, accueillir un public très nombreux, ce qui n'était pas prévu jusqu'à présent. M. Pagani a réfuté l'argument que le montant des honoraires était trop élevé et, finalement, compte tenu du fait que ces projets de la Queue-d'Arve sont attendus depuis longtemps, les commissaires ont décidé d'adopter les deux propositions, de les lier et de pouvoir faire avancer cet important dossier du site multisports de la Queue-d'Arve. (*Applaudissements.*)

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Comme l'a expliqué mon préopinant, M. Deonna, ce projet s'inscrit dans un programme plus large des sports en ville de Genève. L'idée, c'est de séparer les lieux de compétition et les lieux d'entraînement pour éviter de bloquer des salles d'entraînement lors de manifestations. Ça, c'est la proposition PR-1245, le crédit d'étude pour des travaux qui viendront à plus long terme.

Pour revenir sur la proposition PR-1260, le boulodrome va être finalement transformé; ce ne sera plus un boulodrome, ce sera une salle multisports qui accueillera d'autres sports. Comme l'a dit M. de Boccard, certains sports qui étaient trop peu pratiqués laissent la place à des sports qui manquent cruellement d'espace, comme le squash; il y aura aussi le mur de grimpe. L'idée, ici, c'est donc d'accueillir de nouveaux sports et de partager un espace. Nous, les Verts, on votera ces deux propositions, bien sûr.

J'aimerais juste profiter de ce moment pour noter quelques bémols. C'est vrai que ce centre doit être rénové. Il était prévu pour être provisoire, mais le provisoire dure ici trop longtemps, pas assez longtemps toutefois pour attendre de pouvoir construire quelque chose de mieux... On nous l'a dit en commission, il n'est pas possible de faire de gros travaux.

Nous, les Verts, bien sûr, aurions voulu qu'il y ait des panneaux solaires, on aurait voulu qu'il y ait un vrai bilan énergétique, sauf qu'on nous a expliqué que pour faire ça il fallait toucher à la structure et que, du coup, ce ne serait pas possible ou que ce le serait à des coûts astronomiques, ou qu'il faudrait carrément tout raser et reconstruire. On a entendu cela; c'est notre premier bémol en tant que Verts, mais on accepte cette rénovation – ce n'est donc pas une transformation.

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

Je parlerai maintenant des boulistes, qui ont aussi un petit bémol. C'est vrai qu'ils auraient voulu qu'on puisse tout rénover, raser la piste et refaire une piste neuve. Encore une fois il ne s'agit pas d'une transformation-rénovation complète, mais des travaux les plus urgents. Simplement, pour répondre à ces boulistes qui pourraient être un peu déçus par rapport à la réfection de cette piste, l'idée serait qu'une mise à niveau puisse être intégrée au budget de fonctionnement.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Ensemble à gauche votera la proposition PR-1260 pour le réaménagement du boulodrome. Nous regrettons quand même un peu de ne pas avoir pu entendre les boulistes en commission, mais on nous a dit que tout avait été convenu avec eux. Ce n'est pas exactement ce qu'on a entendu de la part de tous les boulistes, mais peu importe, nous soutiendrons le développement du sport et l'adaptation des installations sportives aux besoins de Genève. Pour ce qui est de l'installation du squash, j'avoue qu'à titre personnel je ne sais pas quel est le réel besoin dans ce domaine. Pour ma part, à part une scène du film *Manhattan* de 1979 de Woody Allen – très beau film –, je n'ai pas eu grand rapport avec le squash, donc je ne sais pas si c'est un sport d'avenir. Je laisse à M. Kanaan et à ses services la responsabilité de choisir les priorités et nous les suivrons sur cette voie; voilà pour la proposition PR-1260.

Pour la proposition PR-1245, concernant la transformation de l'autre salle en une salle publique avec des gradins de 3500 places, nous nous abstiendrons. Nous ne nous abstiendrons pas parce que nous sommes contre cette transformation, là nous vous suivons, Monsieur Kanaan, mais parce que nous avons une série de questions sur le montant des honoraires de cette étude. Il s'agit de mettre des gradins, d'améliorer la ventilation, de changer l'éclairage et évidemment d'adapter la salle au niveau des sorties de secours, mais quand même, 550 000 francs d'honoraires d'architecte et 250 000 francs d'honoraires d'ingénieurs pour l'étude, cela nous semblait en tout cas fort élevé.

Nous avons à plusieurs reprises demandé des explications à M. Meylan, le directeur du DPBA, qui était venu présenter ce projet; nous avons demandé des explications claires sur ce qu'on attendait, pour quel travail on allait payer ces montants, et nous ne les avons pas eues. Nous avons donc insisté, ça a retardé un peu le processus; c'est des choses qui arrivent. On nous a répété les mêmes explications incomplètes, on nous a balancé des tableaux qui sont incompréhensibles si on n'a pas quelqu'un pour les expliquer.

Pour les montants, entre ce qui est prévu dans les propositions et après ce qui est donné comme mandat, parfois c'est 25% de ce qui est prévu qui est finalement dédié au mandat, des fois c'est plus que ce qui est prévu, etc. On n'y comprend rien; c'était incomplet, on n'a pas eu d'explications claires. On nous a dit que c'était des normes SIA. Nous avons demandé des explications plus précises que

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

de nous dire que ça correspondait à des normes. Une somme de 100 000 francs pour une recherche d'avant-projet, alors qu'on nous a montré l'avant-projet, ça nous a semblé beaucoup. On nous a projeté les images du Powerpoint, on sait très bien ce qu'on va faire dans cette salle.

Je pense que si cette même proposition avait été traitée à la commission des travaux et des constructions, ça aurait peut-être été un peu différent. Une fois de plus, Ensemble à gauche ne veut pas retarder ni coïncider ni s'élever contre les investissements pour le sport, qui le méritent bien. Il est temps qu'on investisse plus pour le sport, c'est clair; il suffit d'aller sur les terrains sportifs, dans les vestiaires, etc. pour s'en rendre compte assez facilement. Je crois que la population a droit à des améliorations. Ces deux propositions vont dans le bon sens de ce point de vue là.

Nous nous abstenons quant à la proposition PR-1245. Je le répète, ne le prenez pas personnellement, ce n'est pas contre vos services, c'est contre le manque de réponses claires que nous avons eues. En revanche nous voterons la proposition PR-1260 pour bien signifier que nous sommes pour ces travaux du point de vue sportif. Je vous remercie.

M. Jean Zahno (UDC). Il ne me reste pas beaucoup de temps, mais l'essentiel a été dit, d'abord par M. Haas, ensuite par les autres collègues qui ont parlé. Donc il s'agit en fait pour la proposition PR-1260 d'enlever des parties qui ne sont pas très fréquentées maintenant et de remplacer par des surfaces squash. J'avais donné l'information qu'à Champel il y avait du squash et c'est assez fréquenté. Je donne également l'information que c'est payant. Je pense que ça attire surtout des jeunes, j'ai vu beaucoup de jeunes, et chaque fois que j'y suis allé c'était rempli. Il y en a trois, je crois, ou en tout cas deux, et c'était toujours fréquenté.

Ensuite, il s'agit également de la buvette. Il y aura donc une transformation de la buvette. Il y aura un appel d'offres et ceux qui sont en place pourront aussi y souscrire; c'est important de le rappeler.

Personnellement, pour la proposition PR-1245, je trouve que c'est un bon projet, mais nous avons buté sur les frais, ou les honoraires, plutôt, et je crois que la Ville doit savoir négocier les frais! C'est un énorme contributeur de la vie active, elle donne du travail pour des sommes importantes. Les deux projets, c'est 15 millions! Alors sur les 15 millions, on ne va pas payer 2 millions d'honoraires, on discute les frais. Cela se fait dans toutes les banques; si je vais dans une banque pour une grosse affaire on discute les frais. Pourquoi le fait-on au niveau international, et puis on ne sait pas le faire à Genève? Monsieur le maire, il faut bien contrôler les partenaires qui font le travail pour que la Ville ne dépense pas trop d'argent, d'autant plus qu'il y a du volume.

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

En revenant sur la proposition PR-1260, le grand apport c'est de mettre une tribune de 3500 places pour des compétitions, donc ça va amener un nouveau public, avec éventuellement des nouvelles activités sportives dans cette salle, et les parkings ont également été étudiés pour qu'on puisse se parquer sans encombrer les environs. Je pense donc aussi que c'est un bon projet. L'opportunité était là; ces bâtiments avaient été construits pour quinze ans. Il y a un autre projet, celui du PAV, qui sera prêt entre 2030 et 2040, mais rien n'est fait pour le sport qui se développe. Nous, à l'Union démocratique du centre, nous voulons soutenir le sport et nous soutenons les deux projets, les propositions PR-1245 et PR-1260, à l'exception des frais d'honoraires.

M. Pierre de Boccard (LR). Au Parti libéral-radical aussi, nous sommes pour le sport, mais il faudrait demander à la population à quel prix il faut le soutenir, parce que j'ai l'impression que M. Gisselbaek est plus précis que le département, en tout cas dans ses questions, dans son chiffrage, et c'est un peu le problème. On entend souvent dans la population dire «mais c'est tellement cher, je ne comprends pas, quand c'est fait par la Ville, par le Canton, ça coûte une fortune, avec moi ça ne coûterait pas aussi cher»... C'est un peu ça. Le département nous montre le dessin, la salle est faite, tout est bien mis, on sait ce qu'on va faire, la préétude sur ce que va devoir faire l'architecte est déjà établie, et comme l'a dit M. Gisselbaek, tout d'un coup on a presque 600 000 francs d'honoraires pour l'architecte.

Je suis d'accord, il faut payer les architectes, mais il faut comprendre que la population, quand elle paie des impôts, elle se dit que ce n'est pas possible, ces prix. Je ne sais pas si c'est parce que c'est venu à la commission des sports et que ça aurait dû aller à la commission des travaux et des constructions, mais comme le chiffre était élevé on a posé des questions, d'ailleurs M. Gisselbaek l'a très bien fait, il nous a amené les bonnes questions à poser au département, et on s'est retrouvés avec des réponses qui étaient totalement farfelues par rapport à ce qu'on demandait.

C'est un très bon projet, mais on se retrouve avec des chiffres... s'il vous plaît, ce n'est pas possible! Il y a un moment où on peut demander 200 000 francs, mais on ne peut pas venir avec 600 000 francs sur un joli projet, pour nourrir la bouche de je ne sais qui; à la fin, c'est le contribuable qui paie.

M. Sami Kanaan, maire. J'aimerais tout d'abord remercier la commission des sports pour son traitement approfondi de ces deux propositions qui, vous l'aurez compris, vous l'avez dit, sont liées géographiquement, puisque ça fait partie du plan directeur des infrastructures sportives; le jeu de domino positif consiste à réaménager progressivement nos installations, dans certains cas du

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

provisoire, comme à la Queue-d'Arve, ou bientôt définitives comme au centre sportif du Bout-du-Monde. Effectivement, les deux propositions se tiennent; nous pouvons faire la salle polyvalente centrale parce que nous déplaçons le mur de grimpe dans l'actuel boulodrome.

Pour être très clair, je comprends vraiment que pour les boulistes actuels il y ait un côté un peu difficile sur le plan affectif. Je les ai rencontrés à plusieurs reprises. Sur le fond, ils sont d'accord avec le raisonnement de partager l'espace avec d'autres sports, en l'occurrence le squash et la grimpe. Ils ont été rassurés sur le fait qu'ils pourront continuer à faire les compétitions nationales, régionales, européennes, à les accueillir dans de bonnes conditions, mais en effet ils ne seront plus tout à fait seuls chez eux comme ils l'étaient jusqu'à présent. Ça permet tout de même à la buvette de devenir la buvette du centre sportif et pas seulement celle des boulistes.

Comme je le dis, je comprends que pour eux ce soit un cap un peu douloureux, mais eux ont aussi compris la logique, et ça permet d'avoir cette salle polyvalente. Récemment la Coupe suisse de basket était accueillie à Genève, aux Vernets, en présence du conseiller fédéral Guy Parmelin. Il y eut un magnifique match entre Fribourg Olympic et BBC Monthey; les Fribourgeois ont gagné les deux finales en l'occurrence, hommes et femmes, bravo à Fribourg! Aujourd'hui, nous manquons d'une salle polyvalente aménagée, qui serait moins coûteuse en fonctionnement d'ailleurs, et je me réjouis aussi que vous la souteniez.

Concernant les travaux, alors là je suis obligé de me référer à mon collègue Rémy Pagani. Cela dit, Monsieur de Boccard, nous sommes liés à des normes. Vous pouvez, vous, faire des motions ou des délibérations pour les changer. C'est cher, je suis d'accord, je vous le dis en toute franchise, je trouve aussi que c'est cher. Là, j'ai repris les chiffres de mon collègue de département. Il y a des normes SIA. Qui est le SIA? C'est un lobby professionnel qui définit les normes dont vivent ensuite ses membres. Je m'excuse, c'est un peu provocateur, mais à un moment donné il faut aussi attribuer les responsabilités là où elles sont.

De plus nous n'avons pas le droit de négocier. Les règles des marchés publics nous interdisent de négocier. A l'origine ça se voulait plutôt pour faire des économies, parce que ça favorisait la concurrence, et c'était aussi pour éviter les tentatives de corruption et de favoritisme dans l'attribution des marchés. En tout cas je vous rappelle qu'on n'a pas le droit de négocier. On applique donc des normes. Faites des propositions dans ce sens, mais je le dis franchement, en tant que magistrat aux sports, si je mets de côté les normes de construction et que je regarde les normes de qualité, par exemple, ou de sécurité, elles s'additionnent chaque année et engendrent des coûts. Ce sont souvent les lobbies professionnels qui les mettent en vigueur et nous, les contribuables, qui devons payer, mais c'est un autre débat aujourd'hui. Je peux documenter ce que j'ai dit.

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

J'aimerais revenir aux deux propositions; je me réjouirais que vous votiez les deux crédits à une large majorité, sinon à l'unanimité, parce que ça permet au milieu sportif d'avancer et je peux vous confirmer qu'il y a des besoins, pour les boulistes, bien sûr, le squash, la grimpe et une salle polyvalente. C'est un soutien au sport que vous votez ce soir et je vous en remercie.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération PR-1260 est acceptée à l'unanimité (70 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 451 000 francs, destiné à un nouvel aménagement du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve, rue François-Dussaud 12, parcelle N° 3297, feuilles 89, 90 et 91 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 451 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2028.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

Propositions: salle multisports et nouvel aménagement
du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération PR-1245 est acceptée sans opposition (59 oui et 10 abstentions).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 900 000 francs destiné à l'étude pour la transformation de la salle omnisports triple en salle multisports de compétition avec gradins fixes au centre sportif de la Queue-d'Arve, rue François-Dussaud 12, parcelle N° 3297, feuilles N°s 89, 90 et 91 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 900 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-1357, de *M^{mes}* et *MM. Yasmine Menétrey, Danièle Magnin, Pascal Altenbach, Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Alia Chaker Mangeat, Jannick Frigenti Empana, Daniel Sormanni* et *Amar Madani*: «Où sont passés nos bancs devant la gare de Cornavin?»;
- M-1358, de *M^{mes}* et *MM. Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Antoine Maulini, Laurence Corpataux, Omar Azzabi, Hanumsha Qerkini* et *Delphine Wuest*: «Favoriser l'utilisation de la monnaie Léman dans la Ville de Genève»;
- M-1359, de *M^{mes}* et *MM. Thomas Zogg, Jean-Luc von Arx, Anne Carron, Yasmine Menétrey, Jean-Pascal Cattin, Laurence Corpataux, Hélène Ecuyer, Sami Gashi, Uzma Khamis Vannini, Didier Lyon, Amar Madani, Pierre Scherb, Albane Schlechten, Jean-Philippe Haas* et *Daniel Sormanni*: «Pour un espace adapté aux jeunes dans le quartier des Eaux-Vives».

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-503, de *M. Eric Bertinat*: «Dealers: la colère des Lausannois anticipe-t-elle celle des Genevois?»;
- QE-504, de *M. Stéphane Guex*: «Buvette du square de Chantepoulet: à quelle heure on ouvre?»;
- QE-505, de *M. Omar Azzabi*: «Qu'en est-il de l'externalisation des services de conciergerie au sein des immeubles de la Gérance immobilière municipale (GIM)?»;
- QE-506, de *M. Michel Nargi*: «Qu'en est-il de l'accessibilité des camions de pompiers aux Eaux-Vives?»;

- QE-507, de *M. Alfonso Gomez*: «Que fait le Conseil administratif pour lutter contre le chômage des seniors?»;
- QE-508, de *M^{me} Yasmine Menétrey*: «Sécurité lors des interventions de nos agent-e-s de la police municipale (APM)»;
- QE-509, de *M. Stéphane Guex*: «Six contrats en Poche, mais quels effets?»;
- QE-510, de *M. Omar Azzabi*: «Quelle est la situation générale de cautionnement de logements locatifs en ville de Genève et quelle part de marché pour les sociétés privées de cautionnement?».

Le président. Je vous remercie infiniment pour la bonne tenue de ces débats. Je vous souhaite une bonne rentrée chez vous et vous rappelle notre prochain rendez-vous les 19 et 20 juin prochains.

Séance levée à 23 h 15.

SOMMAIRE

1. Exhortation	266
2. Communications du Conseil administratif	266
3. Communications du bureau du Conseil municipal	266
4. Proposition du Conseil administratif du 2 mai 2018 en vue de la mise en place d'un dispositif «personne de confiance» en Ville de Genève (PR-1302). Suite de la préconsultation	266
5. Motion du 5 juin 2018 de M ^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Olivier Gurtner, Marie-Pierre Theubet, Anne Carron, Léonard Montavon, Brigitte Studer, Maria Pérez et Corinne Goehner-da Cruz: «Pour une rue de la Croix-Rouge sans danger» (M-1355)	270
6. Projet de délibération du 5 juin 2018 de M ^{mes} et MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Patricia Richard, Anne Carron, Léonard Montavon, Pascal Spuhler, Michèle Rouillet et Pierre Gauthier: «Financement d'une rente-pont LPP pour les fonctionnaires municipaux mis à la retraite forcée» (PRD-181)	286
7.a) Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 octobre 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 451 000 francs destiné à un nouvel aménagement du boulodrome au centre sportif de la Queue-d'Arve, rue François-Dussaud 12, parcelle N° 3297, feuilles 89, 90 et 91 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais (PR-1260 A)	312
7.b) Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 juin 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit de 900 000 francs destiné à l'étude pour la transformation de la salle omnisports triple en salle multisports de compétition avec gradins fixes au centre sportif de la Queue-d'Arve, rue François-Dussaud 12, parcelle N° 3297, feuilles N°s 89, 90 et 91 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais (PR-1245 A)	331

8. Propositions des conseillers municipaux	457
9. Interpellations	457
10. Questions écrites	457

Le mémorialiste:
Ramzi Touma